



3, place de la Manufacture BP 69
Place de l'Hôtel de Ville - BP 100
74152 RUMILLY cedex

Site Patrimonial Remarquable de Rumilly (SPR)

Étude préalable

Janvier 2025



Réalisation
collectif CAP'T



www.capterritoires.fr



Mandataire:

Michèle PRAX

Études & Conseils

Patrimoine/Architecture/Urbanisme

2 rue Menon 38000 GRENOBLE

04 76 51 32 88

michele.prax@capterritoires.fr

SAM - ARCH

Sylvie AMSELEM Architecte du patrimoine

12 Avenue Marius Cottier, 38 700 CORENC

06 82 91 96 42

sylvie.amselem@wanadoo.fr



SITES & PAYSAGES

Caroline GIORGETTI Paysagiste conceptrice

483 route de Saint Hilaire 38660 LE TOUVET

04 76 23 14 66

cg@sites-paysages.com



La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme depuis le 1er janvier 2015. Cette compétence emporte transfert de plein droit de la conduite des procédures de création d'un site patrimonial remarquable (SPR), sauf délégation aux communes concernées à leur demande.

Le conseil municipal de Rumilly a délibéré le 23 septembre 2021 pour solliciter auprès de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie une délégation de compétence pour la conduite des procédures sur le Site Patrimonial Remarquable afin de pouvoir engager et mener l'étude de SPR.

Par délibération du 8 novembre 2021, le conseil communautaire a approuvé la délégation de compétence à la Ville de Rumilly pour la conduite des procédures de mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable sur le centre-ville historique, et a autorisé le Président à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Le 16 décembre 2021 la commune de Rumilly s'est engagée par délibération dans une procédure de classement de Site Patrimonial Remarquable.

Un bureau d'études spécialisé a été sélectionné en juillet 2022, une commission technique de suivi a été constituée. Les études préalables au classement du SPR se sont déroulées de septembre 2022 à septembre 2023, un projet de périmètre a été élaboré. Après les élections, la nouvelle équipe municipale a souhaité l'aboutissement de ce travail patrimonial d'importance en continuant ce projet de SPR.

Le conseil municipal de Rumilly a validé par délibération en date du 26 septembre 2024 le périmètre de création du Site Patrimonial Remarquable tel que présenté dans le présent document et a sollicité auprès du conseil communautaire la validation dudit périmètre.

Par délibération du 18 novembre 2024, le conseil communautaire a approuvé le périmètre du Site Patrimonial Remarquable tel que proposé, et qui sera soumis au ministre chargé de la Culture.

ETUDE PREALABLE DU SPR DE RUMILLY (74)

SOMMAIRE

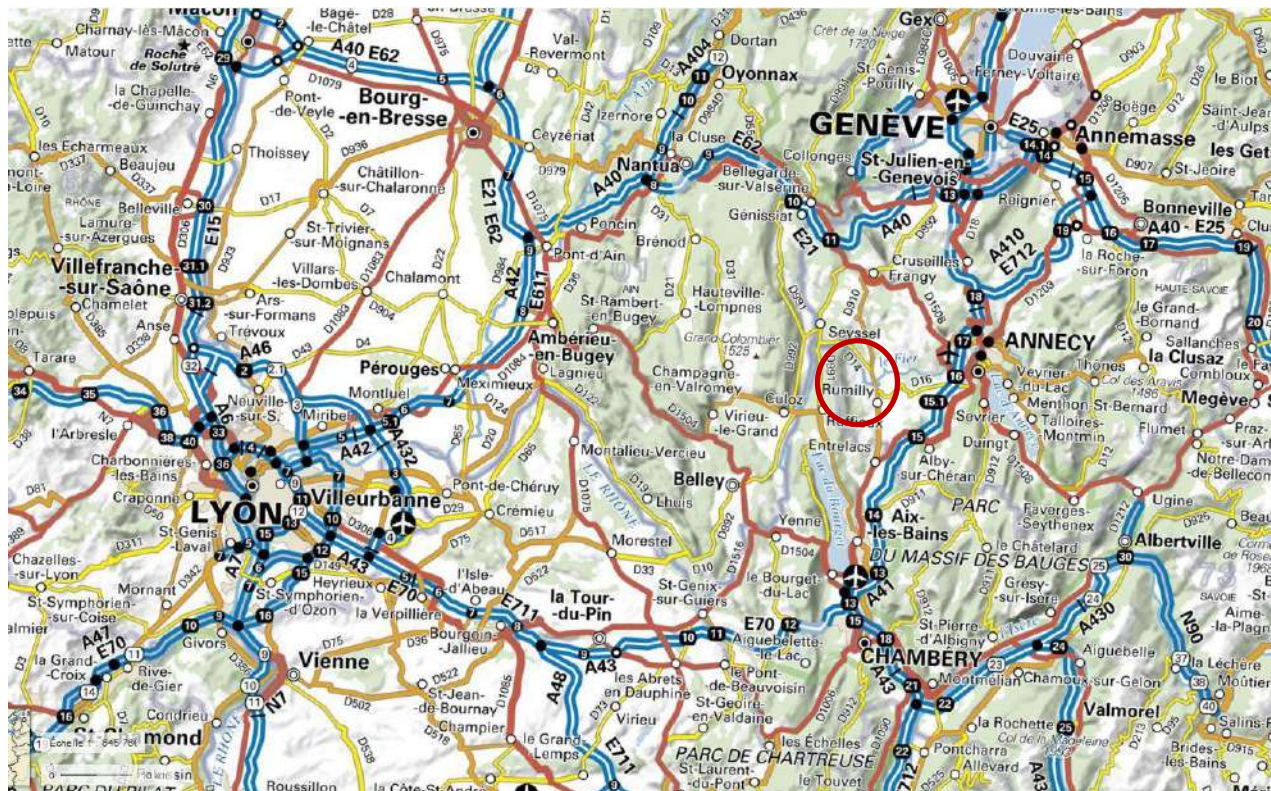
1 – Présentation de la commune.....	1
1.1 – Situation, caractéristiques	2
1.2 – Protections en vigueur	4
1.3 – Documents d'urbanisme	7
1.4 – Le projet de SPR dans la dynamique de reconquête du centre-ville.....	8
2 – Histoire.....	11
2.1 – Le site, premières occupations	12
2.2 – Période médiévale, du Ve à la fin du XVe siècle	13
2.3 – Période moderne : XVIe – XVIIe - XVIIIe siècle	16
2.4 – Période contemporaine : XIXe – XXe siècle	20
3 – Paysage	27
3.1 – Contexte paysager	28
3.2 – La présence d'eau dans la ville.....	34
3.3 – Couverture végétale.....	36
3.4 – Evolution du paysage.....	38
3.5 – Patrimoine paysager	52
3.6 – Perceptions visuelles	64
4 – Morphologie urbaine	66
4.1 – La ville ancienne	68
4.2 – Les faubourgs historiques	74
5 – Architecture.....	80
5.1 – Les maisons de bourg et de faubourg	81
5.2 – Les maisons nobles et demeures bourgeoises.....	86
5.3 – Les villas	90
5.4 – Les immeubles	92
5.5 – Bâtiments singuliers, hors typologie	95
5.6 – Lexique.....	96
6 – Patrimoine bâti et paysager.....	98
7 – Proposition de périmètre de SPR	109
7.1 – Délimitation du périmètre du SPR.....	110
7.2 – Justifications du périmètre du SPR.....	120
7.3 – Objectifs à l'intérieur du périmètre du SPR.....	133
7.4 – Document de gestion proposé pour le SPR de Rumilly.....	135

8 –	Annexes : Inventaire du patrimoine.....	136
8.1 –	Patrimoine bâti	137
8.2 –	Patrimoine paysager	156

1 – Présentation de la commune

1.1 – Situation, caractéristiques

Rumilly est une commune située dans le département de la Haute-Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle fait partie de l'Albanais, petite région historique de la Savoie. La commune se trouve à 20 km à l'ouest d'Annecy (chef-lieu du Département), à 40 kilomètres au nord de Chambéry, à 140 kilomètres à l'est de Lyon. Autrefois Rumilly était une étape importante sur un axe historique Chambéry-Genève. La ville est aujourd'hui desservie par la ligne SNCF et se trouve reliée aux grands axes de circulation routière





Source Géoportail



Ville de Rumilly source Office du Tourisme

Code postal : 74150
Région : Auvergne Rhône-Alpes
Département : Haute-Savoie (74)
Arrondissement : Annecy
Canton : Rumilly
Intercommunalité : Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie (siège)
Population : 15 998 hab. (INSEE 2021)
Superficie : 16, 89 km²
Altitude : Min. 312 m – Max. 589 m

1.2 – Protections en vigueur

Rumilly possède un monument historique, l'église Sainte Agathe inscrite en totalité (10/07/2009)



Eglise Saint-Agathe ISMH par arrêté le 10 juillet 2009 (cadastre p. AO 82)

Autour de l'église, un Périmètre Délimité des Abords du MH (périmètre rouge) a été créé en 2013.

La commune est aussi concernée par :

2 sites inscrits (aplats vert)

- Place de la Mairie et autres lieux (05/11/1943)
- Rives du Chéran, abords du Pont Neuf (09/11/1944)

2 zones de présomption de prescription archéologique (aplat jaune)

- Centre ancien
- Hameau de Balvay

et 38 sites archéologiques ponctuels (arrêté préfectoral juin 2011)



Protections en vigueur
Source : Atlas des patrimoines

Archéologie

Le 28 juin 2011, dans le cadre de la révision du PLU de Rumilly, la Conservatrice régionale de l'archéologie de la DRAC a communiqué au préfet de Haute-Savoie, Direction départementale des Territoires les informations suivantes :

Les sites archéologiques connus à ce jour sur le territoire communal sont localisés sur la carte jointe (étoiles). Seuls, les sites localisés à l'extérieur de l'agglomération sont étiquetés, pour plus de lisibilité. Il s'agit de :

- 1 / à l'entrée du parking de l'église Sainte-Agathe sépulture sous dalle Haut Moyen Age ?
- 2 / Hôtel de Montfalcon rue Montpelaz maison forte Bas Moyen Age
- 3 / Balvey Age du fer une épée ployée en fer
- 4 / Chez les Gay sépulture Haut Moyen Age ?
- 5 / Bernardines rue Montpelaz couvent Époque moderne
- 6 / Rue de la Gare aqueduc Époque indéterminée
- 7/ Notre-Dame de l'Aumône Vers l'Aumône hôpital prieuré église Moyen Age ?
- 8/ Beaufort Place de l'Hôtel de Ville maison forte Bas Moyen Age - Époque moderne

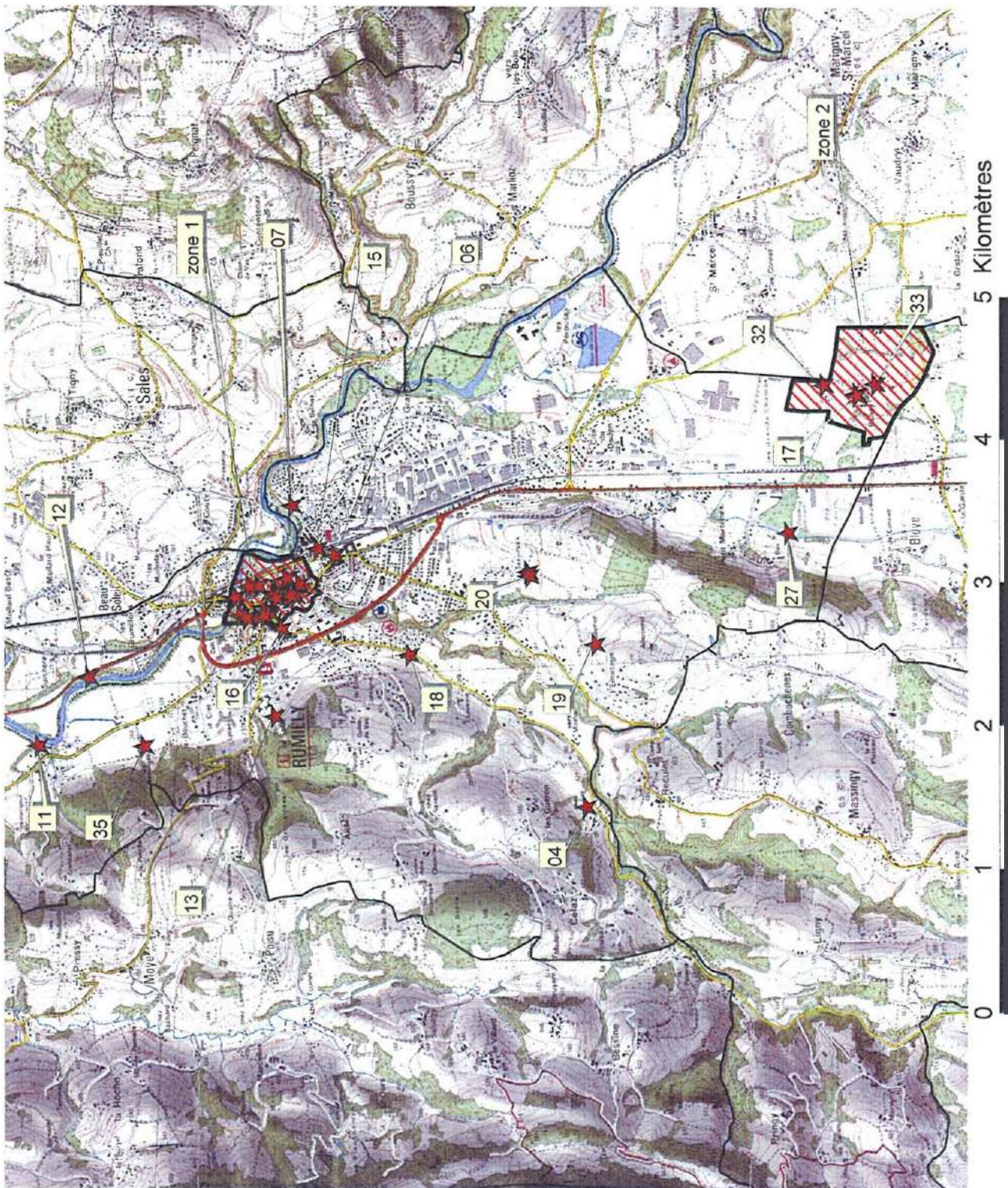
- 9 / Place du Château château fort Moyen Age classique
- 10 / Montfort Chef-lieu maison forte Époque moderne
- 11 / Au bord du Chéran Braise sépulture sous dalle dépôt monétaire Haut Moyen Age
- 12 / Sur la rive droite du Chéran, à 800m en amont de son confluent avec le Fier Age du bronze final épée à soie en bronze
- 13 / La Salle château fort Moyen Age
- 15 / Sainte-Marguerite au sud de la commune, le long de l'actuelle RD910 église Époque indéterminée
- 16 / N.-D. des Anges La Curdy église Époque indéterminée
- 17 / Balvey maison forte Moyen Age
- 18 / Chavanne Survigne maison forte Moyen Age
- 19 / Perrus Gevrier maison forte Moyen Age
- 20 / Inscription disparue Savoiroux Gallo-romain bloc inscription maison forte Époque moderne
- 23 / Inscriptions Place de l'Hôtel de ville Gallo-romain bloc inscription
- 24 / Résidence « Le château » Place du château Moyen Age mur
- 26 / Pont en Bois Sur le Chéran pont / Moyen Age
- 27 / Sainte-Madeleine Martenex, l'hôpital chapelle Moyen Age
- 29 / Capucins Rue des Écoles église couvent Époque moderne
- 31 / Oratoriens rue Hauteville église couvent Époque moderne
- 32 / La Vi du loup Balvey sépulture Gallo-romain
- 33 / Ancien lieu-dit "Les Eplantés" Les Plantées voie ? Gallo-romain
- 35 / Le Bouchet maison forte Moyen Age classique - Époque moderne
- 36 / Visitandines Collège Demotz-de-la-Salle, rue du collège couvent église Époque moderne
- 38 / Sainte-Agathe Chef-lieu église prieuré Moyen Age - Période récente

De plus, au titre de la loi sur l'archéologie préventive, deux zones sont déterminées en fonction de la présence d'éléments du patrimoine archéologique. À l'intérieur de ces zones une procédure de consultation est organisée sur certaines autorisations d'urbanisme.

L'emprise de ces zones de saisine figure en hachures sur la carte ci-après.

Il est souhaitable que ces zones, objet de l'arrêté préfectoral du 9 mai 2011, soient annexées au P.L.U. de la commune.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme situées à l'intérieur de ces zones devront être communiquées au Préfet de région, (Direction régionale des affaires culturelles, service régional de l'archéologie) qui pourra prescrire les mesures d'archéologie préventive prévues par le code du patrimoine, notamment son livre V et le décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.



Rumilly (74) révision du PLU
sites archéologiques recensés (étoiles) et zones de présomption de prescription d'archéologie préventive (hachures) / état juin 2011

1.3 – Documents d'urbanisme

SCOT

La Communauté de Communes a intégré le 5 août 2022 le périmètre du SCoT du Bassin annécien, en cours de révision générale.

Dans l'attente de l'approbation de cette révision générale, le territoire de la Communauté de Communes reste soumis aux orientations du SCoT de l'Albanais.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a approuvé le maintien du SCOT de l'Albanais sur son territoire par délibération n°2017_DEL_001 du 13 février 2017, suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du contrat global et de développement de l'Albanais (SIGAL) au 1er janvier 2017.

Huit orientations générales ont ainsi été définies par le SCOT pour maintenir un équilibre entre les différentes fonctions du territoire

- 1/ Organiser le territoire autour de l'armature Ville-Bourgs-Villages
- 2/ Maitriser le développement résidentiel
- 3/ Diversifier l'économie du territoire avec un développement économique plus qualitatif
- 4/ Favoriser un développement commercial et qualitatif complémentaire des pôles annécien et aixois
- 5/ Maintenir et aménager le caractère rural de l'Albanais
- 6/ Organiser le développement touristique
- 7/ Organiser la croissance des déplacements
- 8/ Conforter l'identité du territoire

PLUI

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a la compétence pour les documents d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) a été approuvé en conseil communautaire le 3 février 2020. Il fait l'objet de procédures d'adaptation afin de prendre en compte les projets du territoire. Face aux nouveaux enjeux du territoire et aux évolutions réglementaires, les élus ont également décidé d'engager une révision générale du PLUI-H le 7 novembre 2022.

Les 3 grands axes du PADD du PLUI en vigueur sont :

- axe A - Organiser l'inscription d'un territoire d'équilibre dans l'espace savoyard
- axe B - Mettre en valeur la campagne de l'Albanais, force économique et cadre de vie privilégié
- axe C - Ménager et entretenir un cadre naturel et paysager familial, en inventant de nouveaux rapports ville-campagne.

RLP

La Communauté de Communes a prescrit l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) le 26 septembre 2022 par délibération n° 2022_DEL_142.

1.4 – Le projet de SPR dans la dynamique de reconquête du centre-ville

La démarche de délimitation d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) s'inscrit dans une dynamique de reconquête du centre-ville que la Ville de Rumilly mène depuis plusieurs années.

Des initiatives de ZPPAUP puis d'AVAP depuis 2005

Le souhait de la Ville de protéger son patrimoine architectural et urbain trouve son origine en 2005, année où la municipalité a entrepris des démarches pour créer un outil de préservation en initiant une procédure de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en collaboration avec l'UDAP. Cette démarche, qui a permis un travail d'analyse patrimoniale approfondi, a toutefois été interrompue en 2011, sans aboutir. Avec la loi « Grenelle II », la Ville décide d'adopter une nouvelle approche et de transformer la ZPPAUP en une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), en accord avec les nouvelles réglementations.

Pendant cette période, la municipalité travaille également à la modification du périmètre de protection autour de l'église Sainte-Agathe, inscrite au titre des monuments historiques, qui aboutit en 2013 à la création d'un périmètre de protection modifié (PPM), devenu périmètre délimité des abords (PDA) en 2016, conformément à la Loi LCAP.

En parallèle, d'autres initiatives ont permis de valoriser le patrimoine de la Ville. Ainsi en 2012, une charte des « Enseignes et façades » a été élaborée dans le cadre du FISAC, offrant des lignes directrices pour l'aménagement commercial du centre-ville et en 2013, le musée municipal a ouvert ses portes et obtenu les labels « Musée de France » et « Qualité Tourisme ». Il offre aujourd'hui aux visiteurs une immersion dans l'histoire locale.



Un programme Action cœur de Ville qui met l'accent sur la qualité urbaine et le patrimoine

L'ensemble de ces initiatives sont confortées lors de l'adhésion de la municipalité au programme « Action cœur de Ville » en 2018, seule ville de Haute-Savoie jusqu'à très récemment, à avoir intégré ce programme national visant à revitaliser les centres villes. À travers les actions de son programme, Rumilly a notamment visé des interventions axées sur la mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine.

Ainsi à la signature en 2019 de l'avenant à la convention-cadre du programme ACV, la Ville a choisi d'inscrire les actions **A.1 Opération d'aménagement du Secteur Ecoles / Tours / Montpelaz** ; **A. 21 Plan de rénovation de façades** ; **A.22 Création du périmètre SPR** et **A.23 Sécurisation et aménagement des abords de la Chapelle des Bernardines**. En 2024, l'avenant de projet n°2 du programme « Action Cœur de Ville » pour la période 2023-2026 a été signé entre la municipalité et l'ensemble des partenaires, réitérant l'ensemble de ces initiatives.

La réalisation de ces actions contribue à redonner une nouvelle image et dynamique au centre-ville tout en préservant son caractère historique et témoignent de l'engagement de la municipalité pour la préservation de son patrimoine bâti :

- **La piétonisation de la rue Montpelaz et des Écoles** dans le cadre de l'opération de requalification « École-Tour-Montpelaz » a favorisé une pratique de déplacement apaisée et produit des espaces publics qualitatifs intégrant plus de nature en ville. Ce projet contribue à favoriser la déambulation et permet de mieux se rendre compte du patrimoine bâti, porteur d'identité pour le territoire ;
- **Le traitement des abords ainsi que la sécurisation de la Chapelle des Bernardines**, bâtie au XVIII^{ème}, a permis de redorer l'image de cette ancienne chapelle aujourd'hui désacralisée et longtemps négligée ;
- **Le plan de rénovation des façades** – conventionné avec la Fondation du patrimoine - a connu un fort engouement. Il s'est accompagné d'une étude chromatique pour adapter les couleurs des bâtiments au patrimoine local et a abouti à l'élaboration d'un nuancier de couleurs, annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en 2022. En 4 ans, ce sont plus de 40 propriétaires et copropriétaires pour un total de près de 5 000 m² de façades qui ont été rénovées ;
- Enfin **le diagnostic patrimonial, architectural, urbain, paysager et environnemental réalisé dans le cadre de l'étude pour l'élaboration du SPR** de la Ville, présenté aux élus et services de la Ville et de la Communauté de Communes, le CAUE, la Fondation du Patrimoine, l'association les Amis du Vieux Rumilly a abouti à une délibération en septembre 2024 de la Ville et de l'intercommunalité sur le périmètre du futur SPR.

Parmi les nouvelles actions inscrites dans l'avenant de projet n°2 d'ACV, on recense également le projet de requalification des espaces publics et des immeubles de la place de l'Hôtel de Ville, de la Place de la Grenette et de la rue Centrale ainsi qu'une valorisation des berges de la Ville.



Plan de rénovation des façades – conventionné avec la Fondation du patrimoine :

Rumilly offre aux copropriétés volontaires une assistance technique pour le choix des entreprises qui interviendront sur le bâti ancien construit avant 1948, bâti qui nécessite des techniques appropriées.

Le montage administratif propose un partenariat public-privé, commune / copropriété. La commune assiste les copropriétés dans la consultation et le choix le plus pertinent de l'entreprise qui réalisera les travaux de rénovation ou de restauration des façades. La coordination et le regroupement des achats pour plusieurs copropriétés doivent permettre d'obtenir des offres techniquement adaptées et financièrement avantageuses. Pour mener à bien cette démarche, Rumilly s'est adjoint les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans le patrimoine bâti ancien (architecte du patrimoine).

Des initiatives de médiation

En dehors du cadre d'ACV, d'autres initiatives permettent également d'appréhender la sensibilité de la Ville à l'architecture de qualité et au patrimoine.

- Ainsi durant deux années consécutives, un partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) a permis d'élaborer des propositions de rénovation du bâti existant et a donné lieu à deux expositions au Quai des Arts.
- Le Musée de la Ville, dynamique et engagé, organise régulièrement des parcours patrimoniaux urbains et contribue ainsi à la mise en lumière de l'histoire locale.
- Enfin, un conventionnement avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) va permettre en 2025 de réaliser une étude de potentiel en vue de la réhabilitation de la Maison de l'Albanais.

Toutes ces projets, en cours ou à venir, illustrent la diversité des actions menées par la ville pour valoriser son patrimoine et guider son avenir.

Conclusion

C'est pourquoi le choix de délimiter un SPR apparaît pertinent au regard de la qualité patrimoniale du centre historique. Sa mise en place est une véritable initiative stratégique pour le développement de Rumilly. Il permettra de renforcer la protection et la mise en valeur de ce patrimoine sans toutefois limiter la ville à un conservatoire figé. Le classement SPR doit offrir un cadre réglementaire clair, accessible et facilement compréhensible par ses habitants qui permette aussi d'envisager l'avenir tout en respectant l'héritage architectural et urbain et en consolidant l'identité locale et culturelle de la ville. En ce sens, il doit offrir des outils pour relever les défis urbains futurs et accompagner la ville dans sa transformation. Cette démarche vise à souligner l'importance de préserver l'ensemble du patrimoine historique pour sa qualité intrinsèque et non pas seulement en tant qu'abords de l'église Sainte-Agathe. Le SPR contribuera à sensibiliser le public à la richesse de ce patrimoine parfois négligé, tout en renforçant la cohésion sociale autour d'une histoire commune.



Des élèves architectes en immersion ! source publication web du Service communication, 6 février 2023

C'est un partenariat original que vient de lancer la Ville de Rumilly avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG). L'idée est de proposer à une vingtaine d'étudiants en architecture de s'interroger sur le dynamisme du cœur de ville. Tout au long du 1er semestre 2023, ces étudiants pourront étudier concrètement les bâtiments identifiés de Rumilly, afin de faire des propositions architecturales, visant à restaurer, à requalifier, ou encore à réhabiliter les bâtiments emblématiques de la ville. Le travail réalisé par ces étudiants fera l'objet d'une exposition au Quai des Arts, durant la période estivale.

2 – Histoire

Cette partie s'appuie principalement sur :

- Cadastre napoléonien 1811, archives départementales Haute-Savoie
- Cadastre français 1864, archives départementales Haute-Savoie
- Mapped sarde 1732, archives départementales Haute-Savoie
- Plan de restitution de la ville de Rumilly au XVe s par Foras, 2ème moitié du XIXe s.
- Plan scénographique de Rumilly de 1674- Rumiliacum Vulgo Rumilly, issu du Theatrum Sabaudiae, relevé par G.T. Borgonio, dessinateur ;
- Cartes postales anciennes début du XXe siècle

- J.-Y. MARIOTTE, H. BAUD, « Dictionnaire des communes savoyardes : Le Genevois et Lac d'Annecy », 1980.
- J-Louis GRILLET, « Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman » Tome 2, 1807
- L. BLONDEL, « Les châteaux de l'ancien diocèse de Genève », M.D.S.H.A.G, 1956, réédition 1978.
- F. CROISOLLET, « Histoire de Rumilly » 1869, Edition Vallon, Chambéry, 1981
- R. BOUVET « Ville de Rumilly, son histoire », Imprimerie Ducret, Rumilly, 1992
- P. DUPARC, « Le comté de Genève », M.D.S.H.A.G., t. XXXIX, 1955.
- A. de FORAS « Rumilly à la fin du XVe siècle » Congrès de sociétés savantes de Savoie (Xe congrès, 1889), p.179-214
- C. BEAL, « Transporteurs et propriétaires terriens en Gaule romaine : un bilan », Revue archéologique du Centre de la France Tome 45-46 | 2006-2007, [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/racf/775>
- HADÈS, Randon Cécile & D'Agostino Laurent, « Les remparts et l'ancien château Rumilly Haute-Savoie », Volumes 1 et 2, Rapport d'étude architecturale et documentaire Moyen âge, juin 2015
- R. GOURDON, Architecte du Patrimoine, « Commune de Rumilly – ZPPAUP », Analyse historique
- CAUE74, « Rumilly, naissance et évolution d'une ville », Architecture, Villes et Territoires, juillet 2011
- N. SANDT, « Etude architecturale et patrimoniale rue Montpelaz », mairie de Rumilly, 2019
- S. BOCHATON, « Du prieuré au sanctuaire. Notre-Dame de l'Aumône de Rumilly ». Les Dossiers du Musée Savoisien : Revue numérique [en ligne], 5-2019. URL : <http://www.musee-savoisien.fr/8754-05-2019.htm>
- Wikipedia articles « Château de Rumilly », « Église Saint-Agathe de Rumilly », « Rumilly »
- DRAC ARA- Sites archéologiques connus au 28 juin 2011 sur la commune de Rumilly

2.1 – Le site, premières occupations

Le territoire de la commune de Rumilly qui couvre 16,89 km², se situe au cœur d'une région vallonnée, l'Albanais, territoire reconnu dans l'histoire comme le « grenier de la Savoie ». La ville est installée sur un plateau qui domine la confluence de deux rivières encaissées, la Néphaz et le Chéran, affluent du Fier.

Au cours de l'Age du Fer (IX^eme – I^{er} siècle avant J.C) les Allobroges, peuple gaulois, occupent un vaste territoire qui s'étend du Rhône aux Alpes, avec Vienne pour capitale. Le territoire des Allobroges conquis par les romains en 121 avant J.C. se retrouve intégré dans la province romaine de Transalpine, future Narbonnaise.

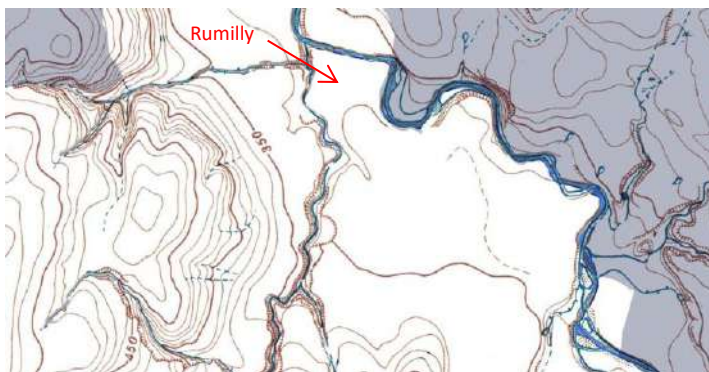
Il y a peu de vestiges de la période gauloise des Allobroges à Rumilly : une épée ployée en fer trouvée au hameau de Balvay, une épée à soie en bronze trouvée rive droite du Chéran, 800m en amont de la confluence avec le Fier.

Et rien ne prouve pour l'instant l'existence ici d'une colonie romaine appelée « Romilia », car les vestiges antiques sont également rares : une inscription gallo-romaine, épitaphe de Romania Veratia datant de la seconde moitié du II^e siècle trouvée à l'emplacement de l'Hôtel de Ville, une portion d'aqueduc découverte en 1965 rue de la Gare, une sépulture gallo-romaine au hameau de Balvay.

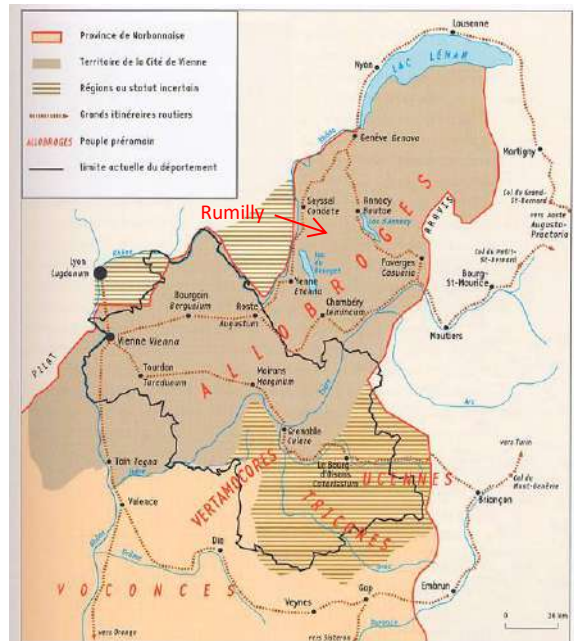
Pourtant Rumilly est située sur un itinéraire routier entre Aquae (Aix-le-Bains) et Condate (Seysssel), sur la voie allant de Lemencum (Chambéry) à Genève. Mais aucune agglomération n'est attestée jusqu'à présent par l'archéologie.

Suite aux grandes invasions du IV^e et du V^e siècle, une période d'insécurité et de guerres s'instaure à partir V^e siècle. Le royaume Burgonde qui a succédé à l'Empire romain (443) se maintient jusqu'à sa conquête par les francs en 534. Il porte déjà le nom de Sapaudia.

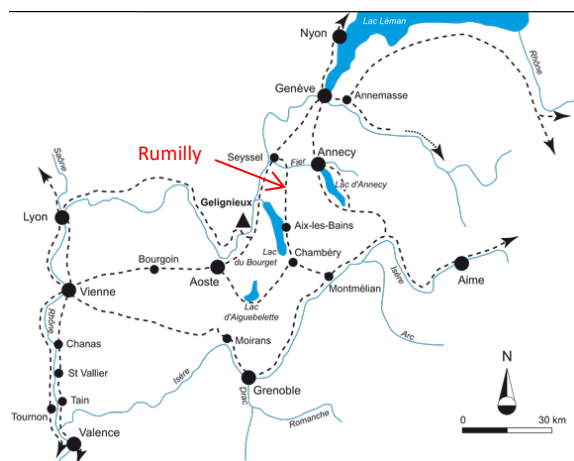
L'histoire connue de Rumilly commence au moyen-âge.



Le site de Rumilly, un plateau qui domine la confluence de la Néphaz et du Chéran. Document CAUE74, étude de 2011.



La cité de Vienne, territoire des Allobroges. Source : « Atlas du patrimoine de l'Isère »



Réseau fluvial et routier des Allobroges, source Jean-Claude Béal, « Transporteurs et propriétaires terriens en Gaule romaine : un bilan », Revue archéologique du Centre de la France Tome 45-46 | 2006-2007

2.2 – Période médiévale, du Ve à la fin du XVe siècle

En 1032 la Sapaudia dépend du Saint Empire Romain Germanique dont l'empereur siège à Aix-la-Chapelle. Aussi dans ce contexte d'autorité lointaine l'aristocratie locale s'approprie le pouvoir. Seigneurs et évêques se disputent les terres, d'autant plus que les possessions sont imbriquées. Les comtes de Genève occupent un vaste territoire entre Léman et lac du Bourget.

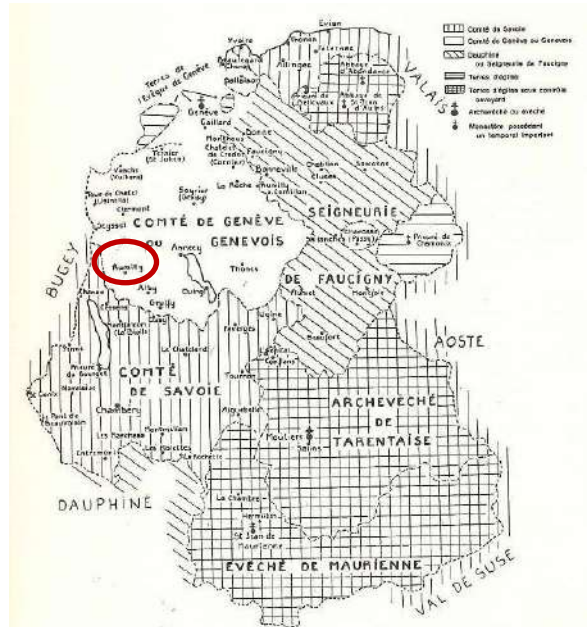
Les premières mentions de Rumilly remontent au IXe siècle. Les évêques de Genève en possèdent la supériorité féodale. Le château est dans un premier temps associé à une famille noble de Rumilly, vassale du comte de Genève qui apparaît régulièrement dans les textes. En 1297 c'est le comte de Genève qui dispose du château de Rumilly qu'il reconnaît détenir de l'évêque de Genève. C'est une place principale de son domaine, qui sera très tôt fortifiée face aux possessions de la maison de Savoie. Situé sur un promontoire rocheux au confluent de la Nephaz et du Chéran, le château comtal commandait le pont en bois sur le Chéran, sur lequel un péage était établi.

Le château était le siège d'un grand mandement qui correspondait à une quarantaine de paroisses (décanat de Rumilly au XVe siècle).

La première église de Rumilly est connue depuis le IXe siècle. Elle est dédiée à Sainte-Agathe, dont elle aurait détenu des reliques. En 1146 l'église apparaît comme propriété du monastère bénédictin de Nantua qui y a fondé un prieuré. La population s'établit au sud du château, protégée en partie par les rives abruptes des deux rivières. Les comtes de Genève favorisent l'expansion économique Rumilly. En 1291 une charte de franchises confirme une charte antérieure, et sera renouvelée plusieurs fois jusqu'en 1411. On y apprend que le bourg est doté d'un marché et de plusieurs foires annuelles et développe une activité artisanale. Le bourg est fortifié. Une première enceinte a pu contenir les constructions qui s'étaient développées entre le château et l'église, ainsi que le long de la Nephaz. L'enceinte médiévale connue par les textes, construite entre le XIIIe et le XIVe siècle, a un périmètre plus large. Elle englobe le faubourg de Montpelaz qui s'était constitué hors les murs sur la route de Chambéry et de vastes espaces qui resteront vides longtemps. Un hôpital est connu en 1335.

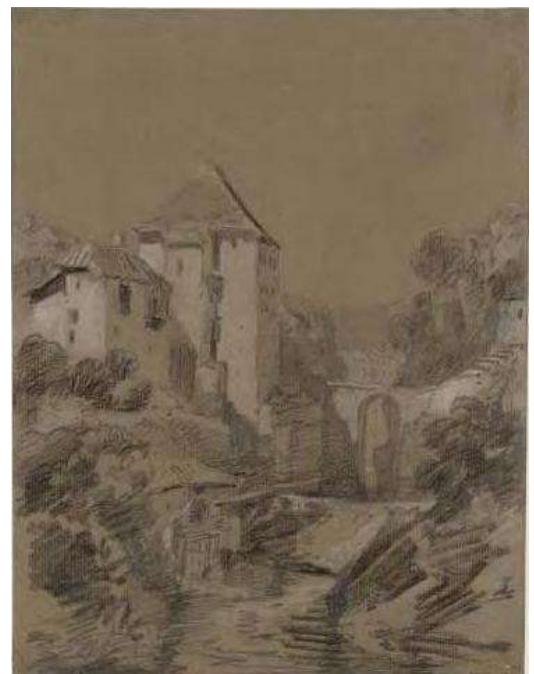
Proche de Rumilly, près de l'ancien gué sur le Chéran, « Notre-Dame de l'Aumône » est un prieuré de chanoines réguliers de Saint Augustin, fondé entre 1231 et 1286 par la famille noble de Conzié. Il développe une activité hospitalière.

En 1414 Rumilly compte 300 feux, soit 1 500 habitants. En 1417, Amédée VIII duc de Savoie achète Rumilly et son mandement à l'héritière de la comtesse de Genève et confirme l'année suivante les anciennes franchises du bourg.



Carte 1. La Savoie au Moyen Âge, (Mariotte et Gabion 1976, p. 89, avec la bienveillante autorisation de M. J.-Y. Mariotte, directeur des Services d'archives de la Haute-Savoie)

Carte la Savoie au Moyen Âge, Mariotte et Gabion 1976.



La maison forte de Montfort dont la première mention remonterait à 1435.

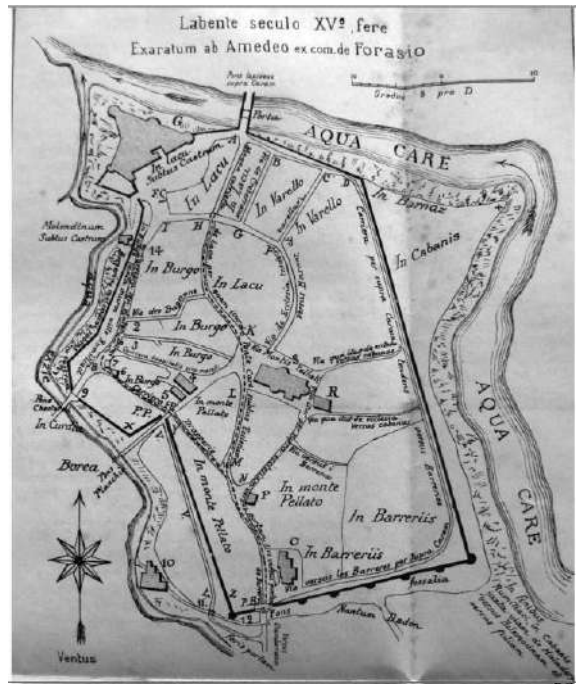
La maison de Montfort par William Turner en 1802. Tate Gallery, Londres, D04532_9.

Mais suite aux incendies de 1430 puis de 1438 la ville est en partie détruite, ainsi que le pont de bois sur le Chéran. D'autres incendies suivront, en 1448 et en 1514. La renaissance de Rumilly est favorisée par Louis de Savoie qui octroie en 1438 et 1440 des exemptions de taxes pour les nouveaux habitants. On reconstruit en pierre, en utilisant la molasse des collines de l'Albanais. Mais la population diminue. En 1445 il ne reste plus que 1200 habitants et seulement 900 en 1516.

A. de Foras, qui a dépouillé les comptes de châtellenies du de la fin du XVe siècle (1488) a publié une restitution de Rumilly à cette époque.

D'après ces textes le château était installé sur un promontoire qui surplombait le confluent. Il était organisé en deux grands espaces : la cour haute entourée de murs qui comprenait la tour maîtresse ainsi que logis, loggia et dépendances du comte, et le plain château, enceinte secondaire entourant la cour haute, qui était occupée par des maisons nobles. Le château était bordé au sud par un fossé. On accédait au château par deux portes.

Le bourg est protégé par les deux rivières encaissées qui offrent par endroit une défense naturelle. À l'ouest la rive de la Néphaz est surmontée d'un rempart, en partie doublé par un fossé. Une grande muraille garnie de tours rondes et bordée de fossés ferme l'espace au sud.



LEGENDA. T. ARCD. Carriera de castro sui de Crato versus Cabanas seu angulos muniturum. in Barreis. P. AHKLMA magna Carriera de lacu per quoniam ibi de Pontis (sive subus solitum) vultus portum et pontem. G. Castrum (quodam) velle Romellia. O. Hospitalium cruce alba. P. Fornas duci in Monte Pellato. R. Hospitalium per Pontis Portus fundum. S. Ecclesia. XPP. Mura Vile in Planchia. PP. Fina Planchia. R. Molendinum duci et Mola. PR. Fina Barreis. FFF. Fina Barreis de porte Planchia porta omnia velle versus Barreis et molendinum. R. 1112. Munitur. Dado. Fina fonsalus velle. 2 domus communitatis. (1488). S. Fornas Burgi. F. Hospitalium antiquum nunc (1488) in munitur. S. Domus communitatis (1488). G. Munitur antiquum nunc (1488) ducum fonsalus. (1488). F. Patoa in quo venduntur Sordaria ducum fonsalus. Carriera pontis. Chardard. F. Gardiam. Fina de Burgi versus pontem. 6232. F. F. Fina Planchia. R. Fina Castri. Munitur. Dado labens in Burgi 15. 16. 17. 18.

Plan de Foras publié dans A. de FORAS « Rumilly à la fin du XVe siècle » Congrès de sociétés savantes de Savoie (Xe congrès, 1889), p.179-214

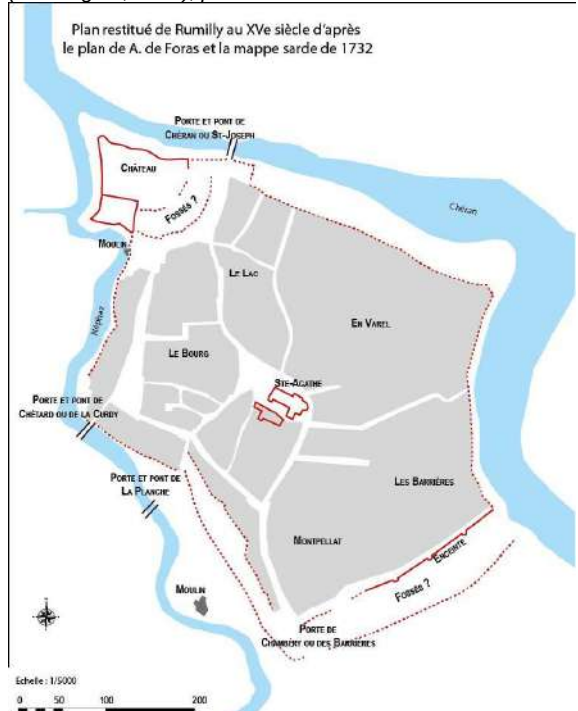
L'enceinte de Rumilly compte quatre portes :

- au nord, la porte du Pont s'ouvre sur la route de Genève. Le pont en bois, reconstruit en pierre après 1430 intègre une chapelle dédiée à Saint Joseph,
- au sud la porte des Barrières s'ouvre sur la route de Chambéry,
- à l'ouest, deux portes et deux ponts sur la Nephaz mènent au territoire de l'Albanais : la porte de la Planche qui donne sur le pont du même nom est probablement la plus ancienne ; en aval, la porte Chétard donne sur le Pont de la Curdy construit en 1580.

A l'intérieur de l'enceinte le territoire est inégalement occupé. Les habitations se sont implantées principalement à l'ouest et le long de la grande rue qui relie la porte de Genève à la porte de Chambéry en passant devant l'église Sainte-Agathe. C'est là que se trouve « le bourg », qui se continue au sud par le quartier du « Mont Pellat ». Au nord de l'église « Le lac » est une cuvette humide alimentée par le ruisseau du Dadon. D'après Foras le nant Dadon descendait du Mont Pellat et traversait le bourg en deux bras distincts. La partie est « en Varel » et « Cabanes » est moins densément occupée.

On trouvait au bourg :

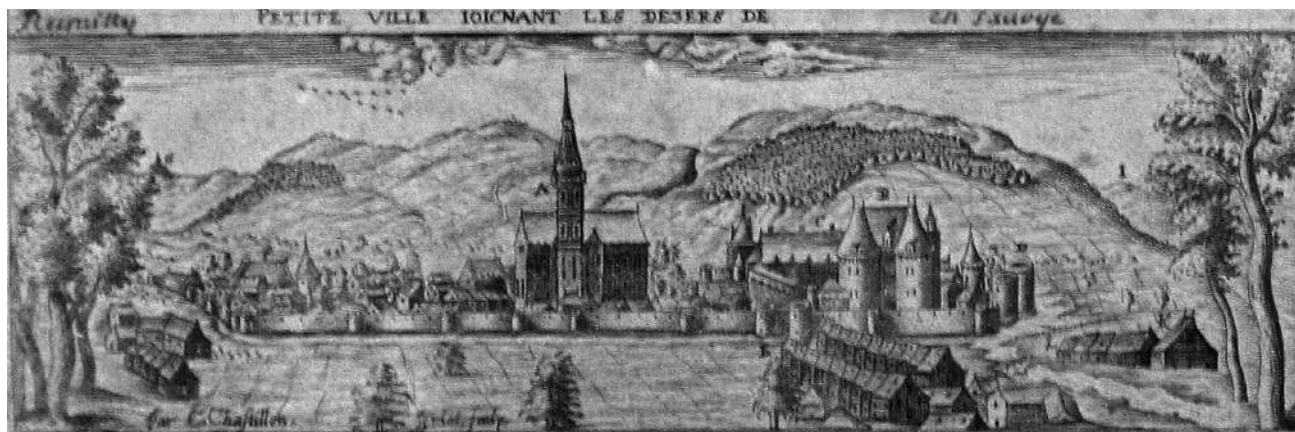
- tout près de la porte de la Planche : le premier hôpital (il fut déplacé après 1488 à la porte des Barrières), la maison commune, une fontaine, les anciennes boucheries appelées « halles », un moulin
- une place « où on vendait les souliers les jours de foire », et où se trouvait le four du bourg, une rue « des drapiers », (actuelles rues Filaterie et Hauteville),
- à Mont Pellat le four du duc et l'hôpital des nobles fondé derrière l'église par les Portier.



Étude HADES 2015 Plan restitué de Rumilly au XVe siècle d'après le plan de Foras et la mappe sarde de 1732.

A l'extérieur de l'enceinte on trouvait les deux moulins du duc construits sur la rive droite de la Nephaz (un sous le château, l'autre près de la porte des Barrières).

Et plus loin, près du gué sur le Chéran, la « maladrerie » de Notre-Dame de l'Aumône, hôpital pour les pauvres, est un lieu de pèlerinage fréquenté



Vue « supposée » de Rumilly par Claude Chastillon, vers 1600. Musée de Rumilly, inventaire 2007 O 515 cliché Musée Rumilly

2.3 – Période moderne : XVIe – XVIIe - XVIIIe siècle

D'une façon générale les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles sont marqués par l'alternance de périodes prospères et de périodes sévères caractérisées par les calamités (batailles, occupations, épidémies, disettes...).

On retiendra plus précisément :

- La sécession de Genève : en 1535 la ville de Genève se déclare indépendante et officiellement protestante. La réforme protestante amène un climat d'insécurité.

- Les conflits avec la France, Genève et les Bernois :

1536 : invasion et occupation française et bernoise, puis 1559 restauration des États de Savoie.

1600-1601 : Invasion des français (Henri IV)

1630 : Invasion des français (Louis XIII).

1713 : le traité d'Utrecht signe la libération des États de Savoie.

1742-1749 : occupation espagnole

En 1760 le traité de Turin précise la délimitation de la frontière entre la France et la Savoie

1792 : les troupes révolutionnaires françaises envahissent et annexent la Savoie.

En 1565, après l'invasion française, Emmanuel Philibert de Savoie complète et renforce la protection de l'enceinte de Rumilly, et fait édifier sur la commune de Sales le fort de l'Annonciade pour protéger la ville en amont. En 1585 il fait bâtir un fort sur le château.

Rumilly opère une lente reconstruction. La position stratégique de la ville sur la route de Chambéry à Genève qui est un axe majeur pour le commerce, les foires et marchés alimentés par un territoire environnant très productif contribuent à rendre la ville attractive. Nobles et bourgeois y font édifier maisons et hôtels particuliers. Plusieurs ordres religieux viennent fonder leur couvent dans l'enceinte urbaine, dans la partie haute qui était restée peu investie jusque-là : les Capucins s'établissent en 1612, les Bernardines en 1622, les Visitandines en 1626 et les oratoriens installent leur collège en 1650.

À l'extérieur de l'enceinte un petit prieuré a été fondé auprès de la chapelle Notre-Dame des Grâces de l'autre côté du pont de la Curdy, construit en 1580 sur la Nephaz. Près du Chéran, le sanctuaire Notre-Dame de l'Aumône est la destination de pèlerinages très populaires.

Mais en 1630 Rumilly est assiégée par les troupes de Louis XIII. Le château est détruit, les murs des fortifications démantelés, la ville saccagée. La ville est de nouveau assiégée en 1690 et occupée jusqu'en 1696.

A partir du XVIIIe siècle, période plus calme, la ville se reconstruit en réutilisant les matériaux du château et de l'enceinte. On édifie de nouveaux équipements : la maison des archives et du Tabellion en 1726 (près de la porte de Chambéry), une école de jeunes filles en 1737, une fontaine publique à Montpellier. La maison commune déménage en 1787 dans l'ancienne maison noble de Beaufort, propriété des Oratoriens. C'est là que se réunit l'assemblée des bourgeois de la ville. Rumilly abrite régulièrement des garnisons, une place d'armes est aménagée en 1775.



Carta generale de stati di sua altezza reale par Gio. Tomaso Borgonio, 1680. Source gallica.bnf.fr

Rumilly est représentée comme une ville fortifiée (à cette date le château n'existe plus) au droit du pont sur le Chéran, sur la route qui mène de Chambéry à Genève.



Extrait de la carte du Département du Mont-Blanc. J.B. Raymond, 1795. gallica.bnf.fr



Les portes de Genève et de la Curdy sont démolies en 1732 et 1792, le pont Saint-Joseph est reconstruit en 1787, en pierre avec une seule arche en plein cintre. Le Pont-Neuf a une portée de 40m.

Au dénombrement de 1776 la population s'élève à 2 273 habitants. Rumilly est une ville de riches marchands et de nobles. Avec ses 22 familles nobles, c'est la troisième ville noble de Savoie.

La ville est à la fois une place de commerce, une ville de passage important ainsi qu'un centre intellectuel et spirituel, réputé. Ses foires et marchés sont attractifs, on y écoule la riche production de l'Albanais (polyculture, élevage) et la production artisanale de la ville, surtout textile (tisseurs, tailleurs, chapeliers, teinturiers, cordiers) et en partie liée au travail du cuir (cordonniers, tanneurs, selliers).

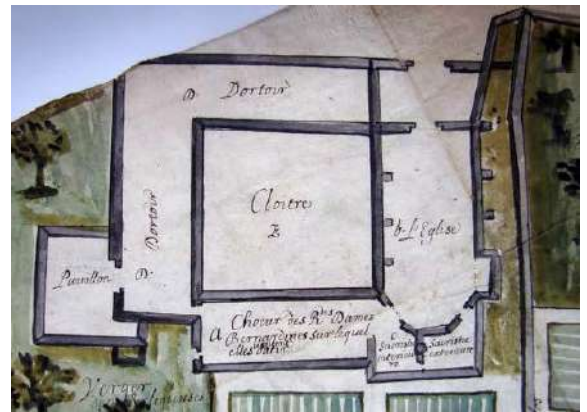
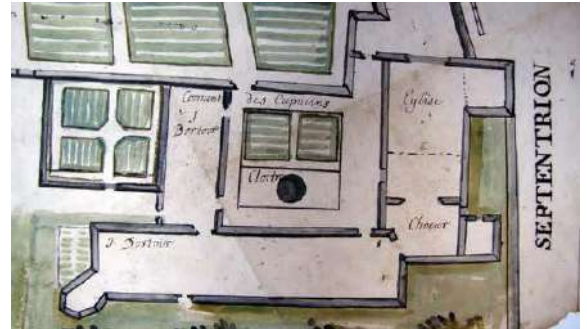
La route de Chambéry à Genève génère du passage et des activités liées au transport. À la fin du XVIII^e siècle on compte à Rumilly une cinquantaine de cabarets et cafetiers ainsi que quatre auberges.

En 1792 les troupes françaises envahissent la Savoie.

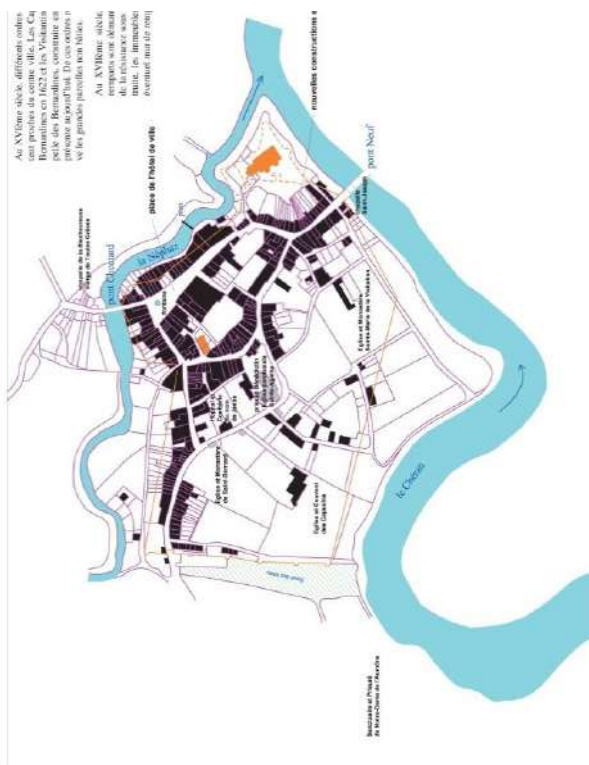
À Rumilly les religieux sont chassés, leurs propriétés sont occupées puis vendues comme biens nationaux.

Administrativement Rumilly fait partie du département du Mont-Blanc, et dépend du district d'Annecy. En 1793 Rumilly compte 2634 habitants. C'est un chef-lieu de canton qui comprend 26 communes.

Plan perspective des enclos et couvents des Capucins et des Bernardines, XVIII^e siècle. AD Haute-Savoie, 15 H 8. Source étude CAUE74 2011



Plan des couvents des Capucins et des Bernardines de Rumilly, XVIII^e siècle. AD Haute-Savoie, 1 Fi 148. Cliché : L. D'Agostino – Hadès. Source étude CAUE74 2011

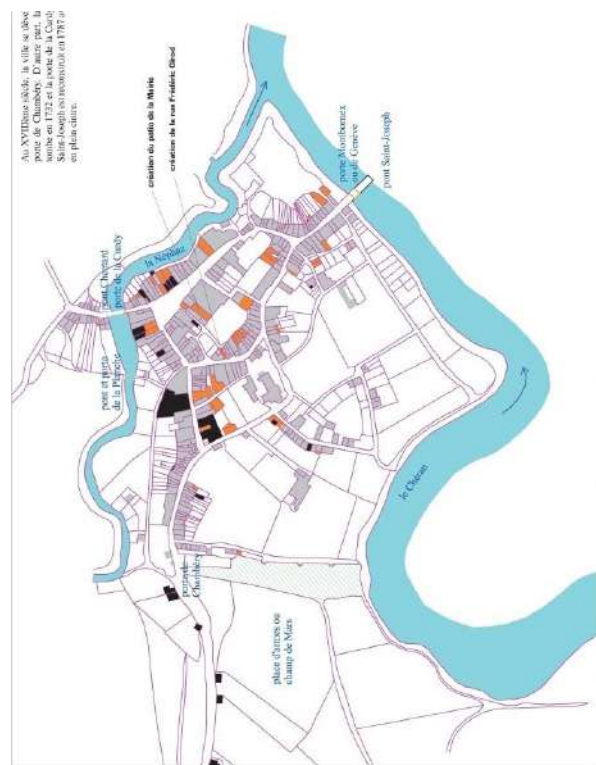


Plan restitué de Rumilly au XVII^e siècle.

Source étude ZPPAUP 2010

Les ordres religieux s'implantent dans la ville haute, le château et les remparts sont démantelés

■ édifices antérieurs ■ édifices construits à l'époque considérée

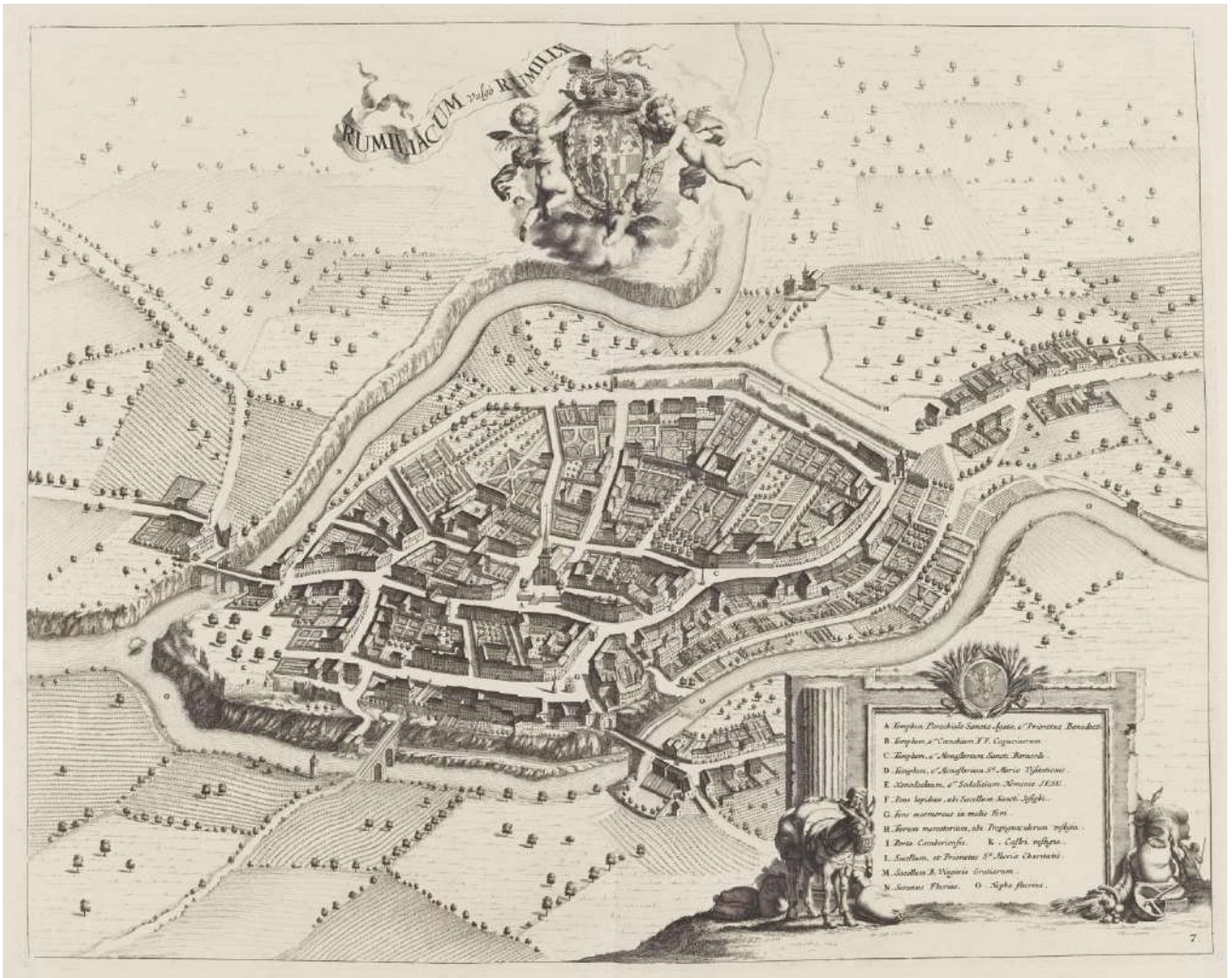


Plan restitué de Rumilly au XVIII^e siècle.

Source étude ZPPAUP 2010

— parcellaire à l'époque considérée ■ démolitions à l'époque considérée

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE RUMILLY (74)
Michèle PRAX // SAM-ARCH // SITES & PAYSAGES



1682 Theatrum Sabaudiae

Plan scénographique de Rumilly - Rumiliacum Vulgo Rumilly, issu du Theatrum Sabaudiae, relevé par G.T. Borgonio, dessinateur

Le château a été démantelé et les murailles sont en ruines. Mais les portes de la ville et les ponts sont encore en place. La forme urbaine héritée du moyen-âge est encore bien lisible. La ville basse est dense, on distingue la place du marché et sa fontaine. Dans la partie haute les jardins et espaces plantés dominant. C'est là que se sont installés les couvents, clos de murs. Hors les murs, la ville s'est un peu développée. Au droit du pont Saint-Joseph (il s'agit encore du vieux pont en pierre construit en 1430, avec sa chapelle au milieu), un petit faubourg s'est constitué rive droite sur le territoire de Sales. Porte de Chambéry s'égrènent le long de la route quelques maisons cossues avec leurs jardins. Au loin, près du Chéran se trouve le prieuré de l'Aumône avec sa chapelle Sainte-Marie de la Charité. Au droit du pont de la Curdy, un petit faubourg s'est formé, dans la continuité de la chapelle Sainte-Marie des Graces et de son petit prieuré. La porte des Planches est toujours en place, mais le pont attenant a disparu.



1732 Mappe sarde

Proposition de restitution des structures urbaines et du tracé des remparts d'après la mappe sarde et l'étude CAUE74 2011

Le château n'existe plus. Mais le parcellaire témoigne encore de son ancienne organisation. La parcelle rectangulaire 473 où se trouvait le château comtal est un champ qui appartient au marquis d'Arvillard. La parcelle 471 où était l'ancien plain château appartient à la communauté, c'est la « Place du château détruit ».

Au centre, l'église Saint-Agathe et son prieuré au sud.

La ville haute, à l'est est peu dense. Les enclos des ordres religieux (Visitation, Bernardines, Capucins) se distinguent par leur importance mais ne sont pas détaillés. Les Oratoriens ont deux propriétés, dont l'ancienne maison noble de Beaufort.

La ville basse, à l'ouest s'organise le long de rues étroites et sinueuses. Un grand espace nord-sud, un triangle allongé constitue la place du marché. Elle est bordée essentiellement de propriétés nobles ou cédées aux religieux.

Les arcades n'apparaissent pas sur la mappe, pourtant certains bâtiments en possèdent déjà à cette époque. La plupart sont édifiées à la fin du XVIIIe siècle.



La ville basse, très dense, se caractérise par un parcellaire en lanières, entrecoupé des grosses propriétés, que sont les maisons nobles et bourgeoises, dont les noms des propriétaires sont consignés dans les registres de la mappe :

- parcelle 170 : Louis Balmont, comte de Livron (ancienne maison forte de Monfort)
- parcelle 173 : Baron de Salagine
- parcelle 47 : Perret d'Hauteville
- parcelle 232 : noble Excoffon
- parcelles 144 et 129 : noble Maillard, marquis de Tournon
- parcelle 160 : noble Honoré Juge
- parcelles 422 et 424 : noble Jacques Chavannes
- parcelle 89 : noble Louis Consy
- parcelle 211 : noble Perret Dechenes
- parcelle 212 : noble Perret D'Angloz
- parcelles 214 et 215 : noble Perret du Mollard
- parcelle 2 : noble Savoiroux de Braboran
- parcelle 136 : ancienne maison de Beaufort, possédée en 1732 par les oratoriens, qui accueillera la maison commune en 1787

2.4 – Période contemporaine : XIXe – XXe siècle

XIXe siècle

À partir de 1815 la Savoie est rendue au roi Victor-Emmanuel qui rétablit les anciens usages. Pendant la Restauration Sarde qui dure jusqu'en 1860, la période est calme et la Savoie connaît une bonne gestion.

Pour Rumilly c'est une période propice au développement économique et culturel. La croissance démographique est soutenue : la ville passe de 2 757 habitants en 1800 à 4 190 habitants en 1858. Son territoire est augmenté : le 10 novembre 1818 un édit détache du territoire de la commune de Sales le hameau de Surchères et le faubourg du Pont-Neuf. Mais la période sera également marquée par la rivalité avec Annecy. Au début du XIXe siècle Rumilly profite encore de sa situation privilégiée sur le principal itinéraire commerçant et de la richesse des terres agricoles de l'Albanais (blé, froment, chanvre). Mais suite à la construction du Pont de la Caille en 1839, la route de Chambéry par Annecy devient plus intéressante. Le trafic se détourne peu à peu de Rumilly, malgré la construction de la route des Creuses qui la relie à Annecy en 1842-43. En 1849 le service de diligence cesse, ainsi que le service du courrier.

Pendant la période sarde, la ville transforme son espace et se dote des édifices et infrastructures indispensables à la vie urbaine. En 1819 le cimetière qui se trouvait autour de l'église est déplacé à l'écart de la ville. La place de l'église est aménagée l'année suivante. L'ancienne église est démolie en 1837. L'église Saint-Agathe est reconstruite à partir de 1837.

La porte de la Planche est démolie en 1820. En 1822-26 les boucheries sont démolies et relocalisées entre la place du Marché et la Nephaz (actuelle rue des Boucheries). À leur emplacement on édifie une halle en pierre à cinq arcades pour le commerce du blé, la « Grenette » et l'on crée la place du même nom.

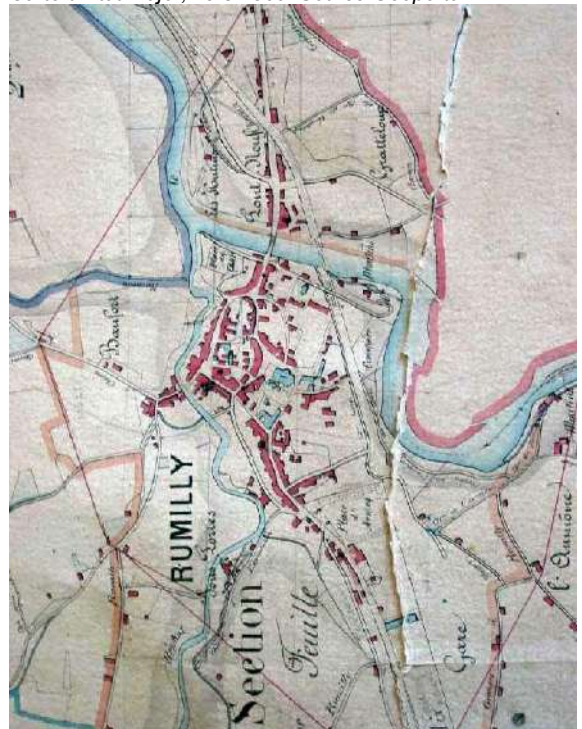
Le culte rétabli, les institutions religieuses se réorganisent. En 1820 les sœurs de Saint-Joseph s'installent dans la maison au sud de l'ancien cloître des Visitandines. Elles créent en 1822 un hospice et une école pour les jeunes filles. En 1827 un petit séminaire (collège royal) est établi au sommet de la rue de Hauteville (il deviendra École Normale de jeunes filles en 1864), en 1836 une chapelle est construite. En 1833 une école de garçons est créée par les frères de l'école chrétienne. En 1844 l'administration diocésaine acquiert l'ancien clos de la Visitation pour y installer un pensionnat. En 1851 le collège Sainte-Marie est fondé. On y construira également une chapelle en 1865.

En 1835 la ville bénéficie de la distribution de l'eau, en 1844 de l'éclairage public. En 1848, on dresse un plan régulateur. Le faubourg du Pont-Neuf est redessiné avec une artère rectiligne au droit du Pont.

L'activité économique se développe, plus particulièrement l'artisanat. En 1828 il existe une soierie de 22 métiers, en 1836 une filature de laine (à Barnon), en 1838 une filature de coton (installée dans la chapelle de l'Aumône). À la fin de la période sarde la ville comptait également une brasserie, trois



Carte d'Etat Major, vers 1860. Source Géoportail



Cadastre 1864, ville de Rumilly source ZPPAUP 2010



Pensionnat, collège et chapelle dans le clos de l'ancien couvent de la Visitation

tanneries, une scie à eau, huit moulins et huit pressoirs à huile, ainsi que plusieurs établissements bancaires (la caisse d'épargne et de prévoyance depuis 1852, la société de secours mutuel depuis 1853, la banque agricole en 1862).

Après l'annexion de la Savoie en 1860, comme partout ailleurs, la période apporte une nette amélioration des conditions de circulation, les villes se recomposent en fonction de ces nouveaux axes. Rumilly continue sa mutation et initie une activité industrielle. La population poursuit sa croissance, elle atteindra 4 444 habitants en 1891, c'est un pic démographique.

L'arrivée du chemin de fer à partir de 1862 va changer l'organisation de la ville. La ligne chemin de fer découpe la ville haute en diagonale et la gare (inaugurée en 1865) implantée au sud de la ville va structurer et développer le faubourg des Terreaux qui avait commencé à se constituer le long de la route de Chambéry. C'est dans ce quartier que l'on construit en 1862 les bâtiments de la Manufacture des tabacs, puis les casernes, au sud de la manufacture.

Dans la ville haute comme dans la ville basse les transformations continuent :

En 1862 les bâtiments du couvent des capucins sont démolis. Dans le clos on construit deux écoles supérieures pour les garçons et pour les filles en 1885 et 1890. En 1885 on établit la rue des écoles pour desservir les nouveaux équipements scolaires. En 1862 l'Hôpital situé derrière l'église est en partie reconstruit et agrandi.

En 1869 la grenette est remplacée par une halle à 7 arches et la place autour est redessinée.

En 1872 la mairie est réaménagée dans la maison de Beaufort. En 1878 on construit un bâtiment des Postes sur la Grande Rue.

En 1879 le prieuré Saint-Agathe est démoli pour édifier un nouveau presbytère.

En 1863 une nouvelle chapelle est construite à côté de la chapelle médiévale de Notre-Dame de l'Aumône. Celle-ci avait été dotée d'un avant-chœur et 1818 et l'ensemble avait été repris en 1823.

La ville s'attache à sa modernisation : en 1867 la traversée de Rumilly est pavée, le réseau d'égouts est construit. En 1880 la ville bénéficie de l'éclairage au gaz, en 1893 de l'éclairage électrique.

En 1888 un plan d'embellissement initié quelques années plus tôt est dressé. Il prévoit l'amélioration de la salubrité, l'alignement des rues, un règlement pour les devantures et les façades sur rue. Il entérine des projets déjà réalisés.

En 1881 le pont de la Curdy est reconstruit, en 1886 la rue centrale est réalignée entre la Grenette et la maison commune, une nouvelle rue est dessinée sur le tracé du Dadon canalisé (rue des Casernes, actuelle rue F. Girod). En 1889 la place d'armes est nivelée, puis agrandie en 1891.



Place de l'Hôtel de Ville. La maison de Beaufort (à gauche) est encore debout.



Les nouvelles halles et la place



La nouvelle église Sainte-Agathe et sa place



Ancienne poste (actuelle rue Charles de Gaulle)



Ecole normale de filles, rue de Hauteville (aujourd'hui démolie)



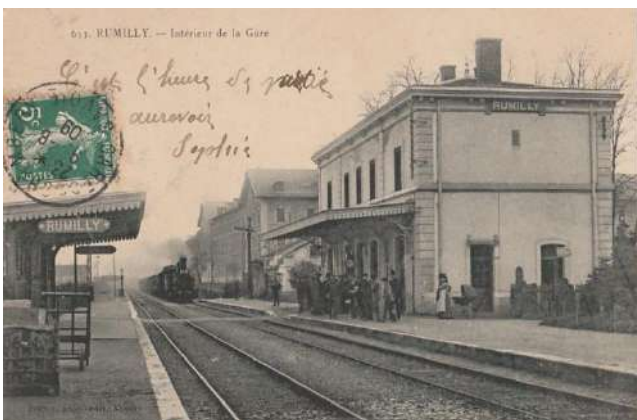
La rue Filaterie, avant son réaligement, présentait des arcades comme la place de l'Hôtel de Ville



Ecole secondaire, collège, classes



Ancien hôpital (aujourd'hui démolì)



La Gare



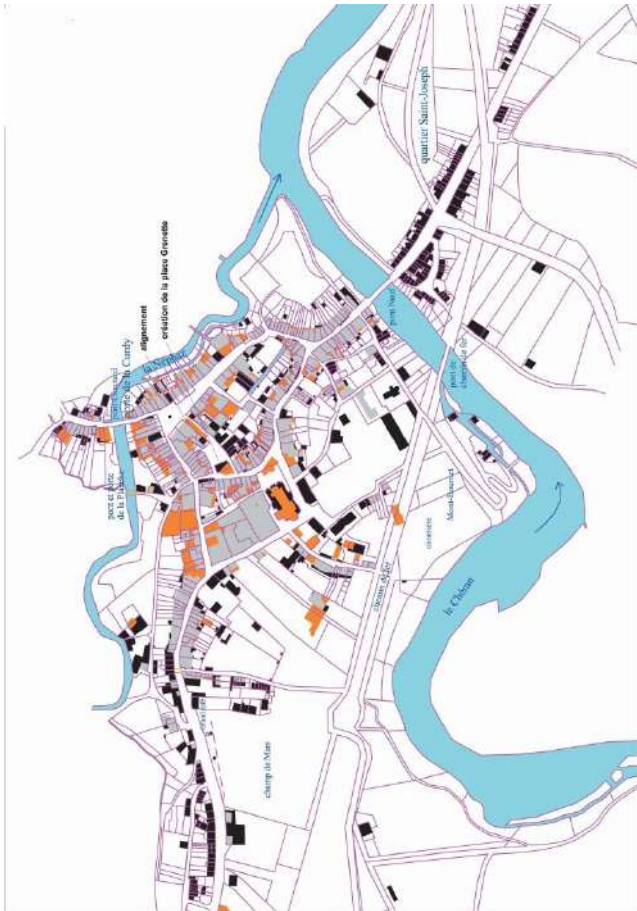
Le viaduc du chemin de fer et le Pont-Neuf à l'arrière plan.



Manufacture des tabacs (il reste un seul bâtiment aujourd'hui)



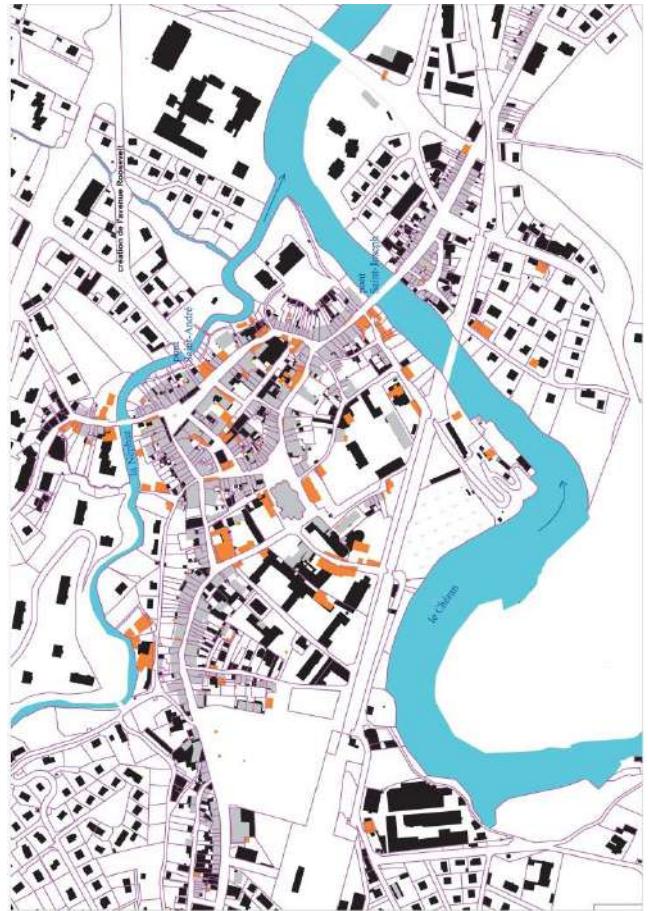
Ancienne chapelle de l'Aumône et nouvelle chapelle Notre-Dame



Plan restitué de Rumilly au XIXe siècle.

Source étude ZPPAUP 2010. Les faubourgs se développent : le quartier Saint-Joseph au nord, le long de la nouvelle voie rectiligne (le parcellaire antérieur est redécoupé), à l'est le petit faubourg de la Curdy et au sud de la porte de Chambéry, le faubourg des Terreaux qui se densifiera après l'implantation de la gare en 1865.

■ édifices antérieurs ■ édifices construits à l'époque considérée



Plan restitué de Rumilly au XXe siècle.

Source étude ZPPAUP 2010

La ville s'ouvre au nord-est avec l'ouverture du pont André en 1936

— parcellaire à l'époque considérée ■ démolitions à l'époque considérée

XXe siècle

Au XXe siècle Rumilly connaît une croissance importante avec le développement d'activités économiques industrielles. En 1921 la population est retombée à 3 505 habitants mais la remontée démographique commence peu de temps après. En 1921 la Compagnie Générale du lait Mont-Blanc implante près de la gare une condenserie de lait qui transforme la production laitière locale et exporte sa production. En 1925 l'entreprise développe d'autres produits célèbres comme Tonimalt ou le lait pour enfants Guigoz. En 1970 le site devient propriété de Nestlé, en 1990 CFP se convertit à la fabrication des céréales du petit déjeuner, alors que l'activité lait est repositionnée en Normandie. En 1961 l'inventeur de la poêle Téfal installe une usine de production à Rumilly, bénéficiant à la fois de la proximité des usines d'aluminium de Cran et de la présence du chemin de fer. En 1985 les skis Salomon s'implantent à Rumilly et en 1990 Vulli y rapatrie la fabrication du célèbre jouet « Sophie la girafe ». Le dynamisme de ces activités va entraîner le développement de tout un tissu d'entreprises liées et va attirer une main d'œuvre importante.



Condenserie Lait Mont-Blanc



Première usine Téfal construite à Rumilly

La croissance démographique s'accélère dans la seconde partie du siècle : Rumilly double sa population, passant de 5 155 habitants en 1954 à 11 230 habitants en 1999.

A la fin du XXe siècle de vastes secteurs dédiés à l'activité se sont développés au sud de la ville, à l'ouest de la voie de chemin de fer (quartier des Granges). Pour accueillir cette nouvelle population la ville a dû faire face à un fort besoin de logements : quartiers d'immeubles de logements collectifs (quartiers de La Salle, Champs du Comte, Sous-Porte), quartiers de lotissements de maisons individuelles (Fuly, Grangettes...), et équipements se sont implantés en périphérie. Le pont André construit en 1936 sur la Néphaz a facilité le développement de la ville vers l'ouest. La création de la rocade ouest (boulevard Dagand et boulevard de l'Europe) en 1985 va attirer des équipements commerciaux mais aussi d'enseignement (nouveau collège et lycée professionnel). Au nord de la ville elle scinde en deux parties le faubourg du Pont-Neuf.

Dans le centre ancien la jonction entre le nouveau pont et la place de l'hôtel de ville sur la Néphaz a entraîné la démolition de maisons et une partie rive rempart rive droite. Après 1940 le pont sur le Chéran bombardé est reconstruit en béton. La maison de Beaufort est démolie en 1980, une nouvelle mairie est reconstruite à son emplacement. Les établissements d'enseignement publics sont confortés. Mais plus récemment l'ancienne école normale de filles, rue de Hauteville et l'ancien hôpital, rue Charles de Gaulle sont démolis pour laisser la place à de nouveaux immeubles d'habitation.

Le faubourg sud des Terreaux s'est aussi transformé : de nouveaux immeubles sont édifiés le long de la place d'Armes et le long de l'avenue Gantin à l'emplacement des anciens hôtels. La caserne est démolie en 1974. La manufacture des tabacs a fait l'objet d'un remaniement. Seul un bâtiment est conservé, agrandi, les deux autres sont démolis pour laisser la place à des immeubles de logements.



Condenserie Lait Mont-Blanc et développement pavillonnaire.



Le site aujourd'hui appartient au groupe SEB qui produit Tefal et beaucoup d'autres marques. Source Tefal.fr



La cité du Chéran, lotissement de maisons individuelles près de la chapelle de l'Aumône



Équipements sportifs : tennis, piscine à proximité des nouveaux quartiers (immeubles collectifs et lotissements de maisons individuelles)



Immeubles collectifs du Champ du Comte



État du développement de la ville en 1961.
Source Étude CAUE74, 2011

État du développement de la ville en 1979.
Source Étude CAUE74, 2011

État du développement de la ville en 2010.
Source Étude CAUE74, 2011



Le centre ancien et l'extension ouest au-delà de la Nephaz. Cliché Ville de Rumilly

Analyse de l'évolution urbaine

synthèse de l'évolution des emprises bâties de 1732 à nos jours



Analyse de l'évolution des emprises bâties de 1732 à nos jours. Source Étude CAUE74, 20

3 – Paysage

Sources exploitées :

- *Unités paysagères de l'Observatoire régional des paysages de Rhône-Alpes*
- *Atlas des paysages de l'Ain*
- *Rapport de présentation du PLUi de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie*
- *CAUE74, « Rumilly, naissance et évolution d'une ville », Architecture, Villes et Territoires, juillet 2011*
- *N. SANDT, « Etude architecturale et patrimoniale rue Montpelaz », mairie de Rumilly, 2019*
- *Cadaastre napoléonien 1811, archives départementales Haute-Savoie*
- *Cadaastre français 1864, archives départementales Haute-Savoie*
- *Mappe sarde 1732, archives départementales Haute-Savoie*
- *Plan de restitution de la ville de Rumilly au XV^es par Foras, 2^{ème} moitié du XIX^es.*
- *Plan scénographique de Rumilly de 1674- Rumiliacum Vulgo Rumilly, issu du Theatrum Sabaudiae, relevé par G.T. Borgonio, dessinateur ;*
- *Cartes postales anciennes début du XX^e siècle*

3.1 – Contexte paysager

La commune de Rumilly s'inscrit au cœur de l'unité paysagère des collines de l'albanais, territoire reconnu dans l'histoire comme le « grenier de la Savoie », entre le Val des Usses au Nord, l'avant-pays annécien et le massif des Bauges à l'Est, puis le Bassin du lac du Bourget au Sud.

La Montagne du Gros Foug (1057m) à l'Ouest et le Semnoz (1699m), à l'Est, marquent les horizons.

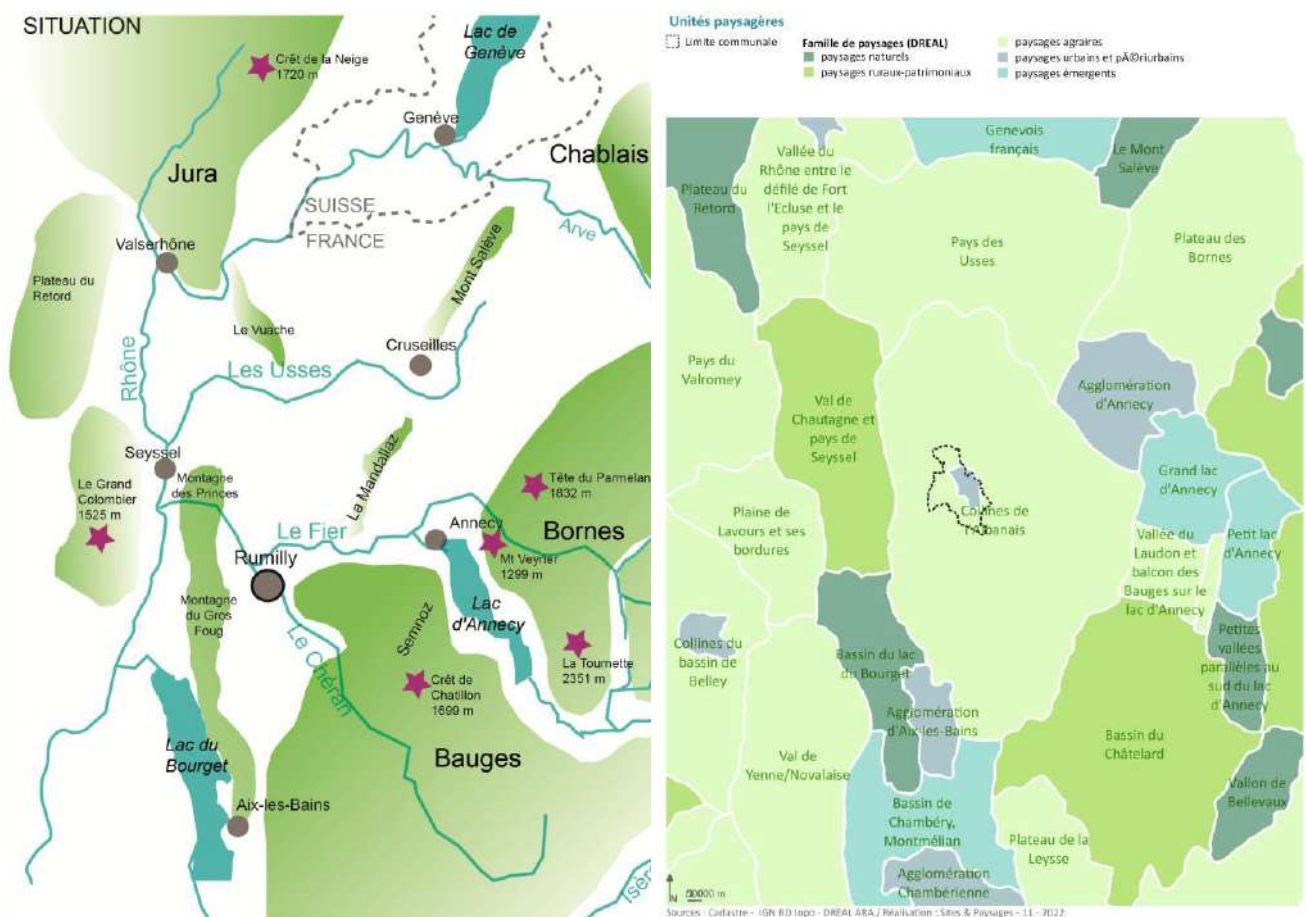
Unités paysagères

(source : familles de paysages de l'Observatoire régional des paysages de Rhône-Alpes)

Deux unités paysagères concernent le territoire communal de Rumilly :

- Collines de l'Albanais : paysage agricole
- Agglomération de Rumilly : paysage urbain et périurbain

Les **Collines de l'Albanais** dévoilent une succession de collines boisées (autour de 500m d'altitude). Le boisement est ici omniprésent : sous la forme de bandes boisées liées à des cours d'eau, de haies champêtres, de vergers, ou encore d'arbres isolés. On est dans un paysage agraire de campagne vallonnée et verdoyante où l'on rencontre fréquemment des zones humides. Seules les gorges du Fier et du Chéran présentent une morphologie vraiment différente en composant de profondes entailles modelées par l'érosion des glaciers et des eaux courantes sur des dépôts molassiques ou morainiques. L'habitat s'organise en réseau de villages et de hameaux diffus. L'architecture des anciennes fermes est assez remarquable.



Rumilly, au cœur de l'unité paysagère des collines de l'Albanais

Topographie

Un paysage collinaire

La commune s'étage de 312 à 589 m et s'organise selon un axe Nord-Sud marqué par :

- Les collines à l'Ouest qui dominent la ville
- Les vallées de la Néphaz et du Chéran
- Les axes de communication, route et voie ferrée.

Un site d'implantation marqué par les entailles des cours d'eau

Rumilly s'est installée sur une terrasse qui surplombe la confluence et les rivières profondément encaissées du Chéran, provenant des Bauges, et de la Néphaz, coulant depuis le Mont Clergeon.

Sculptant d'abruptes falaises, ces deux rivières offrent à la ville des barrières naturelles infranchissables à l'Est, au Nord et à l'Ouest.

Alors que le château se situait en promontoire sur la confluence de la Néphaz et du Chéran, les implantations du bâti de la ville médiévale soulignent les ruptures de pente des terrasses. Les enclos religieux se sont installés ensuite sur une terrasse supérieure.

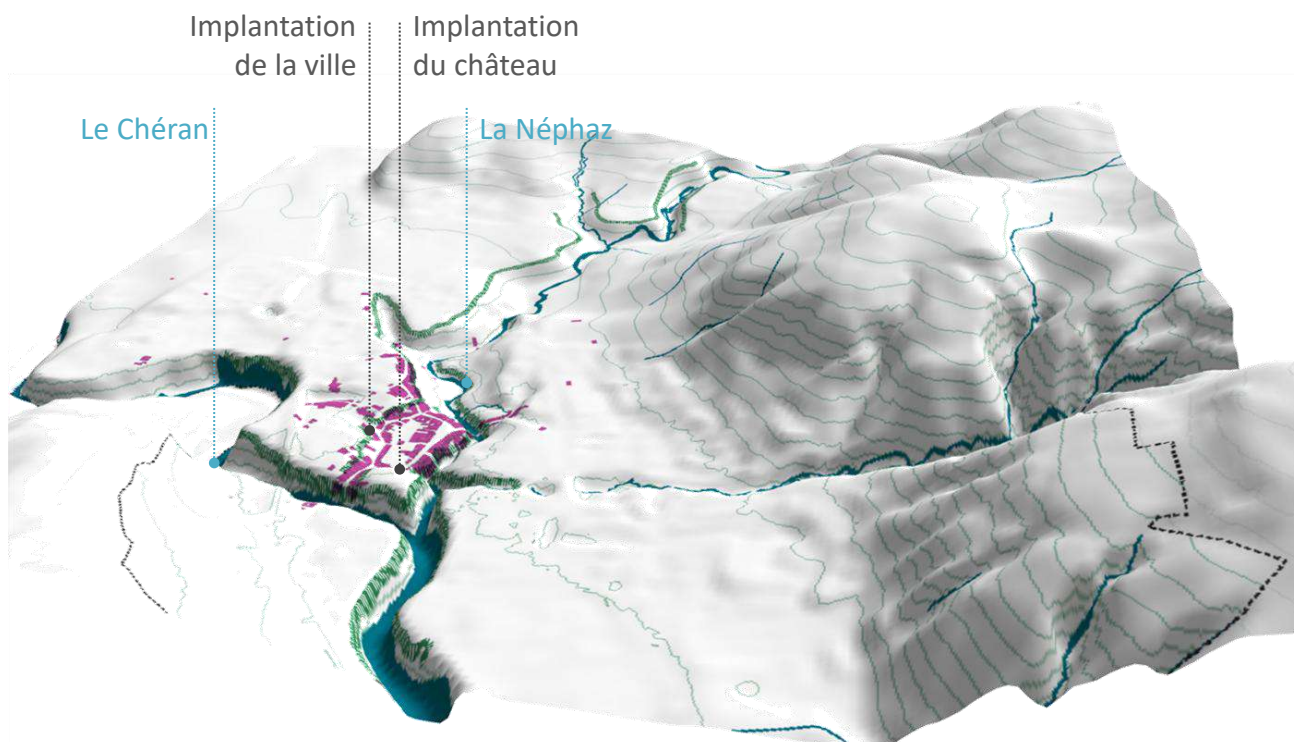
Toponymie

Le nom *Montpelaz*, ou *Montpellaz*, indiqué également « *mont pellat* » sur un plan de 1787, semble faire référence à l'implantation géographique de la rue, en particulier aux falaises abruptes sur laquelle elle s'implante. Le mot « *pelaz* » ou « *pelat* » étant employé en patois savoyard pour décrire un lieu dégarni, dénué de végétation (Gros : 2004).

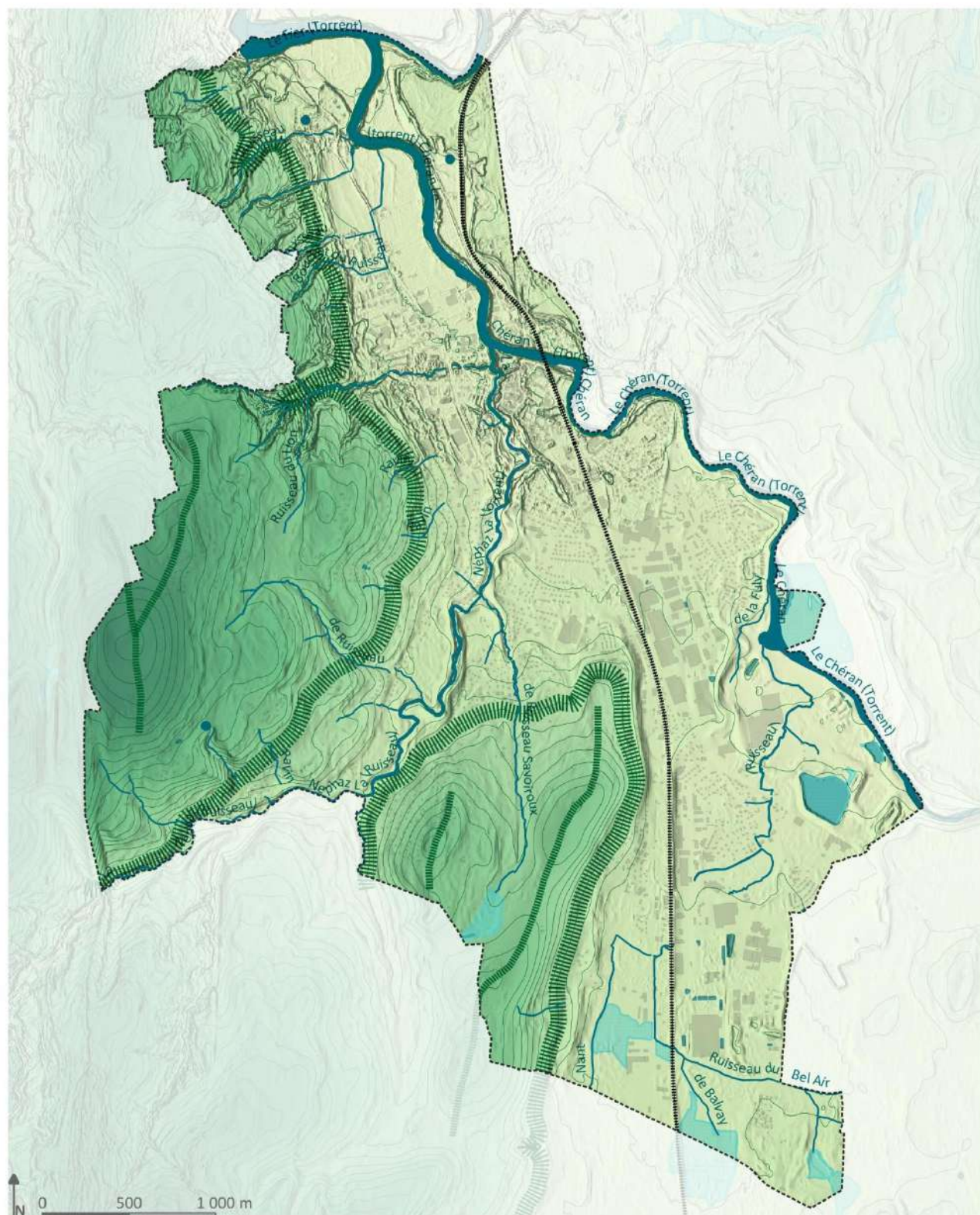
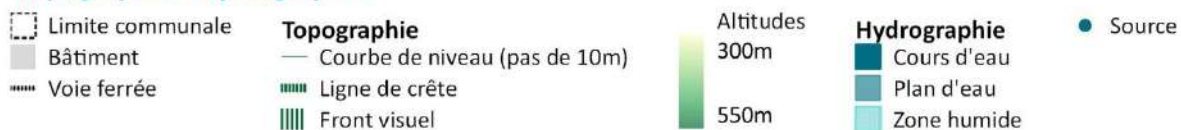
Source : N. SANDT, « Etude architecturale et patrimoniale rue Montpelaz », mairie de Rumilly, 2019



Carte d'État-major - 1860



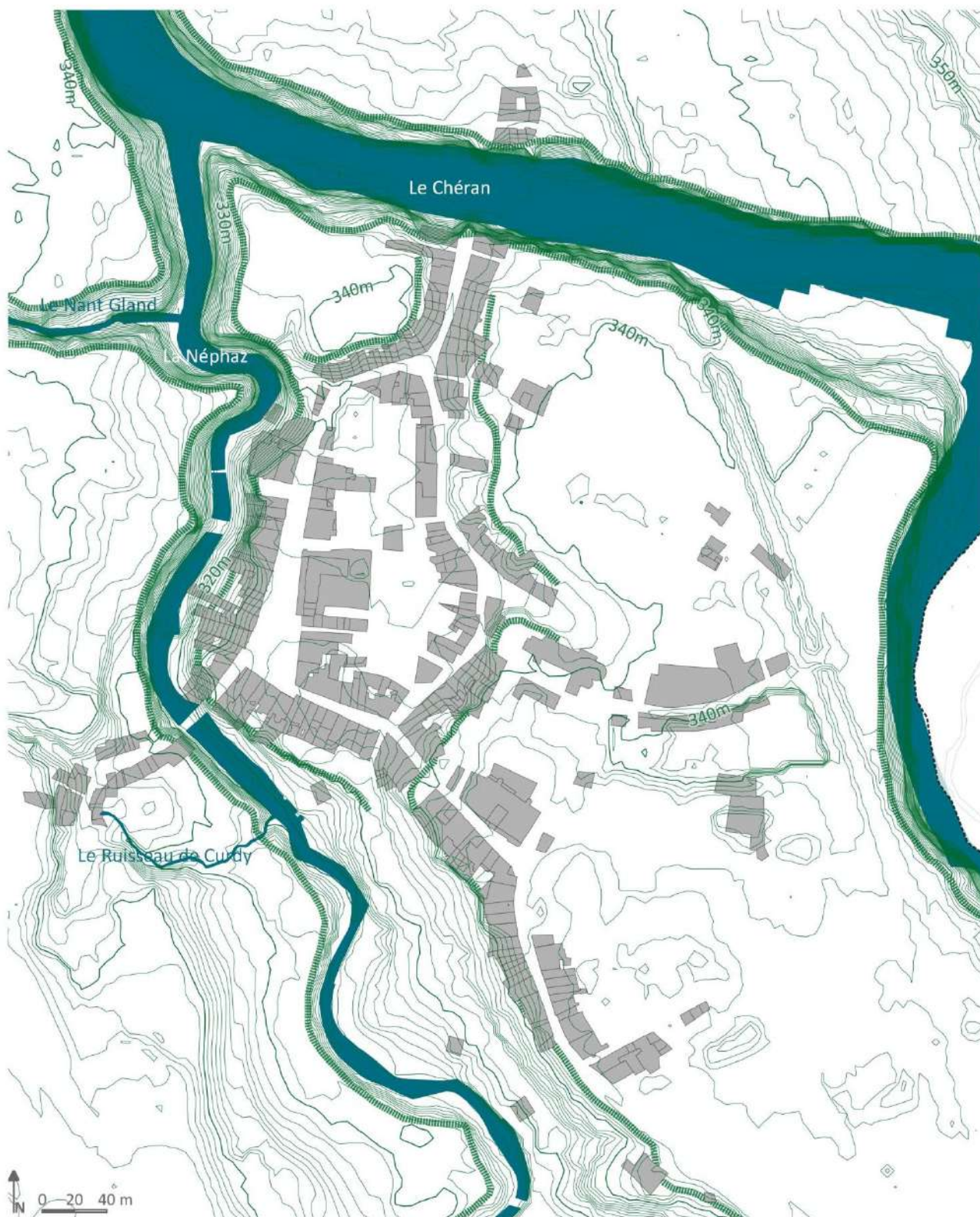
Topographie - Hydrographie



Sources : Cadastre - IGN BD topo - MNT RGE Alti / Réalisation : Sites & Paysages - 11 - 2022

Site d'implantation de Rumilly

- Limite communale
- Cours d'eau
Source cadastre
- Courbe de niveau (pas de 10m)
Source : Interprétation du MNT
- Courbe de niveau (pas de 1m)
Source : Interprétation du MNT
- Rupture de pente
- Bâti présent sur la mappe sarde
(1728-1738)



Sources : Cadastre - IGN BD topo - MNT RGE Alt / Réalisation : Sites & Paysages - 11 - 2022

Formations géologiques

Le territoire s'inscrit au sein d'un bassin molassique, caractéristique de l'avant-pays Haut-Savoyard, dont le nom est issu de sa roche constitutive, la molasse : roche sédimentaire de l'âge tertiaire (résultant de l'accumulation d'anciens dépôts deltaïques marins, amenés par les fleuves qui descendaient de la chaîne alpine naissante) prenant souvent la forme de grès. Ce large bassin sépare le massif du Jura à l'Ouest et les derniers chaînons (Gros Foug, Mont Clergeon, Montagne des Princes) du massif des Alpes (zone subalpine) à l'Est. En surface, elle est revêtue de formations quaternaires où prédominent les moraines wurmiennes, héritées des anciens âges glaciaires (glaciers de l'Arve et du Rhône), dessinant un relief modéré de collines.

Quelques extraits choisis du texte tirés du livre d'André Cholley ("Les Préalpes de Savoie (Genevois, Bauge) et leur avant-pays" Édition Armand Colin Paris 1925) peuvent enrichir notre perception du site :

« L'avant-pays [...] C'est un pays de plateaux, coupé de vallées profondes qui parfois s'évasent en bassins. [...] Ce **modelé aux lignes si reposantes**, auquel la variété ne fait cependant pas défaut, **provient en grande partie du sol constitué de molasse et de dépôts glaciaires**.

[...]

Le bassin (de Rumilly) a été **façonné ensuite par l'érosion fluvio-glaciaire quaternaire**. Les glaciers würmiens y ont déposés des **moraines** : elles encombrant particulièrement le point d'étranglement Rumilly-Sales ou s'étalent plus à l'amont. Et de ces moraines se détachent vers l'aval des terrasses.

Jusque-là, le bassin présente les traits que l'on s'accorde à reconnaître d'ordinaire aux plaines alluviales : un fond d'alluvions constitué par des terrasses entre deux versants plus ou moins évasés. Mais la comparaison ne peut être poussée davantage : dans les plaines alluviales normales, la rivière coule peu en contrebas de la dernière terrasse [...]. Dans la plaine ou bassins fluviaux de notre avant-pays, au contraire, **on ne voit pas la rivière : elle disparaît dans une fosse profonde entaillée dans la molasse (celle du Chéran à Rumilly a de 40 à 50m de profondeur)**. La fosse est d'autant plus accusée que sa largeur est faible, réduit au lit même de la rivière (25-30 mètres en moyenne) et que ses parois sont absolument verticales. La rivière coule ainsi au fond d'un **véritable cañon de molasse** en miniature : la plaine alluviale est en quelque sorte suspendue. Ce type de plaine alluviale résulte de **l'enfoncement, par érosion régressive, des rivières dans la molasse après le retrait des glaciers**. Comme les affluents suivent dans son enfoncement la rivière principale, il faut donc s'imaginer tout un réseau de vallées profondément enfoncées dans le fond du bassin : autant dire que la plaine est morcelée en une série de compartiments tout à fait isolés les uns des autres.

[...]

Les bassins de l'avant-pays présentent un autre inconvénient : l'étendue considérable des zones marécageuses. Une grande partie de la plaine alluviale de Bloye et tout le Val de Fier sont encombrés de marécages. Ces zones marécageuses doivent encore leur existence à la molasse. Elles se rencontrent partout où une faible épaisseur d'alluvions la recouvre. La molasse forme en effet un niveau imperméable au-dessus duquel se constitue une nappe phréatique : aux abords des cañons cette eau s'écoule facilement, mais la surface de la molasse est souvent inégale : l'eau pénètre dans les creux et constitue des marécages difficiles à drainer. »

Géologie

□ Limite communale

— Courbe de niveau (pas de 10m)

■ Cours d'eau

■ Bâtiment

— Voie ferrée

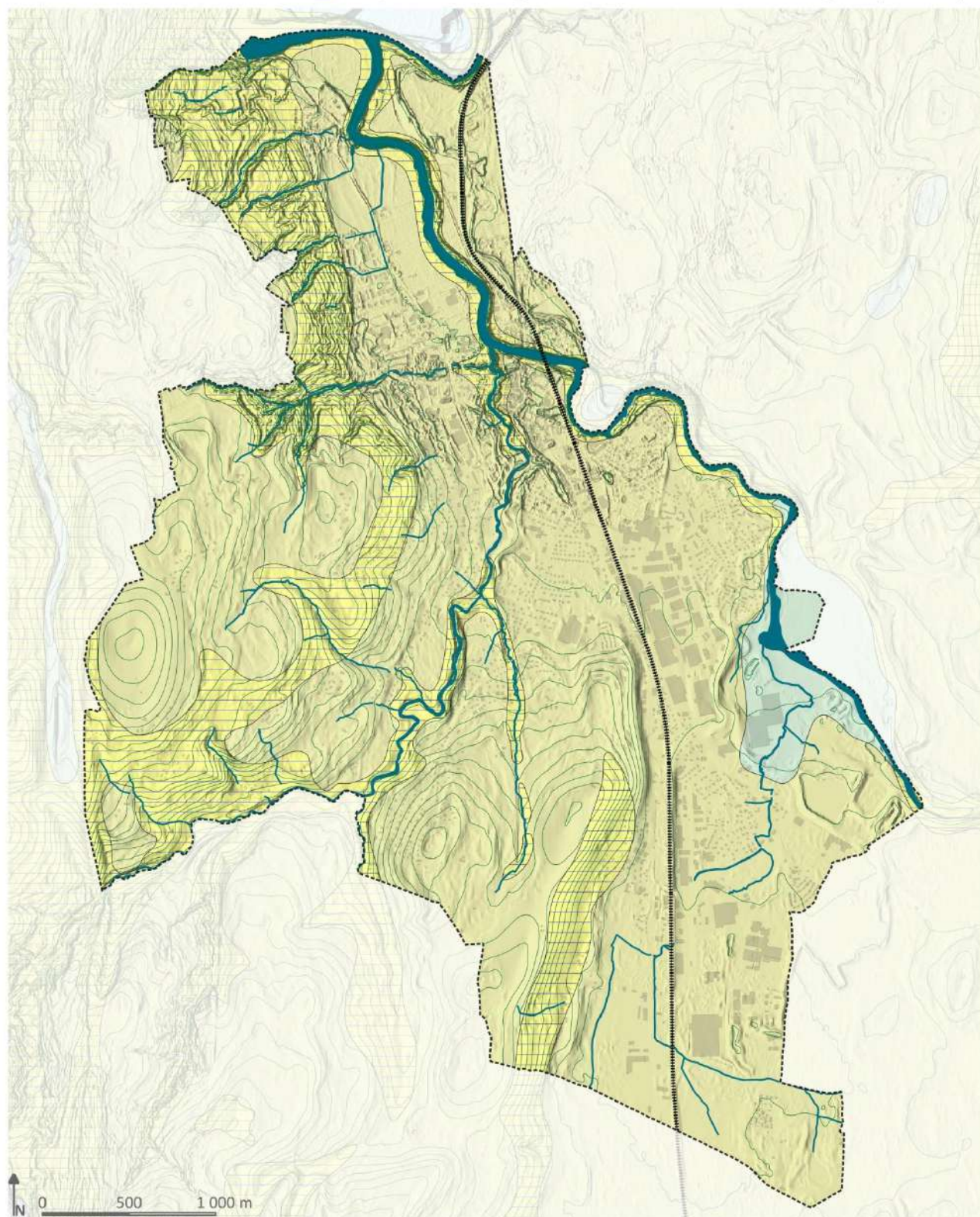
Formations géologiques (BRGM)

Fly-z, Cônes de déjection stabilisés, anciens ou de retrait würmien

FG, Alluvions fluvio-glaciaires non datées

FGw, Alluvions fluvio-glaciaires du Mindel

m5A, Molasse sablo-argileuse ou sablo-marneuse et niveaux argileux (Tortonien)



Sources : Cadastre - IGN BD topo - MNT RGE Alti / Réalisation : Sites & Paysages - 11 - 2022

3.2 – La présence d'eau dans la ville

L'eau est présente sur le territoire communal à travers :

- Le Chéran et ses affluents
- La Néphaz et ses affluents
- Le Fier en limite Nord
- Des zones humides dans la vallée et en tête de bassin versant (ruisseau de Savoiroux)

Le Chéran et la Néphaz constituent des structures paysagères majeures et patrimoniales de la ville qui :

- dessinent des falaises impressionnantes
- sont à l'origine du site emblématique et stratégique d'implantation de l'ancien château.

Ils sont perceptibles via la ripisylve qui les accompagnent, depuis les ponts qui offrent des vues dominantes remarquables et depuis quelques espaces ouverts de jardins en bords d'eau. Cependant, la végétation est bien développée et masque souvent les affleurements rocheux comme la structures des jardins associés au patrimoine bâti.



Rumilly en 1864, GUAYMARD Hervé, BERTHIER Bruno, DESBIOLLES Marilynne, Nice et Savoie. Un regard contemporain, Vérone, 2010. Dessin : Félix BENOIST.

Ancien cours d'eau

Les fossés au Sud de la ville, étaient alimentés par la rivière du Dadon. Son trop-plein alimentait les moulins et traversait la ville fortifiée jusqu'à la zone humide appelée « Le lac » située au Sud du Château.

Le plan ci-contre indique le tracé supposé des cours d'eau sur la restitution de la ville de Rumilly au XV^e siècle par Foras, 2^eme moitié du XIX^es. Leurs tracés correspondent au tracé des rues. Hormis ces tracés, il n'existe pas d'éléments visibles dans l'espace public qui permettent de « lire » cette ancienne présence d'eau.

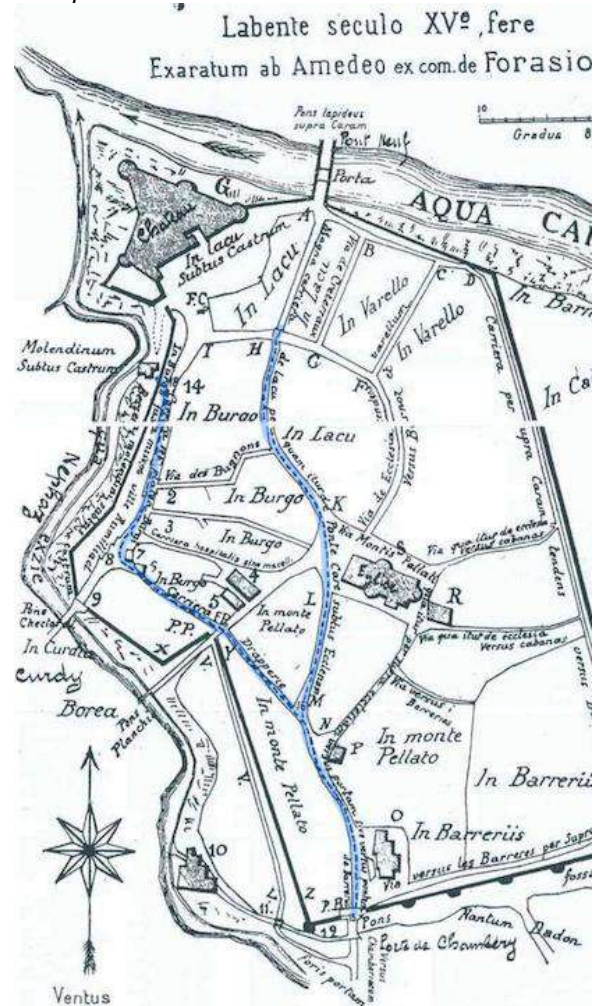
Les fontaines

Trois fontaines agrémentent les espaces publics et constituent un patrimoine.

La déclivité Sud-Nord de la rue Montpelaz semble avoir permis, jusqu'en 1741, l'écoulement d'un cours d'eau issu du Dadon. Selon Bouvet « l'excédent d'eau descend, d'une part rue des Anciens Moulins, d'autre part, rue Montpelaz, la Côte à Pétro (rue Hauteville) et actionne le moulin (des halles servant de boucherie), puis s'écoule rue Neuve (rue Frédéric Girod) et conduit au Chéran par le môle » (Bouvet p.173). De même, Hadès confirme « l'existence d'un « canal » au niveau de la rue Frédéric Girod, probable témoin de ce cours d'eau aujourd'hui disparu » (Hadès p.31). En effet, les halles ont remplacé en 1488 un ancien hôpital (hospitale antiquum) pour servir d'abattoirs.

C'était les eaux du Dadon qui nettoyaient alors les déchets de boucheries.

Y avait-il alors une activité particulière rue Montpelaz en lien avec ce cours d'eau ?



Source : N. SANDT, « Etude architecturale et patrimoniale rue Montpelaz », mairie de Rumilly, 2019

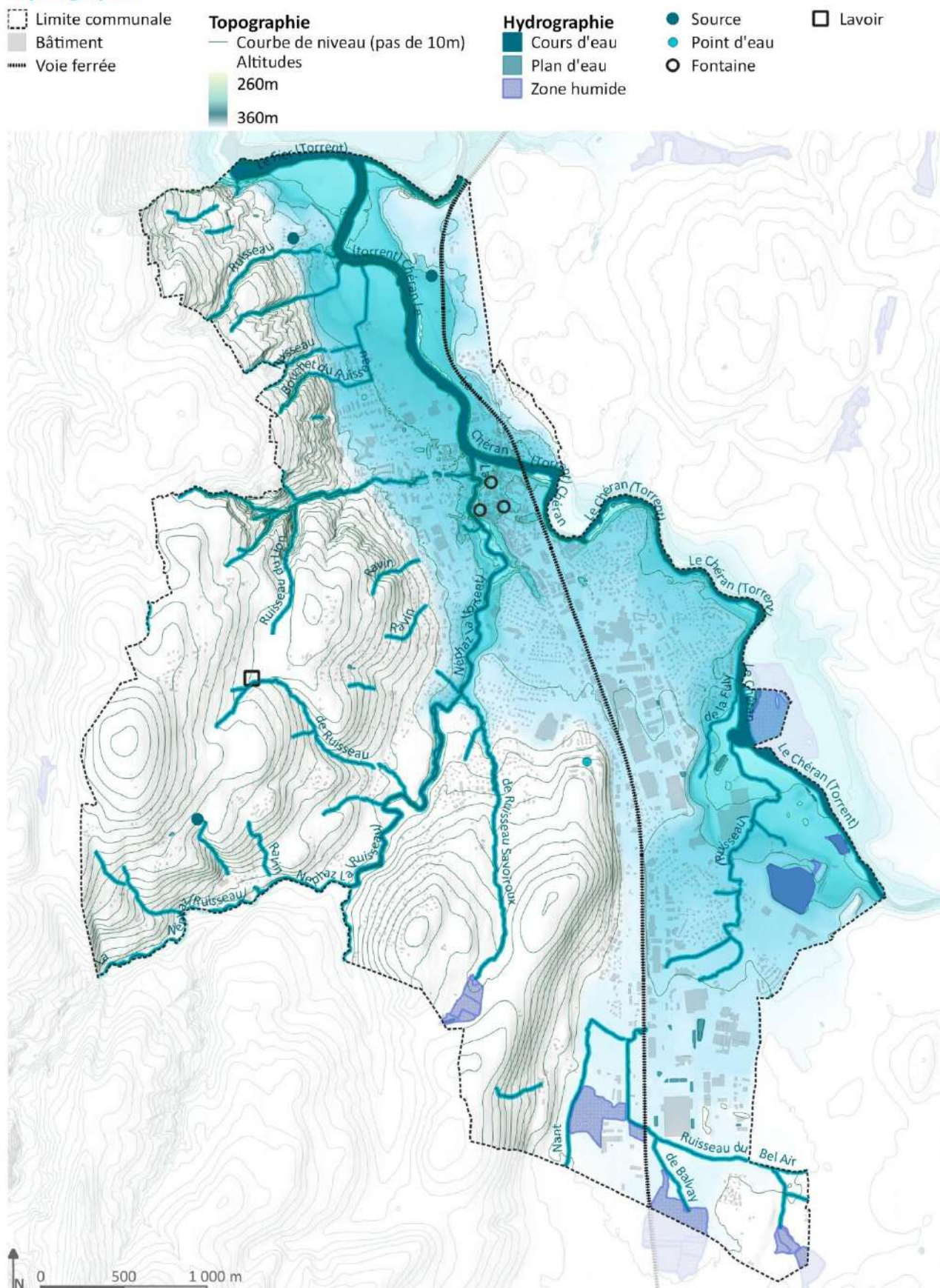
In lacu : dans le lac

In burgo : dans la ville

In Varellon : dans la cour

In Barreriis : dans les barrières

Hydrographie



Sources : Cadastre - IGN BD topo - MNT RGE Alti / Réalisation : Sites & Paysages - 11 - 2022

3.3 – Couverture végétale

Les coteaux ouest, et une partie de la plaine (extrémités nord et sud-ouest) regroupent aujourd'hui l'essentiel des surfaces agricoles et forestières de la commune. Autrefois vouée principalement à l'activité agricole, le territoire a accueilli progressivement une importante activité industrielle. La surface des terres agricoles de la plaine a donc été considérablement réduite au profit de cette activité et du logement.

Malgré cette mutation importante du mode d'occupation du sol, la prédominance de l'activité agricole dans les communes riveraines continue à alimenter le caractère agreste de Rumilly.

Les reliefs et les coteaux qui cernent la plaine de Rumilly renforcent cette "impression" d'une entité urbaine et industrielle étonnamment proche du terroir agricole.

Cette image des coteaux agricoles habités imprègne la représentation de la ville lorsque l'on parcourt ses rues et ses quartiers.

Les structures végétales de Rumilly regroupent :

- Des boisements (feuillus, mixtes ou localement des forêts de sapin ou épicéa) qui occupent les plus fortes pentes des collines et microreliefs qui façonnent l'ouest du territoire
- Les ripisylves qui accompagnent les cours d'eau et la végétation associée aux zones humides
- Les haies, bosquets, alignements et arbres isolés en limite de parcelles agricoles et le long des chemins
- Quelques vergers, de façon anecdotique.

Les éléments naturels de la trame arborée « entrent » véritablement dans la ville via le Chéran et la Néphaz. Au-delà de ces structures paysagères majeures, la trame végétale de la ville est réduite et peu de structures végétales font le lien entre la ville et la campagne environnante, ou entre les cours d'eau via la ville.



Vue sur la « campagne » en arrière-plan, depuis la rue Sauge, n°1 - parcelle 25



Vue sur le Chéran, sa ripisylve et la « campagne » en arrière-plan, depuis le pont Saint-Joseph

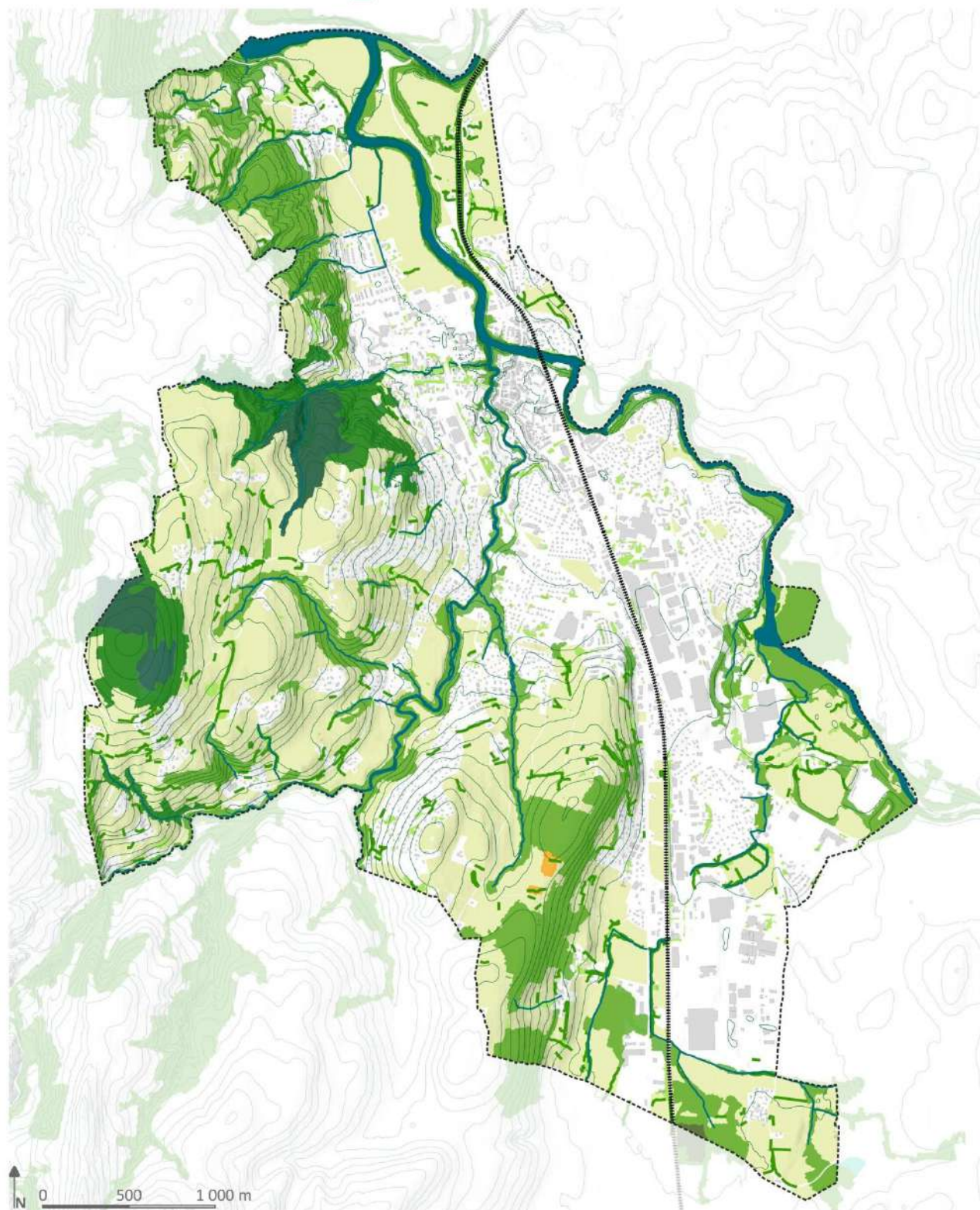
Végétation

- ▬ Limite communale
- Courbe de niveau (pas de 10m)
- Cours d'eau
- Bâtiment
- ▬ Voie ferrée

Végétation

- Bois, bosquets, arbres isolés, haies
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt fermée de conifères

- Lande ligneuse
- Verger
- Haie
- Espace ouvert agricole ou entretenu



Sources : Cadastre - IGN BD topo - MNT RGE Alt / Réalisation : Sites & Paysages - 11 - 2022

3.4 – Evolution du paysage

Le paysage de Rumilly a longtemps été façonné par une polyculture de subsistance associant les cultures de céréales, les légumes du potager, les vergers ou alignements de fruitiers, les animaux...

Le schéma paysager patrimonial

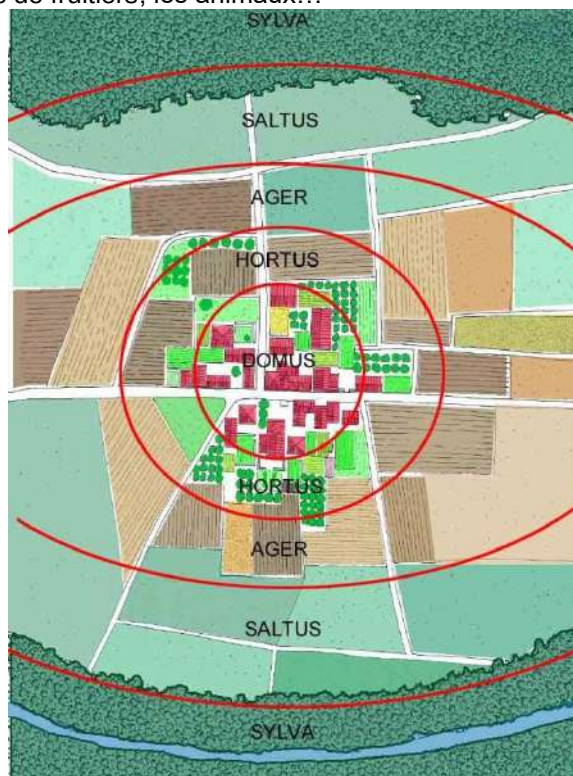
Notre schéma paysager patrimonial de campagne, est historiquement développé autour du noyau central du bâti de la ville ou du village par la trilogie agraire archétypique de nos campagnes : ager - saltus - silva.

Le schéma paysager de nos paysages habités se développe toujours entre les deux sylves, et symétriquement par rapport à elles.

Séquence type :

- Domus : bâti
- Hortus : premier cercle de jardins et vergers (qui donna la couronne maraîchère-fruitière des entrées de nos grandes villes)
- Ager : cultures
- Saltus : pâtures
- Silva : forêt (ripisylve, forêt de coteau ou colline, ou versants des vallées montagnardes)

Pour Rumilly, le schéma patrimonial diffère quelque peu compte tenu de la proximité des rivières mais demeure lisible. L'analyse des documents anciens (theatrum sabaudiae et mappe sarde notamment) montre l'organisation et la composition du paysage associant ces différentes activités.



Le schéma paysager patrimonial (Source : Les chemins du paysage - Département Isère – 2001)

Theatrum Sabaudiae – 1682

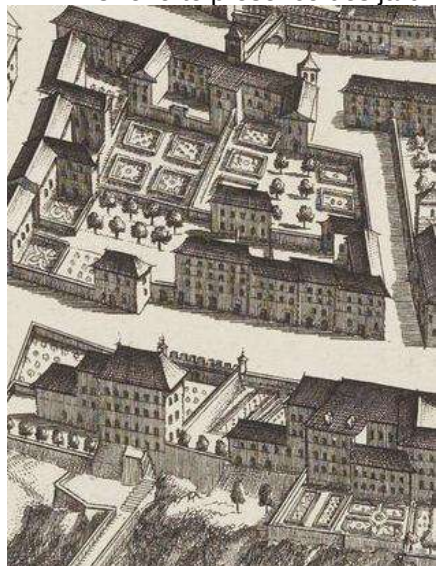
La plus ancienne représentation fiable de Rumilly est celle publiée dans le Theatrum Sabaudiae à la fin du XVII^e siècle. Ce document, exceptionnel par son ancienneté et sa précision, offre une vue en perspective de la ville et la seule représentation attestée de son dispositif de défense, déjà en ruines à cette période.



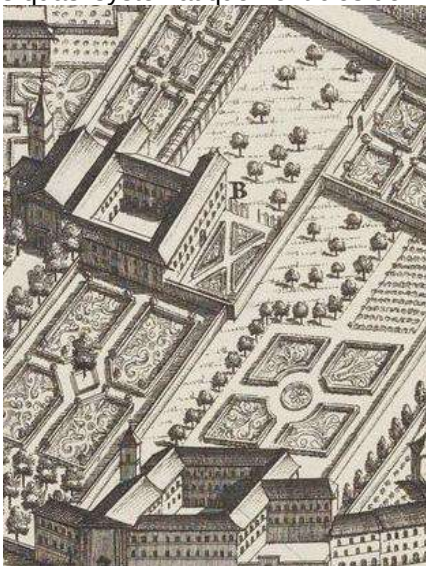
1682 Theatrum Sabaudiae - Plan scénographique de Rumilly - Rumiliacum Vulgo Rumilly, issu du Theatrum Sabaudiae, relevé par G.T. Borgonio, dessinateur

Cette vue de Rumilly nous montre :

- La ville clairement limitée par le Chéran et la Néphaz
- La campagne aux portes de la ville, diversité des cultures et nombreuses structures arborées
- L'implantation de l'ancien château en situation dominante et stratégique à la confluence des deux rivières
- Une forte présence des jardins quasi systématiquement clos de murs :



Dans la ville basse généralement en cœur d'îlot ou à l'arrière du front bâti et en transition avec la Néphaz. Quelques jardins de présentation de maisons nobles qui donnent sur la rue.

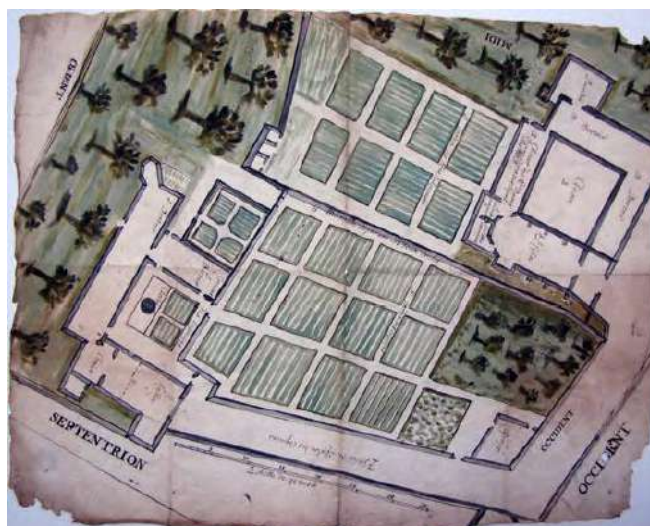


Dans la partie haute où se sont installés les couvents (Visitation, Capucins, Bernardines), de grands ensembles jardinés alliant espaces d'agrément (jardins composés et dessinés), de déambulation et de cultures.



Une présence de vergers ou espaces arborés (promenoirs ?) au cœur de la ville et des alignements d'arbres souvent en limite de jardins.

Les anciens plans des couvents des Capucins et des Bernardines montrent également des enclos jardiné accueillant des vergers, des cultures et des jardins d'agrément.



Plan des couvents des Capucins et des Bernardines de Rumilly, XVIII^e siècle. AD Haute-Savoie, 1 Fi 148. Cliché : L. D'Agostino – Hadès.



Plan perspective des enclos et couvents des Capucins et des Bernardines, XVIII^e siècle. AD Haute-Savoie, 15 H 8. Cliché : L. D'Agostino – Hadès.

Mappe sarde – 1732

La mappe sarde de 1732 confirme, complète et précise certains éléments relevés sur la vue du Theatrum Sabaudiae :

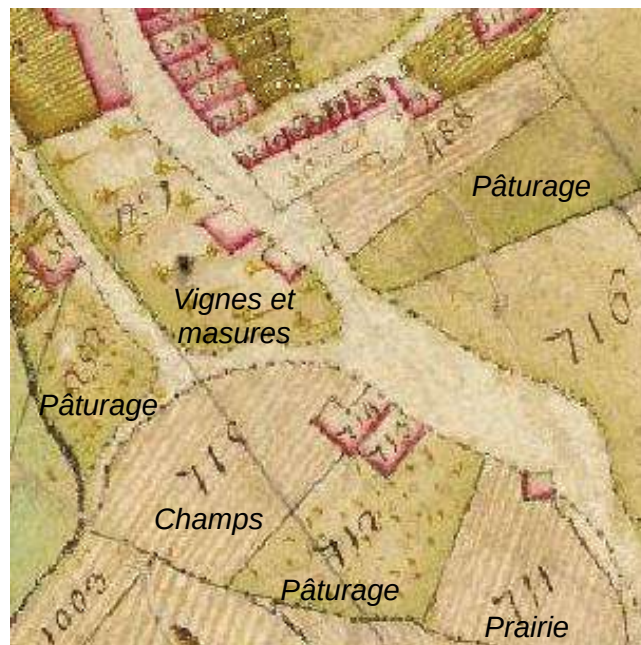
- La forme urbaine dense de la ville basse avec ses cœurs d'îlots et continuités de jardins
- Les grands ensembles formés par les couvents mais dont la destination des terrains n'est pas précisée (jardin, culture, cour ?)
- Certains jardins sont dessinés et semblent représenter des jardins d'agrément

La carte précise les cultures et exploitations des parcelles non bâties :

- Des champs
- Une parcelle de vignes et mesures à l'entrée Sud de la ville
- Des champs hutins à l'Ouest de la Néphaz (champ du seigneur).
[La culture de la vigne en hautain (hutin en Suisse romande) est une méthode culturale connue depuis l'Antiquité. La vigne est mariée à un arbre qui lui sert de tuteur. Ses sarments s'accrochent aux branches et montent en hauteur. Cette technique de cultures associées mariant arbre et vigne, incite et contraint cette dernière à prendre de la hauteur pour se dégager d'un sol moins lumineux. Devenu tuteur, l'arbre taillé permet d'autres productions céréalières, légumières ou fourragères sous son feuillage éclairci (principe de la joualle associant sur une même parcelle de la vigne poussant sur des arbres fruitiers et plusieurs autres cultures intercalaires réalisées entre les rangées d'arbres). Car initialement, la conduite de la vigne en hautain avait pour but d'augmenter la production agricole, en multipliant les cultures sur un même lieu].
- Des parcelles éparses de cheneviers (champ où l'on fait pousser du chanvre), aux portes et même dans l'enceinte de la ville.
[Les cheneviers sont souvent constitués de petites surfaces cultivées, proches des maisons, car ils demandent une surveillance constante pour conserver les graines du « chanvre mâle » convoitées par les oiseaux].
- Des pâturages, notamment sur les anciens fossés au Sud
- Des prés et prairies, le long de la Néphaz, et au sein de la ville
- Des bois le long des rivières et sur les pentes fortes (au Sud)

Mappe sarde 1732

(Source : Archives départementales de la Haute-Savoie)



- Parcelle 444 : Chenevier
- Nombreux « petits » jardins en continuité
- Parcelles 432, 443, 143, 158... : jardin « dessiné » de taille importante



Sources : Cadastre - IGN BD topo - MNT RGE Alti / Réalisation : Sites & Paysages - 11 - 2022

Occupation du sol 1728-1738 - Interprétation de la Mappe Sarde

- Limite communale
- Courbe de niveau (pas de 10m)
- Cours d'eau
- Emprise de la Mappe étudiée
- Bâtiment présent sur la mappe sarde

Espaces libres de la Mappe sarde

- Bois
- Champ
- Vigne et masure
- Champ hutins
- Chenevier

- Pâturage
- Jardin arboré
- Jardin
- Pré et prairie
- Place du château détruit
- Couvent



Sources : Cadastre - IGN BD topo - MNT RGE Alt / Réalisation : Sites & Paysages - 11 - 2022

Plan de ville – 1831

Le plan de ville de 1831 montre encore l'importance des jardins en cœur d'îlots ou à l'arrière des fronts bâtis, et la présence de prairies et pâtures aux portes de la ville, sur l'ancien fossé ou à proximité des cours d'eau.

Au Nord et au Sud de la ville 2 grands espaces publics sont indiqués :

- La place du château
- La place d'Armes (aménagée en 1775)



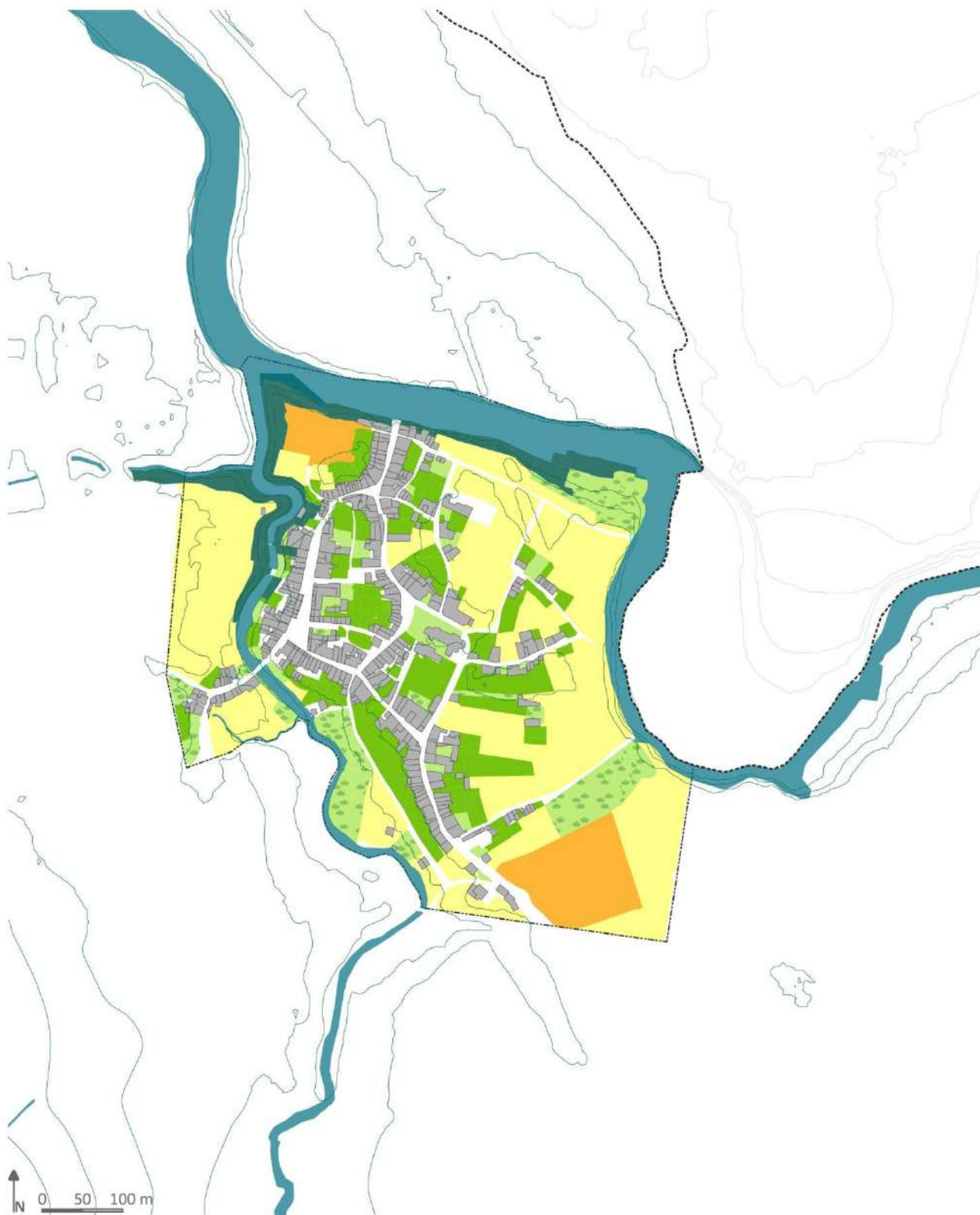
1-
Date ? Représentation de la vigne en hutins à l'ouest de la Néphaz



Plan de la ville de 1831

Occupation du sol 1831 - Interprétation du Plan de la ville de Rumilly

- | | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> □ Limite communale — Courbe de niveau (pas de 10m) ■ Cours d'eau □ Emprise du plan de 1831 ■ Bâtiment présent sur le plan de 1831 | Espaces libres du plan de 1831 <ul style="list-style-type: none"> ■ Bois ■ Champ ■ Pâturage ■ Pré | <ul style="list-style-type: none"> ■ Jardin ■ Place du château et Place d'armes |
|---|--|---|



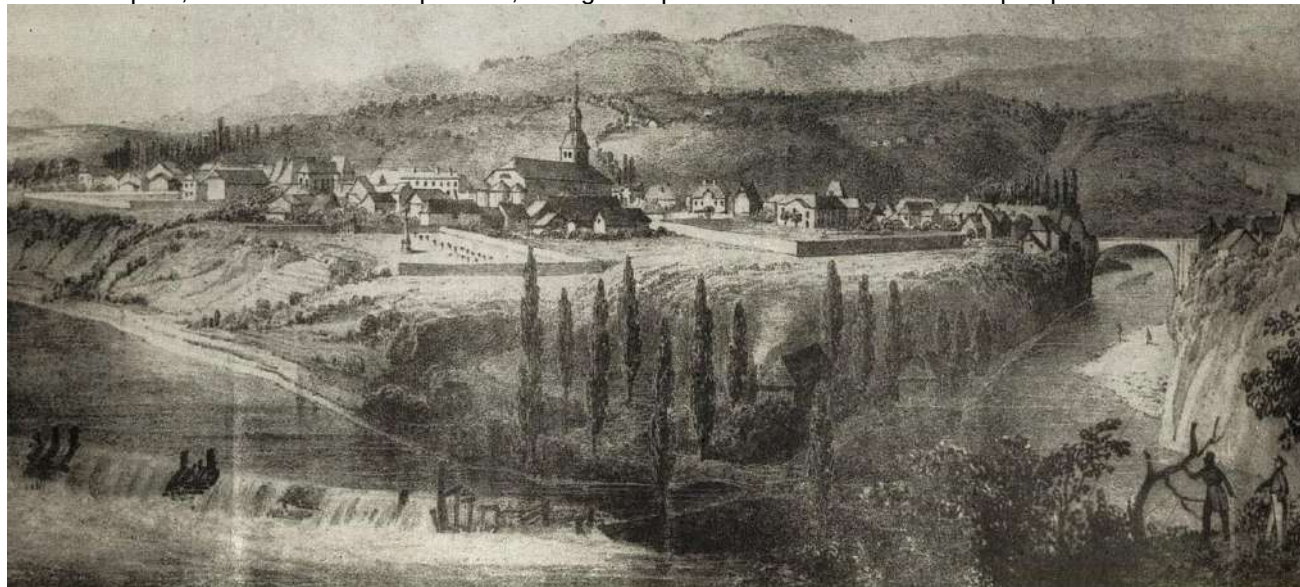
Sources : Cadastre - IGN BD topo - MNT RGE Alt / Réalisation : Sites & Paysages - 11 - 2022

La lithographie de Courtois et Gassien montre le cours du Chéran au 1^{er} plan et le pont neuf, reconstruit en 1787, à droite de l'image. Le Chéran est bordé de falaises et affleurements qui le rendent peu accessible, hormis en quelques points :

- Des constructions le long du cours d'eau, utilisant sans doute la force hydraulique, sont accessibles par un chemin depuis le haut et accompagnées de peupliers d'Italie.
- Une petite plage semble accueillir des pêcheurs (pour conforter le caractère romantique de l'époque ?)

Sur le petit plateau de Rumilly, la ville se dessine, marquée par l'église, imposante et centrale, les constructions regroupées dont certaines sont cossues, et les murs d'enceinte des couvents notamment qui marquent des limites claires.

A l'arrière-plan, les collines sont exploitées, soulignées par des haies et accueillent quelques constructions.



Rumilly vue depuis Couty - Lithographie de Courtois et Gassien publiée en 1843

« La campagne est bien cultivée autour de Rumilly, vallon environné de collines que des montagnes couronnent. Au-delà d'un faubourg s'élèvent les bâtiments d'une Manufacture de tabac, assise dans la plaine au milieu de ses cultures, vastes champs de belles feuilles vertes qui, mariées aux quenouilles lustrées des maïs et aux carrés vert tendre du sarrasin, donnent à cette campagne un air méridional ».

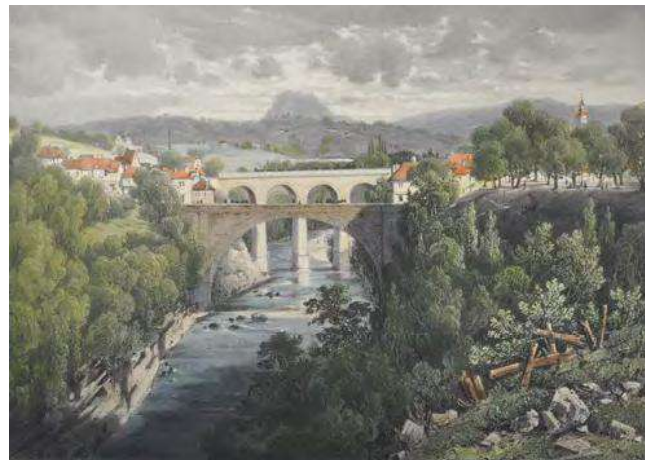
(Francis WEY "La Haute-Savoie - Récits d'histoire et de voyages" 1865)

Perception de la ville dans son écrin paysager de belle campagne. Le viaduc (1862) de la ligne de chemin de fer à gauche, l'église au centre. Les cours d'eau ne sont pas perceptibles.



Vue de Rumilly au XIX^{ème} siècle (L. Veyron)
Source : Observatoire des paysages de la Haute-Savoie

Le Chéran et ses falaises, construit de part et d'autre du Pont Neuf, le viaduc de la voie ferrée à l'arrière-plan. Une place arborée à l'emplacement de l'ancien château.



WEY Francis, La Haute Savoie, récits de voyage et d'histoire, 1864, p.8. Édition illustrée de cinquante grandes lithographies dessinées d'après nature par H. TERRY.
Collections Départementales du Conseil Général de Haute Savoie. Conservatoire d'Art et d'Histoire.

Photo aérienne de 1959

La photographie aérienne de 1959 nous renseigne précisément sur l'occupation du sol et montre la permanence de certains motifs paysagers anciens :

- Les cultures diversifiées et la présence d'arbres en alignements, isolés ou en bouquet qui animent les paysages



Champ du Comte

- Les bois et espaces naturels le long des cours d'eau
- Des continuités de jardins, à l'arrière des fronts bâtis
- Des jardins vivriers ou maraîchage aux portes de la ville
- De grands ensembles d'espaces libres au sein des anciens enclos religieux qui allient des jardins, cultures, prairies et cours arborées.



Autour de l'ancien château



ex. en transition avec la Népaz au Sud



Enclos de la Visitation

La photographie aérienne de 1959 montre également les espaces publics et espaces à dominante minérale souvent accompagnés de structures arborées :



La place du château



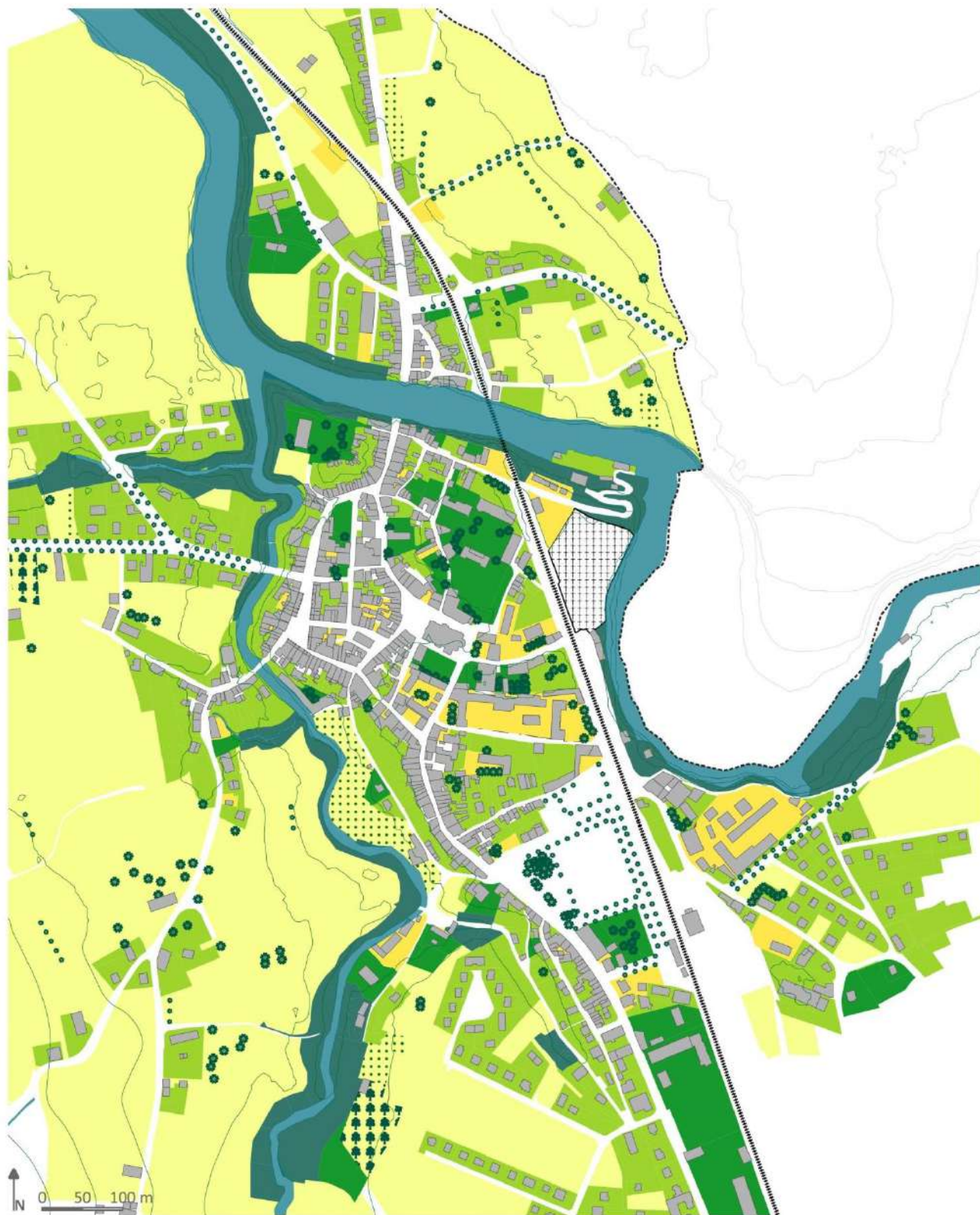
La place d'Armes



Des alignements d'arbres qui structurent les rues

Occupation du sol 1959 - Interprétation de la photo aérienne

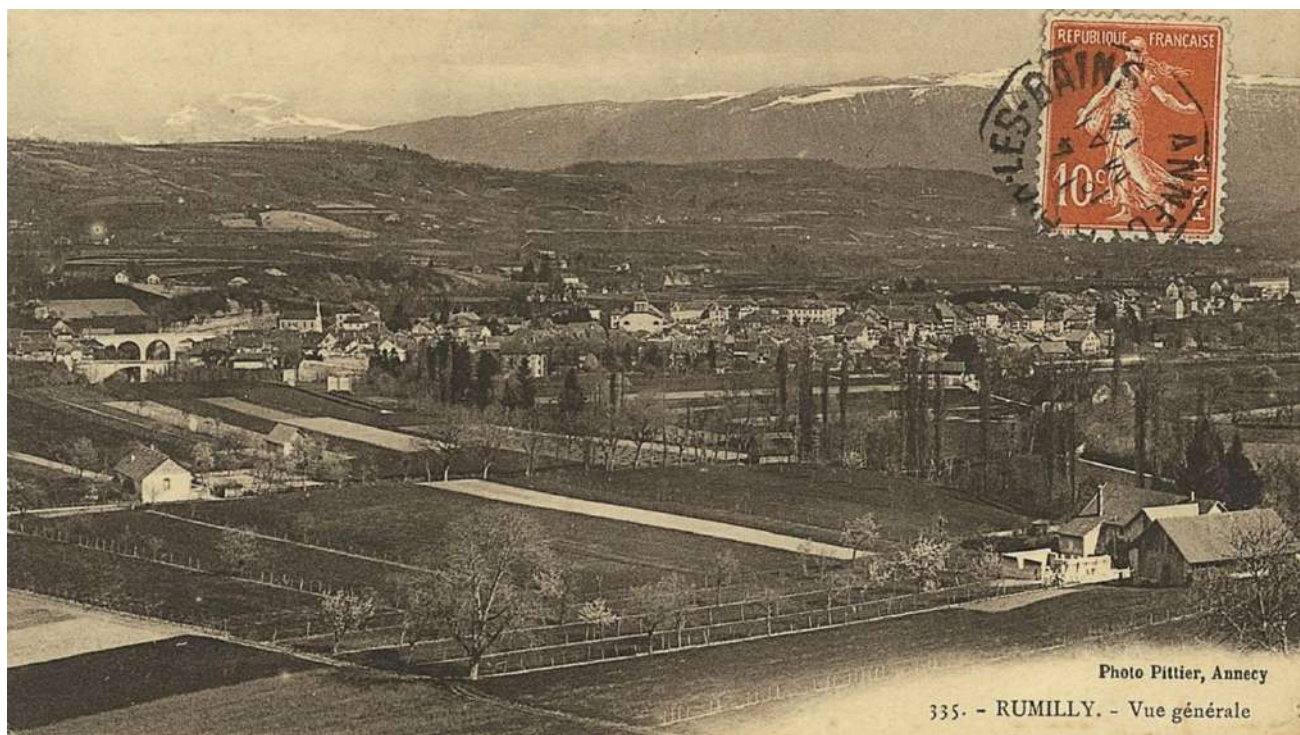
- | | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> □ Limite communale — Courbe de niveau (pas de 10m) ■ Cours d'eau — Voie ferrée ■ Bâtiment présent en 1950 | Espaces libres en 1950 <ul style="list-style-type: none"> ■ Bois ■ Verger ■ Champ ■ Maraîchage ■ Jardin arboré | <ul style="list-style-type: none"> ■ Jardin ■ Espace à dominante minérale Structures arborées <ul style="list-style-type: none"> ● Alignement d'arbres ● Arbre isolé ou en bouquet |
|---|--|---|



Sources : Cadastre - IGN BD topo - MNT RGE Alt / Réalisation : Sites & Paysages - 11 - 2022

Les structures paysagères caractéristiques à travers les cartes postales anciennes - Début 20e siècle
(Source Archives départementales de la Haute-Savoie, Internet)

- La ville regroupée mise en scène par son écrin paysager de belle campagne
- Une silhouette bâtie marquée par l'église, ainsi que le Pont Neuf et le viaduc qui marque l'entrée à gauche de l'image.



- Les fronts bâtis structurants
- Les jardins à l'arrière des fronts bâtis qui structurent la pente de leurs murs et font transition avec la Néphaz



Jardins et vergers, quelques arbres isolés, murs de soutènement et de clôture, escaliers

- Le Chéran et la Néphaz, leurs falaises et rives
- Les ponts



Le Pont de Curdy depuis la Néphaz, haut mur de soutènement des jardins



Le Pont de Curdy, accès des habitations aux jardins / à la rivière par des escaliers



Le Pont André sur La Néphaz (1936)



Le Chéran, l'église de l'Aumône et l'usine électrique



Le Pont Neuf



Le Chéran accessible, le Pont Neuf et le viaduc

- Les cours arborées, jardins et murs de clôture



- Les places publiques, rues pavées et fontaines



Place de l'Hôtel de ville



Place Grenette



Place de l'église



Place d'Armes



Rue centrale



Rue Filaterie



Grande rue



Place de l'Hôtel de ville

Aujourd'hui

Photographie aérienne de 1959 (Source IGN) :

- bois et espaces naturels le long des cours d'eau,
- continuités de jardins
- jardins vivriers ou maraîchage (portes de la ville)
- grands ensembles des anciens enclos religieux (jardins, cultures, prairies et cours arborées)
- Places et alignements d'arbres le long des rues

Photographie aérienne actuelle (Source IGN):

- Une forte imperméabilisation des espaces libres
- Des continuités de jardins conservées mais peu lisibles



Occupation du sol aujourd'hui

- ▬ Limite communale
- Courbe de niveau (pas de 10m)
- Cours d'eau
- ▬ Voie ferrée
- Bâtiment présent en 1950
- Bâtiment disparu depuis 1950

- Espaces libres**
- Bois
 - Champ
 - Jardin arboré
 - Jardin
 - Espace à dominante minérale
 - ▨ Espace de stationnement

- Place
- Structures arborées**
- Alignement d'arbres
 - Alignement d'arbres disparu depuis 1950
 - Arbre isolé ou en bouquet
 - Arbre isolé ou en bouquet disparu depuis 1950



Sources : Cadastre - IGN BD topo - MNT RGE Alti / Réalisation : Sites & Paysages - 12 - 2022

3.5 – Patrimoine paysager

- Les structures paysagères liées à l'eau : les cours d'eau et leur ripisylve, le patrimoine bâti associé à l'eau
- Des alignements d'arbres qui structurent la ville, participent à sa qualité et accompagnent les perspectives visuelles
- Des arbres isolés ou bouquets d'arbres
- Des parcs arborés et jardins remarquables, associés au patrimoine bâti
- Des jardins, cours et espaces de présentation visuelle
- Des continuités paysagères, écrans paysagers : continuités de jardins, constitutifs d'une trame verte, d'une continuité paysagère, mettent en scène et accompagnent le bâti et la structure urbaine de la ville.
- Des espaces à dominante végétale : des espaces verts sans vocation d'usage et espaces en herbe entretenus ou cultivés
- Des espaces à dominante minérale : cours ou espaces publics qui participent à la mise en scène du patrimoine bâti, à son appréciation et sa découverte au gré des parcours dans la ville.

Structures paysagères liées à l'eau

• Les cours d'eau et leur ripisylve

Fort motif de naturalité, ils imprègnent et structurent la ville (eau courante, encaissement, falaises, végétation, jardins), constituent sa spécificité, mettent en scène ses fronts bâtis. Les cours d'eau et leurs ripisylves font partie intégrante de la trame et de la qualité paysagère de la ville. L'accès visuel, et parfois physique, à l'eau et ses abords constitue une caractéristique majeure de Rumilly.



2 -

Depuis le pont Edouard André, La Néphaz



Façades arrière de la place de l'Hôtel de ville, La Néphaz



Le Chéran, chemin des Bains



Le Chéran, le faubourg du Pont Neuf



Depuis le Pont Neuf



Le Chéran, le pont de la voie ferrée



Le Chéran, le pont St-Joseph

• Le patrimoine bâti associé à l'eau



Lavoir, bassin, faubourg du Pont Neuf



Fontaine, église



Fontaine, place de l'Hôtel de ville

Structures arborées

Alignements d'arbres

Les alignements d'arbres structurent la ville, participent à sa qualité et accompagnent les perspectives visuelles.

Quelques alignements d'arbres « historiques » (av. de l'Aumône, de la Gare ou encore Pl. Joseph Joffo), essentiellement de platanes ou tilleuls, structurent encore l'espace privé ou l'espace public mais restent peu nombreux à l'échelle de la commune.



Alignement de platanes - Avenue de l'Aumône – c1



Côte des anciens Moulins_p456_ Depuis la rue des Remparts – c1



Rue Amédée de Conzier_ Rue de Savoie_p214 – c1

Arbres isolés ou en bouquet

Des arbres isolés ou en bouquet aux abords du patrimoine bâti ou dans les jardins, créent des repères dans le paysage urbain. Quelques cèdres majestueux ont été repérés, mais également des pins, tilleuls ou platanes... Compte tenu du tissu urbain et de l'histoire de la ville, les arbres remarquables sont peu nombreux, se situent essentiellement à l'extérieur de la ville intramuros. Leur rareté augmente ainsi leur caractère paysager patrimonial. Le tilleul classé de Notre Dame de l'Aumône n'existe plus sur le site.

Trame végétale

- Limite communale
- - - Courbe de niveau (pas de 5m)
- Cours d'eau
- Bâti dur

PROTECTIONS

- Monument Historique
- Périmètre de protection des abords
- Site classé
- Site inscrit

TRAME VEGETALE

- Séquence végétale
- Espace boisé
- Alignement d'arbres
- Arbre isolé ou en bouquet

Parc ou jardin

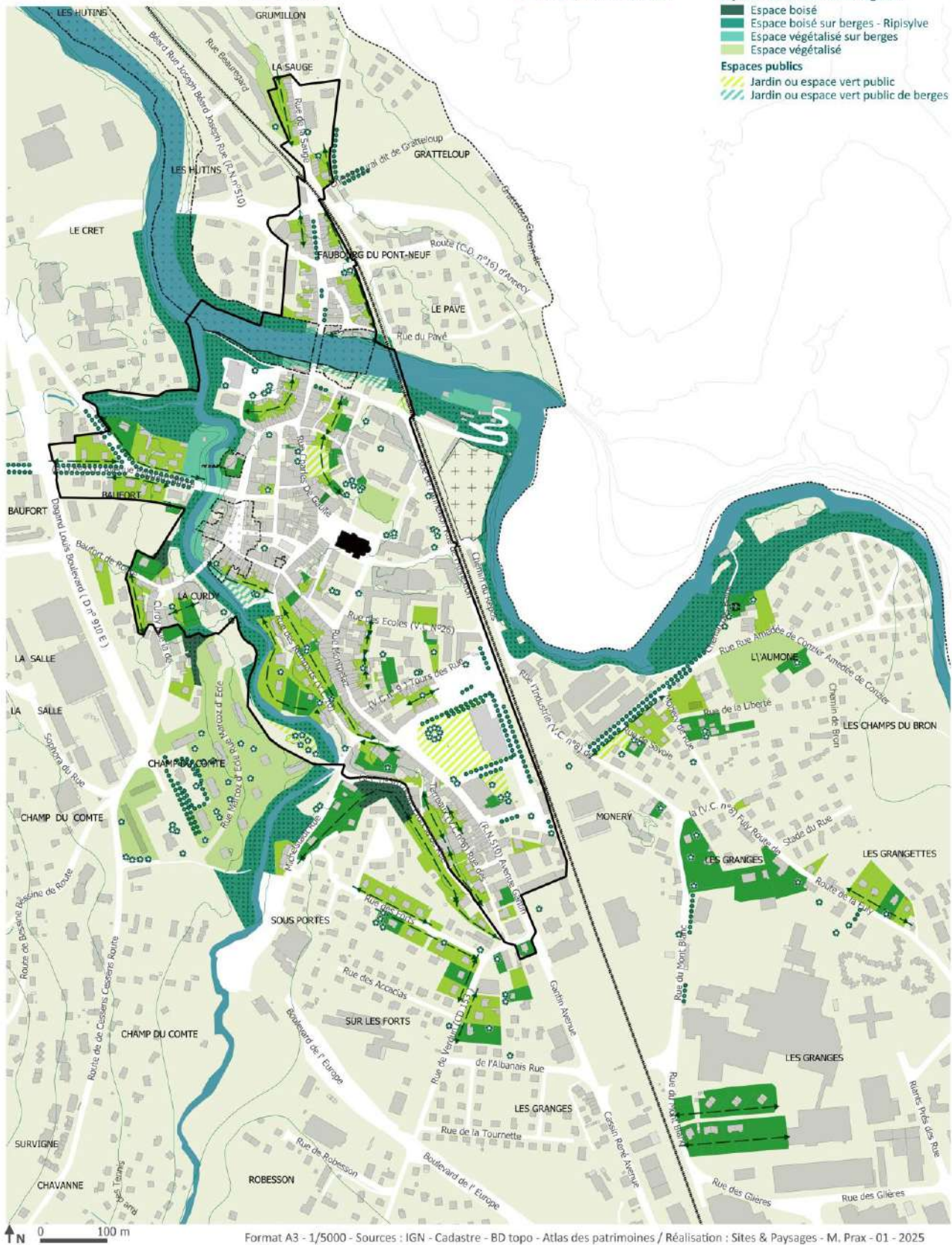
- Parc ou jardin arboré
- Jardin
- Jardin sur berges

Espaces libres dominante végétale

- Espace boisé
- Espace boisé sur berges - Ripisylve
- Espace végétalisé sur berges
- Espace végétalisé

Espaces publics

- Jardin ou espace vert public
- Jardin ou espace vert public de berges



0 100 m

Format A3 - 1/5000 - Sources : IGN - Cadastre - BD topo - Atlas des patrimoines / Réalisation : Sites & Paysages - M. Prax - 01 - 2025

Bois

Hormis les ripisylves associées aux cours d'eau, quelques secteurs, généralement pentus, sont couverts de bois structurants.

Parcs, jardins et espaces à dominante végétale

Parcs et jardins arborés

Des parcs et jardins (accueillant parfois des essences arborées), accompagnent et signalent le patrimoine bâti. Protégés et séparés de la rue par des grilles, des murs ou, plus rarement, des haies, les arbres sont généralement perceptibles depuis l'espace public par la végétation qui dépasse et déborde, et participent ainsi à la qualité des ambiances paysagères et du cadre de vie (ombrage, fraîcheur, part de nature en ville...). Les quelques parcs ou jardins remarquables sont généralement associés à des maisons nobles, demeures bourgeoises, ou villa à l'extérieur de la ville.

Des continuités de jardins, constitutifs d'une trame verte, d'une continuité paysagère et de cœurs d'îlots, mettent en scène et accompagnent ainsi les fronts bâtis et structures urbaines de la ville (intramuros et faubourgs). Ces continuités constituent un patrimoine paysager majeur qui identifient la structure urbaine patrimoniale de la ville (intramuros et faubourgs), et soulignent par endroit les anciens remparts.



Rue des Tours_p357 – c2



Jardin qui participe à la mise en scène du patrimoine Route de Fuly-15_p80 – c3



Jardin remarquable - Hotel-de-Ville-pl-8_p563 – c1



Jardin remarquable - Gantin-av-40_p2 – c1



Continuité de jardins qui souligne les anciens remparts de la ville et mettent en scène la structure urbaine et le patrimoine bâti_Rue des Remparts – c2



Végétation des jardins perceptible depuis la rue, qui agrément, anime et qualifie l'ambiance paysagère Passage de la Visitation-5-3-1_p603-316-317 – c2



Continuité de jardins - Carte postale ancienne – début XXe s.



Continuité de jardins - Source ETCM 2010

Des jardins, espaces végétalisés ou naturels sur berges

Une particularité de Rumilly est la présence des 2 cours d'eau (le Chéran et la Néphaz) très encaissés, qui dévoilent leurs falaises, et du bâti implanté en rupture de pente. Il en résulte des jardins ou espaces naturels spécifiques, liés aux cours d'eau, qui participent à la mise en scène et la mise en valeur du patrimoine bâti et urbain comme du patrimoine naturel des cours d'eau.



Continuité de jardins le long de la Néphaz_Vers p165-166 – c1



Continuité de jardins le long du Chéran_Front bâti du Pont Neuf depuis la rue de l'Annexion – c1

Des espaces à dominante végétale

De grands espaces ouverts, enherbés, de présentation du patrimoine bâti et arboré et d'ouvertures de vues, participent à la qualité et la lisibilité des paysages à la mise en scène de la ville et de son patrimoine.



Rue Pierre Salteur_Demotz de La Salle_p638-39 – c2



Rue Pierre Salteur_Demotz de La Salle_p638 – c2

Parcs et jardins publics

Les parcs et jardins publics font partie intégrante de la trame paysagère de la ville. Notons notamment :

- Les jardins de la vieille ville qui s'inscrivent dans une continuité paysagère de jardins et mettent en exergue les différences de dénivelé entre le haut et le bas de la ville.
- Le jardin le long de la Néphaz qui offre une lecture et une appréciation du cours d'eau tout en proposant un espace de détente, dont la mise en valeur pourrait être renforcée afin de constituer un espace structurant.
- La place d'armes, qui a été réaménagée tout en préservant ou renouvelant les alignements d'arbres historiques.



Jardins de la vieille ville



Place d'Armes



Jardins de la vieille ville



Jardin le long de la Néphaz



Jardins de la vieille ville

Espaces à dominante minérale

Les cours

Quelques cours privées, peu nombreuses, souvent masquées par les murs de clôtures, accompagnent le patrimoine bâti et participent à sa mise en scène. L'emprise de ces espaces libres, tout comme leur qualité de traitement (sol, végétalisation, perméabilité...), doivent faire l'objet d'une attention particulière du fait de leur rôle visuel de mise en valeur du patrimoine auquel elles sont associées. Pourtant, les cours perceptibles sont souvent imperméabilisées et sans traitement qualitatif.

De nombreux murs de soutènement ou de limite de propriété

Les murs sont nombreux, ils contribuent à l'exploitation et à la structuration de la pente (murs de soutènement, parfois hauts) et sont également présents en limite parcellaire, notamment en limite de propriété sur rue.



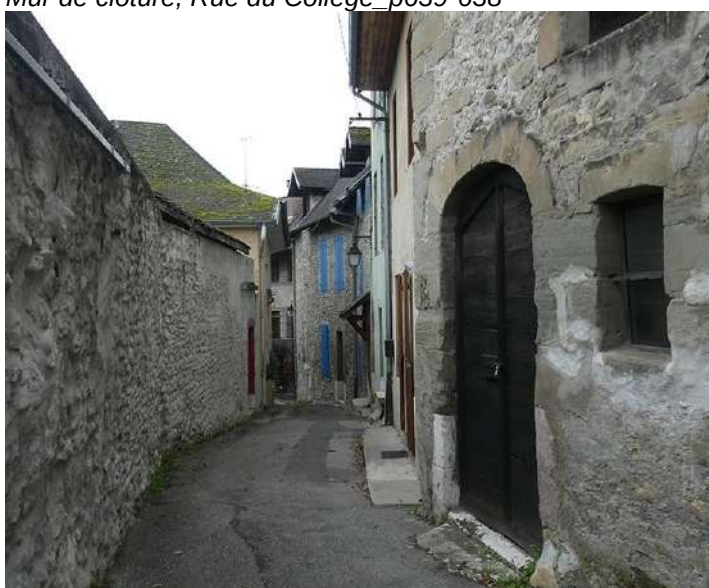
Rue Amédée de Conzier_p214
Cour qualitative (chapelle de l'Aumône), au sol perméable et accompagnée de végétation



Mur de clôture, Rue du Collège_p639-638



Rue des Tours_p37
Cour perméable et accompagnée de végétation



Mur, Passage du Montbornet



Avenue de la Gare_p69
Vue sur le patrimoine bâti altérée par la faible qualité de traitement de la cour.

Les espaces publics

• Les places

Rumilly offre plusieurs places, issues de l'histoire de la construction de la ville, citons notamment :

- place de l'église,
- place de la Grenette,
- place de l'Hôtel de ville,
- place Croisellet
- place du 11 novembre
- place du Château
- place Ste Agathe
- place de la Gare
- place d'Armes (végétalisée, cf. chapitre précédent)
- place de la Manufacture

Ces places sont des éléments clés du paysage urbain qui participent à l'identité de la ville. Elles constituent des lieux de rencontre, de partage ou de repos mais également des lieux de découverte et mise en scène du patrimoine bâti. Cependant, la majorité d'entre elles dévoile un caractère très routier, qui altère l'image d'ensemble et laisse peu de place aux piétons : espace dédié à la circulation (places du 11 novembre, Croisellet, de la gare...) et/ou au stationnement (place de de l'Hôtel de ville, place du Château). L'enrobé est encore largement dominant dans les revêtements des espaces publics. S'il n'obstrue pas la vue vers le patrimoine, le revêtement en enrobé ne contribue pas à sa mise en valeur, il artificialise et banalise les espaces, leur donne une connotation routière et évoque un espace réservé plus aux voitures qu'aux piétons.



Place de l'Hôtel de ville



Place Croisellet – Carte postale ancienne mil. XXe s.



Place de la Grenette – Carte postale ancienne début XXe s.



Espaces publics

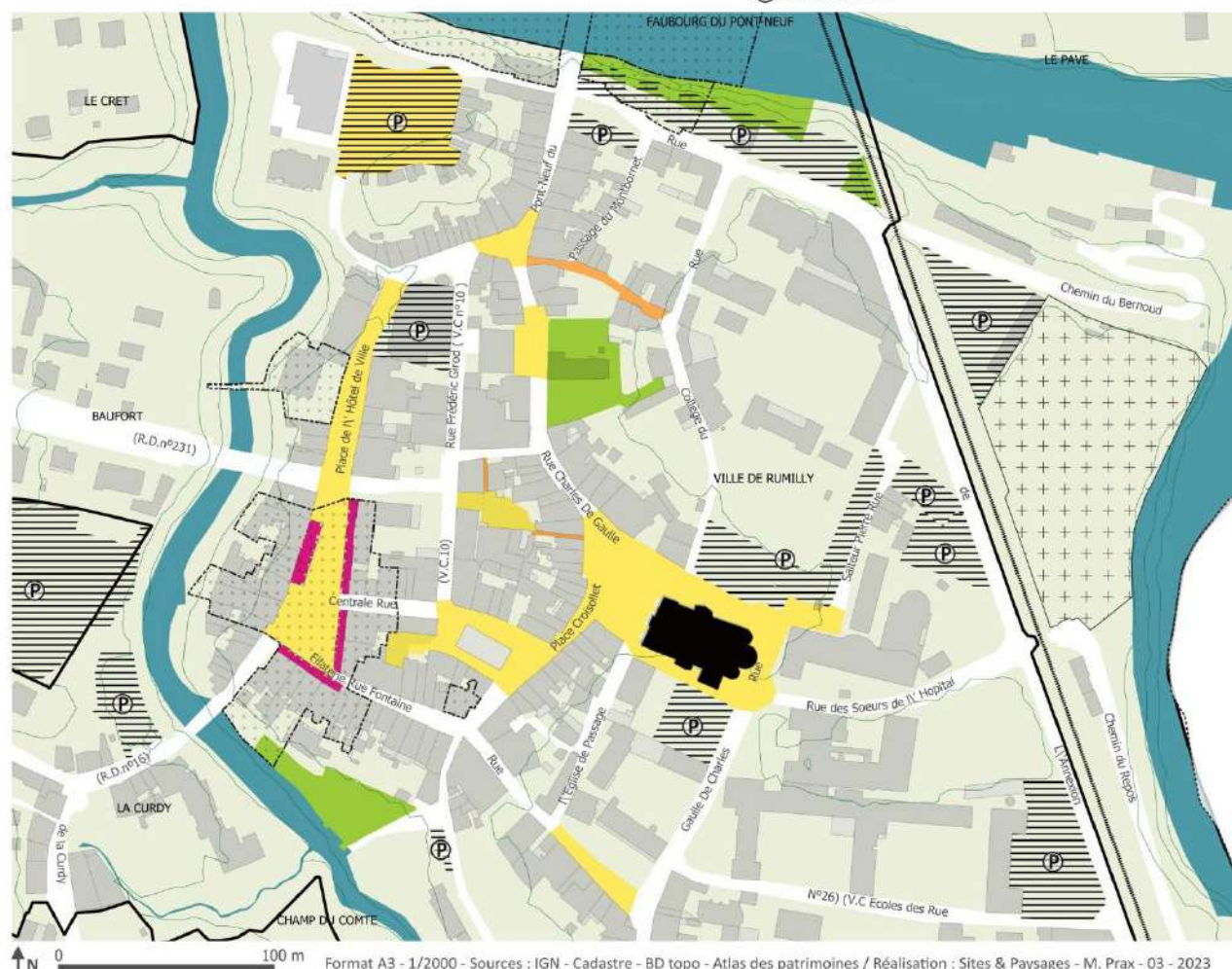
- Limite communale
- Courbe de niveau (pas de 5m)
- Cours d'eau
- Bâti dur

PROTECTIONS

- Monument Historique
- Périmètre de protection des abords
- Site classé
- Site inscrit

ESPACES PUBLICS

- Place
- Passage
- Arcade
- Jardin ou espace vert public
- Stationnement



Grande Rue, la poste et la tour Maillard de Tournon - Carte postale ancienne début XXe s.



Rue Charles de Gaulle

Certains secteurs ont fait l'objet d'un aménagement de mise en valeur, tel que la place de l'église, de la Grenette ou la place Croisellet, d'autres sont en cours d'aménagement dans le cadre du projet Cœur de ville (ex. Place Ste Agathe, rue Montpelaz).



Réaménagement récent de la Rue Montpelaz

- Des passages piétons ou ruelles

La structure urbaine de la ville dévoile un certain nombre de passages piétons, ou ruelles, qui permettent une certaine porosité dans le tissu bâti. Certains, tels que le passage de la Visitation ou de l'église, montrent des caniveaux ou emmarchements pavés et constituent un patrimoine important pour la ville.



Passage de la Visitation
Carte postale ancienne
début XXe s.



Vue actuelle



Vue sur Place Croisellet depuis la Place de l'Eglise



Carte postale ancienne début XXe s.



Arcades Pl. de l'Hôtel de ville, stationnement 1^{er} plan

Les arcades, souvent revêtues de pavés, constituent aussi une spécificité de la ville et agrémentent l'espace public.



Arcades de la Rue Filaterie

- Une place importante dédiée à la voiture

La ville de Rumilly dévoile des espaces libres et emprises intéressantes pour la mise en valeur du patrimoine, la découverte de la ville et la déambulation des piétons.

De nombreux espaces libres sont encore occupés par la voiture (circulation ou stationnement) et généralement traités en nappe d'enrobé qui dégrade les premiers plans visuels de perceptions du patrimoine architectural ou paysager remarquable.



Vue remarquable vers la ville, stationnement



Stationnement Place du Château



Stationnement le long du Chéran

Cependant, la ville agit, met en valeur ses espaces publics et redonne place aux piétons, notamment dans le cadre de l'action Cœur de ville.

Les objectifs de l'opération sont (Source : site internet de la ville) :

1. Réinsérer ce quartier délaissé dans la trame urbaine
2. Faire revenir des habitants en cœur de ville par la réalisation de logements qualitatifs et diversifiés
3. Intervenir fortement sur l'espace public de la rue Montpelaz de manière à permettre des cheminements sécurisés, lisibles, agréables et attractifs entre la place d'Armes et le centre historique
4. Aménager une succession d'espaces publics qualitatifs de manière à créer des parcours urbains agréables
5. Concentrer l'activité commerciale suivant des parcours marchands lisibles et attractifs
6. Intégrer les problématiques de circulation et stationnement privatifs et publics du secteur dans une stratégie globale visant à répondre aux besoins en la matière.



3.6 – Perceptions visuelles

Contexte et axes de perception

La situation géographique et topographique permet des vues remarquables sur le patrimoine bâti et des échappées visuelles sur le grand paysage.

Typologie des vues

- Des ouvertures visuelles, notamment depuis des points hauts de la ville
- Des vues remarquables depuis les ponts et depuis le haut des berges des cours d'eau. Des phénomènes d'intervisibilité d'une rive à l'autre.
- Des points repère et points d'appel du regard, formés par le bâti remarquable (Eglise, Notre Dame de l'Aumône)
- Des vues axiales : au sein de la ville, hormis les ouvertures permises par les espaces publics de respiration, la structuration urbaine compose des vues axiales (vues dans l'axe de la rue) intéressantes ou des échappées visuelles (vues latérales non cadrées par une rue) vers les points repères bâtis ou vers le grand paysage.



Vue axiale vers l'église depuis la rue Charles De Gaulle



Vue vers Notre Dame de l'Aumône



Echappée visuelle, vue dominante depuis la rue des Terreaux vers le versant opposé et le grand paysage à l'arrière-plan



Vue sur l'église et le grand paysage en arrière-plan depuis la rue Sauge



Vue sur le Chéran et le pont de la voie ferrée depuis le pont Saint-Joseph



Vue sur le front bâti du Pont Neuf depuis la rive opposée (rue de l'Annexion) : phénomène d'intervisibilité

Perceptions visuelles

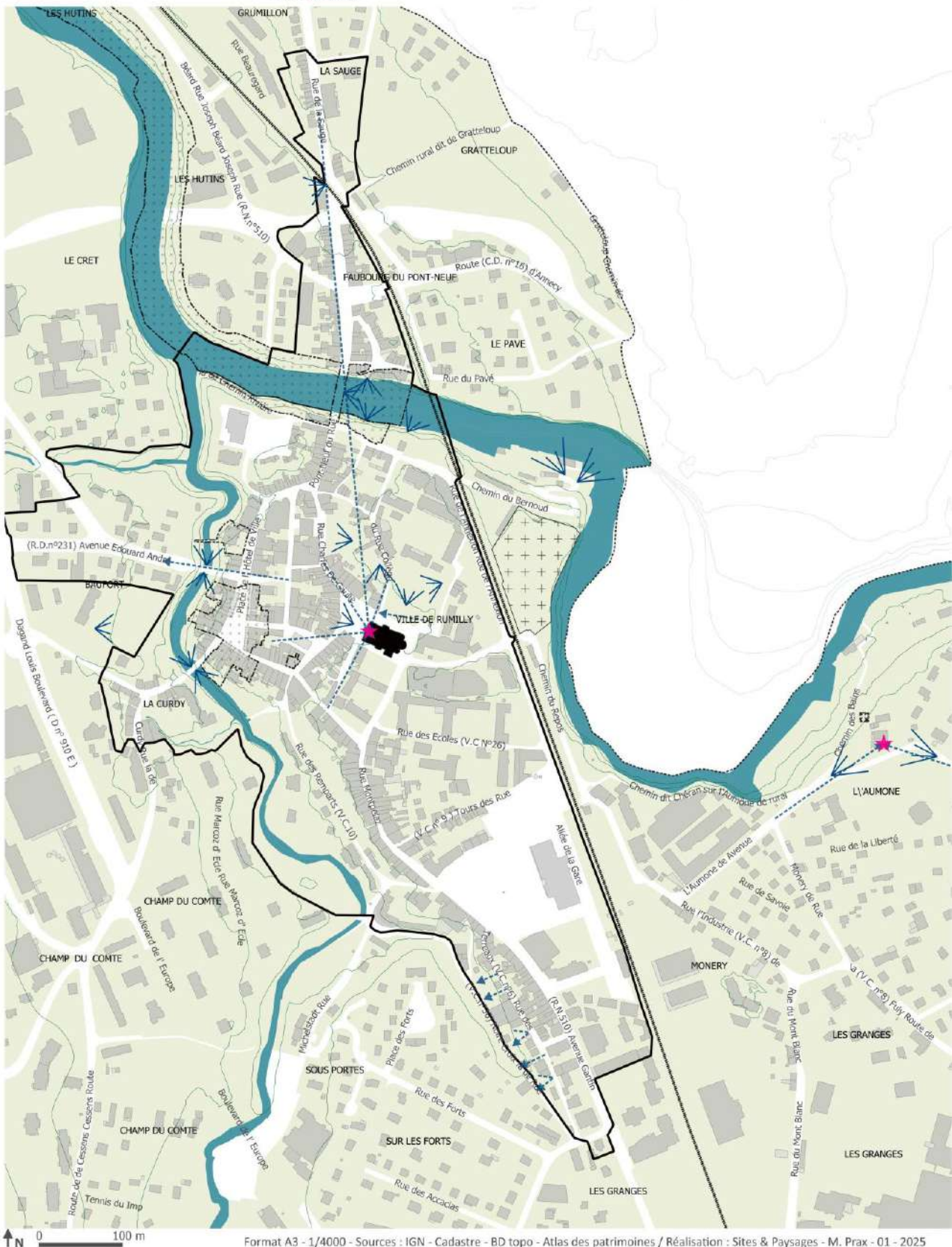
- Limite communale
- Courbe de niveau (pas de 5m)
- Cours d'eau
- Bâti dur

PROTECTIONS

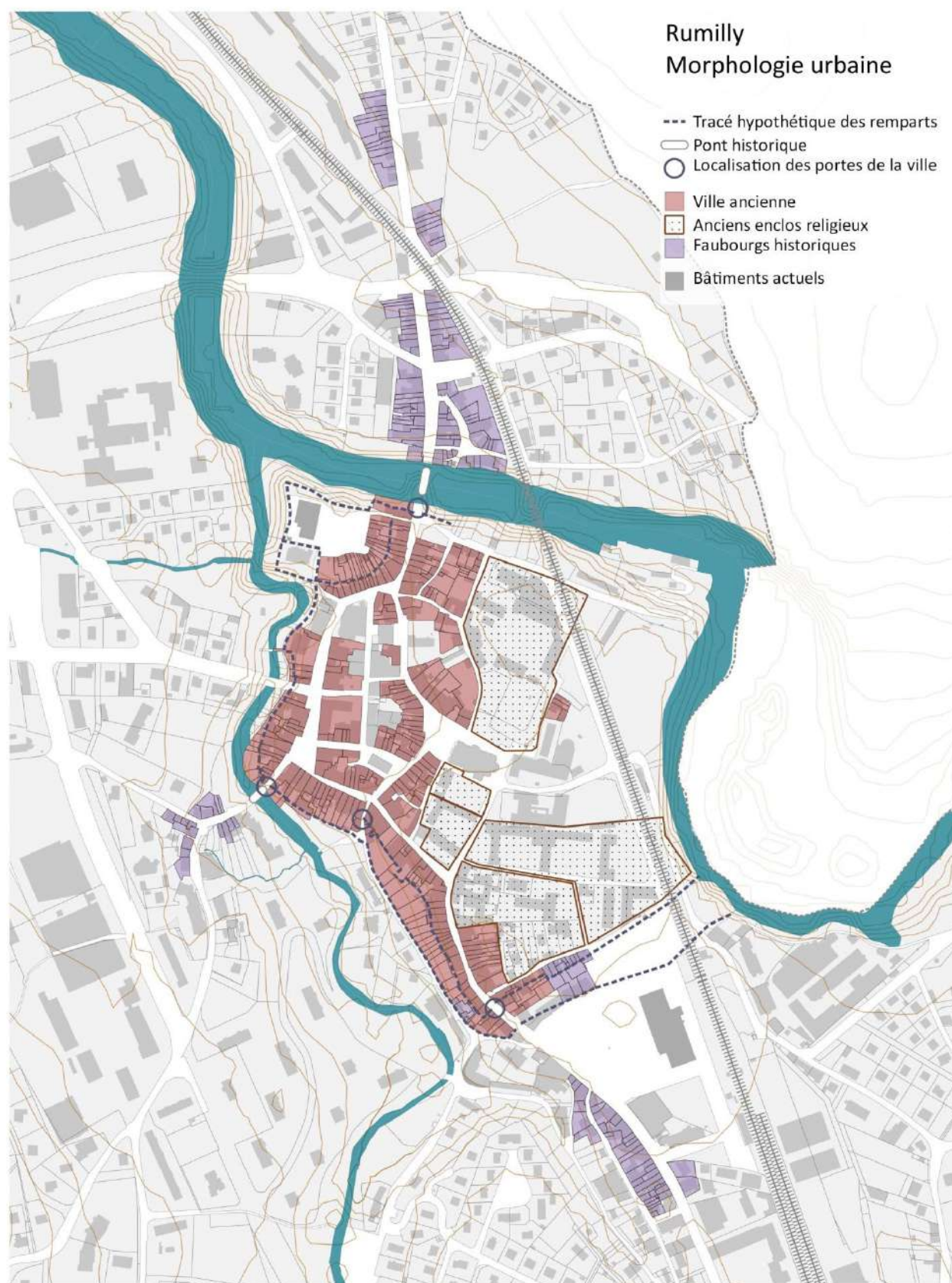
- Monument Historique
- Périmètre de protection des abords
- Site classé
- Site inscrit

PERCEPTIONS VISUELLES

- > Vue axiale ou échappée visuelle
- Ouverture visuelle
- ★ Point repère et point d'appel visuel



4 – Morphologie urbaine



↑ N 0 50 m Format A4 - 1/5000 - Sources : IGN - Cadastre - BD topo / Réalisation : M. Prax - 12 - 2022

4.1 – La ville ancienne

Rue du Pont Neuf, rue de la Résistance, place de l'Hôtel de Ville, rue Filaterie, rue d'Hauteville, rue Montpelaz, rue Charles de Gaulle, place Croisollet, place de la Grenette.

Structure urbaine

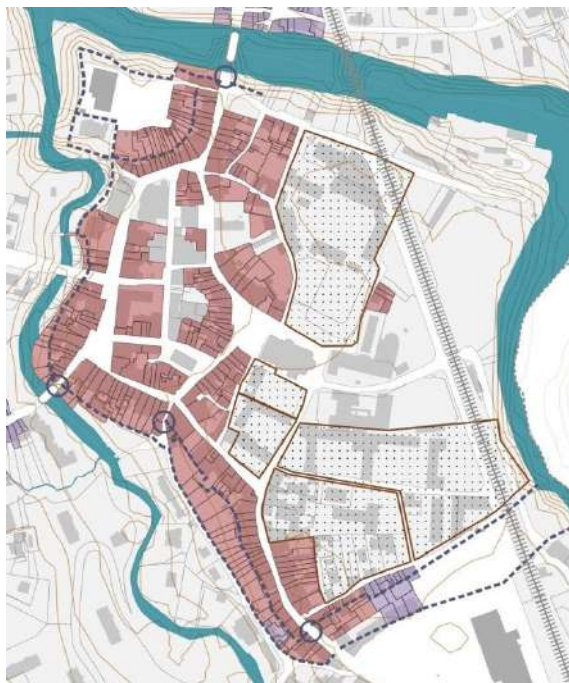
Sa constitution remonte au Moyen-Âge. Situé sur un plateau, le bourg était délimité par les deux rivières encaissées, renforcé par un rempart à l'ouest le long de la Nephaz et fermé au sud par une grande muraille, là où le plateau se resserre. L'enceinte remonte au XIIIe-XIVe siècle. Trois portes principales s'ouvraient au nord vers Genève (pont sur le Chéran), au sud vers Chambéry, à l'ouest vers l'Albanais (pont sur la Néphaz). Les itinéraires allant d'un pont à l'autre, passant soit par la place du bourg où se tenait le marché soit par l'église, ont conditionné la forme de la ville médiévale, qui s'est concentrée à l'ouest du plateau. La partie est du plateau, moins dense était occupée en grande partie par les grandes propriétés des religieux arrivés au début du XVIIe siècle.

Bien que les murailles aient été démantelées au XVIIe siècle, le bourg s'est développé et densifié sur sa trame médiévale, dans les limites de son ancienne enceinte.

Au XIXe et début XXe siècle le bourg a connu quelques transformations : réalignements de façades, tracé de la rue Centrale, construction de la Grenette et aménagement de la place autour, création de la rue Girod là où coulait le Dadon, aménagement de la place de l'église après déplacement du cimetière, percement de l'avenue Édouard André suite à la construction du pont du même nom, et aussi d'importantes démolitions. À l'est la configuration en enclos s'est en grande partie maintenue, malgré la césure de la voie de chemin de fer. Ce sont surtout les bâtiments à l'intérieur de ces enclos qui ont été renouvelés.

Caractéristiques remarquables de la ville ancienne

- Le tracé des anciens remparts encore perceptible, et la mémoire de l'emplacement du château
- Des parties de tissu urbain médiéval assez homogènes, avec des rues étroites et sinueuses, et un parcellaire en lanières, construit en profondeur
- Un espace marchand très ancien : la place de l'Hôtel de Ville, une « rue-place » bordée d'arcades,
- Des belles places de conception XIXe siècle : la place de l'Église et la place Grenette,
- Une belle unité d'ensemble des façades donnant sur l'espace public (fronts bâtis), surtout celles avec arcades
- Les maisons de bourg simples et les maisons nobles ou bourgeoises (hôtels particuliers), la parcelle est souvent bâtie en profondeur
- La particularité des maisons donnant sur la Néphaz qui s'adaptent au dénivelé avec plusieurs étages au-dessous du niveau de la rue
- La configuration des anciens enclos religieux qui s'est maintenue, les murs anciens qui les bordent
- Un seul monument historique, l'église Sainte-Agathe, mais plusieurs bâtiments patrimoniaux remarquables : anciennes maisons nobles, chapelle et vestiges d'anciens couvents, grenette, bâtiments scolaires et institutions XIXe siècle...



Mappe 1732 extrait



Vue sur la place de l'Eglise et la rue Charles de Gaulle. www.mairie-rumilly74.fr

Toitures : 2 à 4 pans, l'égout du toit s'aligne sur la rue. Couvertures : tuiles terre cuite, ardoises

Qualité des fronts bâtis de la place de l'Hôtel de Ville.

Fronts bâtis : R+2 avec rez-de-chaussée en arcades de différentes formes et d'époques

Alignements maisons de bourg simples et nobles. Alignement de commerces, de fenêtres, de passées et rives de toits



Qualité des passages et des cours intérieures.

Passages couverts voûtés, escaliers hors-œuvre, arcades intérieures

Toutes les cours arrière ne sont pas accessibles depuis la rue, certaines sont entretenues, d'autres très dégradées.



Place de l'Hôtel de Ville. Cheminements sous arcades



Accès cour arrière



Rue Filaterie, 1



Place Hôtel de Ville, 24



Place Hôtel de Ville, 15-19



Rue Hauteville, 14

Qualité des alignements de maisons de bourg simples



Rue de la Résistance, au bas de l'ancien château
Alignement de maisons de bourg simples R+2, très anciennes, certaines sont en pierre de taille



Rue Montpelaz, Alignement de maisons de bourg, très anciennes. R+1 ou plus rarement R+2 implantées au droit de la rue, mais des étages supplémentaires au-dessous du niveau de la rue côté rivière

Particularité des façades arrière donnant sur la Nephaz : des étages sous le niveau de la rue qui font paraître très hauts ces bâtiments, des avancées, des terrasses et des balcons, des accès pour profiter de la vue, des berges, des jardins...
Enjeux de cohérence et de qualité esthétique pour ces façades visibles de l'espace public (rue des Remparts, et promenade aménagée rive gauche de la Nephaz),
Enjeux de sécurité structurelle pour ces extensions et couvertures de terrasses empilées, pas toujours déclarées



Rue des Remparts, arrière rue Montpelaz



Rue des Remparts, arrière rue Montpelaz



Arrière place Hôtel de Ville



Rue des Remparts, arrière rue Montpelaz. Une certaine cohérence des balcons s'est perdue.
Carte postale ancienne Archives Départementales 74

Les anciens enclos religieux

Les Bénédictins étaient là depuis le Moyen Age (XIIe siècle), ils avaient la charge du prieuré de l'église Sainte-Agathe. Les autres établissements religieux se sont implantés dans la première partie du XVIIe siècle (Couvent des Capucins 1612, couvent des Bernardines 1622, Couvent des Visitandines 1626, collège des Oratoriens 1650). A la Révolution les religieux sont chassés et leurs propriétés sont vendues comme biens nationaux. Certains de ces enclos sont encore lisibles dans le tissu urbain de Rumilly, d'autres non. À l'intérieur des anciens couvents les bâtiments ont été renouvelés, on y a construit plusieurs équipements scolaires au XIXe siècle.

Site de l'ancien prieuré des Bénédictins.



À l'emplacement du prieuré on a construit le presbytère à la fin du XIXe siècle



Site de l'ancien collège des Oratoriens.



Bâtiment de l'école publique Léon Bally



On y avait construit l'école normale de jeunes filles démolie aujourd'hui

Site de l'Ancien Couvent des Capucins.



Ancienne école supérieure de garçons, début XXe

Le couvent des capucins a été démolé pour la construction d'écoles au début du XXe siècle. Ces bâtiments accueillent aujourd'hui des services administratifs.



Ancienne école supérieure de jeunes filles début XXe

Site de l'ancien couvent des Bernardines



il reste la chapelle du couvent visible depuis la rue des Écoles



Façade de la chapelle donnant sur la cour intérieure du 3-5 rue Montpelaz



Chevet de la chapelle visible depuis la rue des Écoles



Façade des bâtiments donnant sur la rue Montpelaz, n°3-5



Une partie de l'ancien couvent accessible depuis 7 rue Montpelaz

Site de l'ancien couvent des Visitandines



On y a construit au XIXe siècle plusieurs bâtiments d'enseignement religieux (petit séminaire devenu collège royal). Photo www.amis-vieux-rumilly.org



Mur et porte ancienne le long de la rue du Collège. Il reste peut-être encore un bâtiment de l'ancien couvent au droit de ce mur.

4.2 – Les faubourgs historiques

Faubourg du Pont Neuf au nord sur la route de Genève, faubourg des Terreaux au sud (avenue Gantin) sur la route de Chambéry, faubourg de la Curdy (rue de Beaufort, rue Curdy)

Structure urbaine

Ce sont des faubourgs-rues, qui se sont formés au droit des trois portes de la ville, le long des routes qui y menaient.

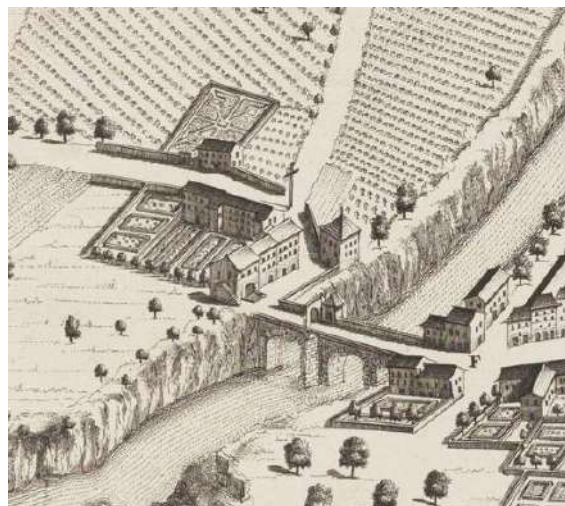
Ils sont tous initiés et représentés sur la carte du Theatrum Sabaudiae de 1682.

- Le faubourg du Pont-Neuf a été remanié et retracé au début du XIXe siècle au droit du Pont, suite à l'acquisition de cette partie du territoire de Sales en 1818. Il a été scindé en deux parties par le passage de la voie SNCF puis de la rocade.

- Le faubourg de la Curdy au départ des routes de Moye et de Cessens était doté en 1682 d'une chapelle Sainte Marie des Grâces et d'un petit prieuré. Au XIXe siècle. On y avait installé un octroi et les abattoirs de la ville. Tous ces bâtiments sont démolis aujourd'hui. Il reste cependant à la Curdy quelques alignements de maisons qui gardent la mémoire de l'ancien faubourg.

- Le faubourg des Terreaux qui ne comptait encore que quelques maisons en 1732 s'est formé en grande partie au XIXe siècle, entre la place d'Armes et la Gare. C'était un endroit très vivant où s'étaient installés commerces, cafés, hôtels. Une chapelle Sainte-Marguerite existe en 1732....

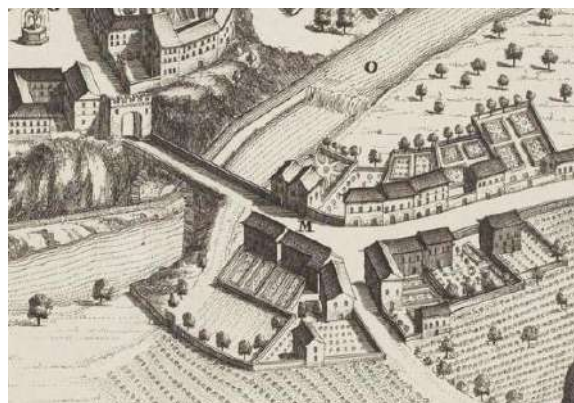
Extraits de la carte du Theatrum Sabaudiae, 1682



Le faubourg du Pont Saint Joseph, 1682. Chapelle Saint-Joseph construite sur le pont à cette époque

Caractéristiques remarquables des faubourgs

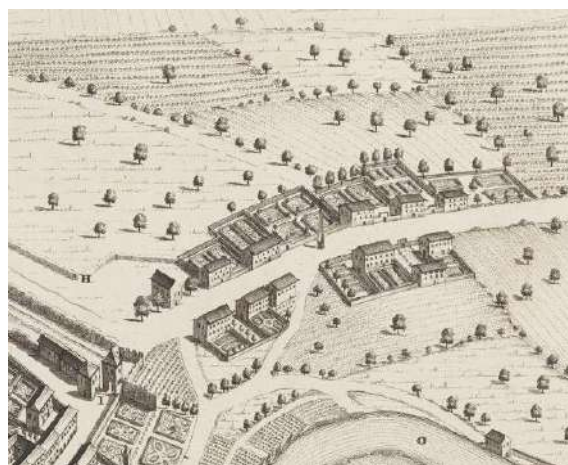
- Un tissu urbain plus ou moins homogène selon les faubourgs, avec des parcelles en lanières
- Des alignements de bâtiments bien marqués le long des rues
- Des maisons de faubourg en général, quelques maisons bourgeoises, quelques immeubles.
- Unité d'ensemble des façades donnant sur l'espace public, cohérence des hauteurs peu élevées et des toitures
- La place d'Armes, vaste espace où se trouvaient les fortifications les plus récentes, où se tenaient marchés et foires au XVIIe siècle. Elle est réaménagée fin XIXe siècle (nivelée, agrandie, fontaine, octroi)



Le faubourg de la Curdy, 1682. M : chapelle et prieuré Sainte Marie des Grâces



La place d'Armes début XXe siècle, carte postale ancienne



Le faubourg au sud de la porte de Chambéry, 1682. H : marché où sont les restes des remparts

Le faubourg du Pont Neuf



Faubourg du Pont-Neuf



cadastre 1864



Carte postale ancienne, rue de Genève, au fond à droite l'ancien hôtel Goddard.



Le bas de la rue du Lavoir est la partie la plus ancienne du faubourg. En 1732 le pont ancien était plus bas et l'on accédait à la route de Genève en tournant à droite après le pont, et en empruntant un passage resserré.



Extrait de la mappe de Sales 1732, début du faubourg au-delà du pont, doc HADES



L'ancien cheminement à la sortie du pont.



Qualité de l'ambiance de la rue du Lavoir

Faubourg du Pont Neuf / rue du Pont Neuf, impasse de Genève

Alignements de maisons de Faubourg XIXe siècle, les hôtels ont été transformés en logements

Toitures 2 pans, faitage parallèle à la rue

Fronts bâtis : R+1 et R+2 Alignements de fenêtres et volets, de passées de toit. Qualité des ouvertures des rez-de chaussée habitées de l'impasse de Genève (rue peu circulée)



Pont-Neuf-r-27-29-31_p93-94_



Pont-Neuf-r-24-26-28



Geneve-imp-10-8-6_



Geneve-imp-7-9-11

Faubourg du Pont Neuf / rue Sauge

Le faubourg se continue au nord du Bd Louis Dagand, après le passage au dessus de la voie de chemin de fer.

Alignements de maisons de Faubourg simples XIXe siècle, mais belle cohérence de faubourg.

Toitures 2 pans, faitage parallèle à la rue. Fronts bâtis : R+1 et R+2 Alignements de fenêtres et volets, de passées de toit.



Rue Sauge 3 à 15



Rue Sauge 17 à 23

Le faubourg de la Curdy



Faubourg de la Curdy



cadastre 1864



carte postale ancienne, octroi (anc chapelle) et abattoirs

Faubourg de la Curdy

L'octroi (anc chapelle) et les abattoirs ont été démolis (immeubles de logements, grand parking) mais il reste quelques alignements de maisons qui témoignent de ce qu'était le petit faubourg de la Curdy.

Alignements de maisons de Faubourg, plus ou moins importantes. Toitures 2 pans, 4 pans, faitage parallèle à la rue. Fronts bâtis : R+1 et R+2 mais peu d'alignements de fenêtres et de passées de toit.



Rue de Curdy (côté pair) et rue Beaufort



Rue de Curdy14



Rue de Curdy côté impair

Le faubourg des Terreaux



Faubourg des Terreaux



cadastre 1864



Carte postale ancienne, Place d'Armes, côté ouest



Carte postale ancienne, début de l'actuelle rue Gantin où se trouvaient l'hôtel du Commerce et l'hôtel du Cheval Blanc (démolis)

Faubourg des Terreaux / Place d'Armes et rue Gantin

Encore une belle ambiance de faubourg dans un quartier en forte mutation. Alignements de maisons de faubourg, simples et bourgeoises, les anciens hôtels ont été démolis. Toitures 2 pans, 4 pans, faitage parallèle à la rue
Fronts bâtis : R+1 et R+2 Alignements de fenêtres et volets, de passées de toit, de commerces



Place d'Armes-pl-5, maisons bourgeoises XIXe. Rez-de-chaussée habités



Place d'Armes-8-10-12 maisons simples et bourgeoises. Commerces au rez-de-chaussée



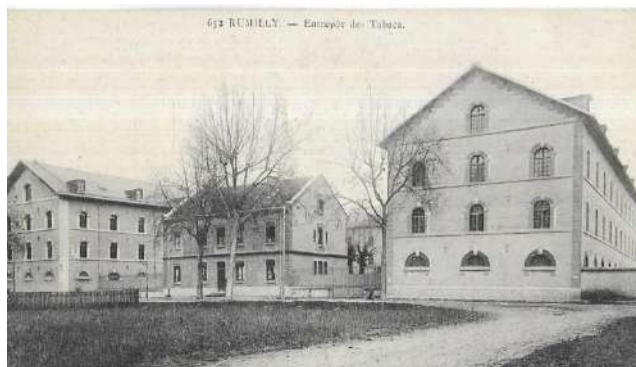
Gantin-av-2-4 maisons simples et petit immeuble



Gantin-av-6-8-10 maisons simples



Gare de Rumilly, place de la Gare



La manufacture comptait plusieurs bâtiments à l'origine, un seul a été conservé, les autres ont été démolis pour construire des immeubles de logements.



Place Manufacture_1-3-5-7_ Ancienne manufacture des tabacs

Faubourg des Terreaux / rue des Terreaux

Il reste encore une ambiance de faubourg rue des Terreaux, avec quelques successions de maisons de faubourg simples, intercalés entre les immeubles récents.



Rue des Terreaux-r-1-3



Rue des Terreaux-r-5-7-9_

5 – Architecture

Les typologies architecturales

1. Les maisons de bourg et de faubourg
2. Les maisons nobles, les demeures bourgeoises et hôtels particuliers
3. Les villas
4. Les immeubles
5. Les bâtiments singuliers, hors typologie

Ces typologies représentent des ensembles cohérents de bâtiments, constitutifs de l'identité de Rumilly.

Édifices hors typologies : d'autres bâtiments peuvent être atypiques ou rattachés à une typologie sans en avoir toutes les caractéristiques ; ils participent de la diversité de la ville, sans en être représentatifs.

L'architecture civile de la ville est sobre, sans ostentation. Les typologies sont caractérisées par leur répétition et l'unité stylistique dont certains bâtiments sont fortement marqués : maisons de bourg, de faubourg et maisons nobles à arcades.

5.1 – Les maisons de bourg et de faubourg

Origine :

Médiévale, XVII^{ème}, XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle. Les maisons de bourg sont plus anciennes que les maisons de faubourg construites majoritairement au XIX^{ème} siècle.

Localisation :

Les maisons de bourg représentatives sont situées : rue Filaterie, rue de Hauteville, rue des Boucheries, rue de la Résistance, rue Général De Gaulle, rue du Pont Neuf, rue Croisillet. Souvent regroupées, elles composent des fronts bâtis cohérents. Selon leur époque de construction, et le statut de leur propriétaire, leur typologie peut varier comme dans la rue Montpelaz, où les séquences de maisons de bourg plus basses à 2 niveaux (R+1), et les séquences de maisons de bourg à 3 niveaux (R+3) se succèdent.

Les maisons de faubourg sont construites au-delà des portes de la ville : au nord le long de la rue du Pont Neuf et rue de la Sauge où elles constituent des linéaires bâtis continus très uniformes, au sud le long de l'avenue Gantin et quelques bâtiments rue de la Curdy. Construites sur le même modèle que les maisons de bourg, elles présentent 2 variantes : à caractère urbain, avec commerce, et un caractère plus rural.

Architecture :

Dans l'ensemble, l'architecture des maisons de bourg et de faubourg est très sobre. Elles offrent un front bâti homogène grâce à la récurrence des éléments typologiques développés ci-après. L'observation des ces maisons fait ressortir plusieurs variantes : selon la largeur de la façade, le nombre de niveaux, la composition des ouvertures et la présence ou non de commerce.

Bien que remaniés à toutes les époques, le gabarit et la composition générale des maisons de bourg sont toujours identifiables. On retrouve ces mêmes caractères dans les maisons de faubourg, dont les plus récentes se distinguent par leur implantation le long d'axe rectiligne et par les proportions plus larges des parcelles.

La composition des ouvertures diffère selon l'époque de construction, le statut du propriétaire, et l'usage (habitation + commerce, ou rurale).

Toutes ces façades sont en pierre de taille et moellons de pierre, elles sont toujours protégées par un enduit à la chaux. La qualité de pierre utilisée à Rumilly, la molasse, est une pierre tendre et fragile qui doit être protégée par un enduit (pour les moellons), ou un lait de chaux (pour les pierres de taille utilisées en encadrement ou en soubassement*)

Quelques maisons de bourg et de faubourg, construites sur une seule parcelle et initialement prévues pour une famille, ont été regroupées pour permettre l'aménagement de petits immeubles mais la typologie de la façade reste celle de la « maison ». A l'inverse des demeures bourgeoises ont été divisées verticalement, donnant en façade l'aspect de maisons de bourgs mitoyennes.

L'originalité des maisons de bourg se situe également coté cours, ou jardin avec la présence de galeries abritées par le prolongement de la toiture. Certaines constituent des façades particulières, très hautes, quand elles s'adaptent au dénivelé du terrain descendant vers la Nephaz, (rue Montpelaz, rue des Boucherie et place de l'Hôtel de Ville). D'autres galeries sont visibles sur des façades secondaires, le plus souvent coté cours.

Caractéristiques architecturales

Emprise et gabarit : plusieurs variantes selon le gabarit

Maisons de bourg situées à l'intérieur de l'ancienne enceinte fortifiée :

- Sur une parcelle : 2 ou 3 niveaux (R+1 ou R+2+ combles)
- Fréquemment : commerces en rez-de-chaussée, entrée unique
- 2 travées (ouverture) verticales par parcelle.
- Bâtiments mitoyens, dont les façades principales sont alignées sur rue (sans recul)
- Toitures à 2 versants avec faitage* parallèle à la rue et débord de toit important qui peut protéger les galeries
- Construites sur des parcelles longues, ces maisons peuvent renfermer des cours arrière, parfois avec coursive lorsque le dégagement le permet, en particulier rue Montpelaz (coté rempart), rue des Boucheries (coté la Nephaz) ou rue de la Résistance (coté Château).



Rue Filaterie
Ensemble de maisons de bourg à 3 niveaux ; alignement des ouvertures et continuité de l'égout



Rue Montpelaz
Ensemble de maisons de bourg à 2 niveaux



Maisons de faubourg situées au-delà des portes :

- Sur 1 parcelles ; 2 ou 3 niveaux (R+1 ou 2+ combles)
- Possibilité de commerces en rez-de-chaussée, avec entrée unique.
- 2 à 3 travées verticales d'ouverture par parcelle
- Bâtiments mitoyens, dont les façades principales sont alignées sur rue (sans recul).
- Toitures à 2 versants avec le faitage* parallèle à la rue et débord de toit important
- Construites à l'extérieur de l'enceinte, des dépendances agricoles peuvent être accolées (rue de la Curdy).



Rue de la Sauge
Ensemble de maisons de faubourg à 2 niveaux, entrée unique



Rue du pont neuf
Ensemble de maisons de faubourg à 3 niveaux et entrée unique



La répétition du gabarit : largeur, hauteur et passée de toit, crée un front bâti homogène qui peut être renforcé par la régularité et l'alignement des ouvertures.

Les toitures

- Matériaux : traditionnellement tuile écaille en terre cuite, remplacée au début XXème par de la tuile mécanique terre cuite à gorge
- Les passées de toit sont très larges et très présentes : elles soulignent systématiquement la partie haute de la façade, et marquent très fortement le profil de la rue avec une ombre importante portée sur les façades. Elles sont caissonnées horizontalement avec des planches larges, ou suivent la pente du toit.
- Présence de coyaux* en bas de versant (atténuation de la pente) pour les toitures les mieux conservées
- Présence ponctuelle de lucarne
- Quelques souches de cheminées en brique subsistent.

Le volume de toiture avec faitage parallèle à la rue, la qualité des tuiles, et les avancées de toit caissonnées sont des éléments essentiels à la l'identité des maisons de bourg et de faubourg.



Toitures de la rue Montpelaz vue depuis la rue des remparts : versant à 2 pans sur cour en tuile écailles et mécanique, présence ponctuelle de lucarnes et cheminées en brique.



Rue des Boucheries : importance de la passée de toit



Rue du Pont Neuf : Velum continu

Les façades :

Maison de bourg et de faubourg :

- Façades généralement peu larges (1 à 3 travées maximum), composition très sobre
- En rez-de-chaussée : présence de l'entrée et d'une large ouverture dédiée au commerce
- Pour les maisons à 3 niveaux : les ouvertures sont alignées verticalement et horizontalement, elles sont placées symétriquement et vont en décroissant vers le haut.
- Pour les maisons à 2 niveaux, présence d'une ou deux fenêtres à l'étage, selon l'époque, les ouvertures ne sont pas forcément alignées.
- Les fenêtres sont toujours plus hautes que larges.



Rue de la Résistance : façade avec enduit de teinte différente qui distingue les parcelles, les ouvertures médiévales sont encore lisibles par les fenêtres à meneau qui ne sont pas alignées



Rue de la Sauge : maison de faubourg à 2 niveaux ; 2 travées par parcelle, ouverture jumelée en rez-de chaussée, l'alignement n'est pas recherché, les maçonneries sont enduites, les encadrements sont

marqués soit par aplat de teinte différente (rez-de-chaussée), soit en relief.

- Jusqu'au XIX^{ème} siècle la façade est continue du sol à la toiture. Sauf exception, le soubassement n'est pas délimité de l'ensemble de la façade qui est uniformément enduite. Seules les pierres de tailles des encadrements des baies sont laissées apparentes, mais pas détournées*.
- A partir du XIX^{ème} siècle les façades en bois des commerces apparaissent et sont fréquemment plaquées sur la largeur de la façade du rez-de-chaussée. Elles incluent parfois la porte d'entrée de la maison.
- Matériaux de construction : pierre de taille, moellons de pierre enduit.



*Rue Montpelaz : maison de bourg à 2 niveaux, une seule travée: facade enduite, encadrements, *des baies peu marquées, les ouvertures ne sont pas alignées verticalement le commerce et la devanture englobent l'ensemble de façade en rez-de-chaussée.*

L'enduit à la chaux naturelle a une fonction décorative, de protection des maçonneries, et d'isolation. Seules les pierres de tailles dures peuvent être laissées apparentes, les moellons de pierre sont toujours enduits. Les pierres de molasse sont soit enduites soit badigeonnées avec un lait de chaux qui protège la surface de l'érosion.

L'alternance des teintes par parcelle (selon un nuancier adapté), contribue à l'équilibre visuel des rues. Elle souligne la verticalité des façades résultante du parcellaire en lanières (caractère médiéval)



Rue Filaterie : maison de bourg à 3 niveaux , facade entièrement enduite du sol à la toiture, encadrements marqués des baies, alignement recherché depuis la porte d'entrée au 3^{ème} étage.

Les façades arrière :

- Galeries ouvertes, présentes uniquement coté dénivelé (rivière ou jardin).
- D'origine en bois, la qualité constructive des galeries varie aujourd'hui : en bois, ou béton avec ferronnerie.
- Galeries protégées par le prolongement de la toiture.
- Garde-corps en barreaudage vertical



Depuis la rue des Remparts : galerie ouvertes des maisons de la rue Montpelaz

Les menuiseries :

- Portes d'entrée en bois dont la mise en œuvre reflète l'époque de sa réalisation et le statut de la demeure : vantaux en planches, à panneaux (plats ou en pointe de diamant); quelques impostes* vitrées
- Quelques fenêtres à petit bois, avec partition du vitrage XIXème (3 carreaux par vantail plus hauts que larges),
- Volets en bois peints : les plus fréquents et les plus caractéristiques sont à persiennes, avec un mécanisme orientant les lames ;



Rue Montpelaz : porte à bois à panneaux en pointe de diamant, n°23 avec linteau en accolade attestant de l'époque médiévale

Rue Bugno : porte vitrée avec ferronnerie (style déco)

L'unité d'une façade est assurée par celle des menuiseries : fenêtres et occultation. Les portes doivent respecter le style adopté : matériaux et mise en œuvre.



Rue Filaterie : Volets bois à persiennes avec lames orientables

Rue Montpelaz :

Les devantures commerciales :

- Anciennes en bois (ou reprises selon le modèle ancien)
- Certaines sur la largeur de la façade incluant les portes d'entrée
- Possibilité d'harmonie entre les teintes de la façade commerciale et les volets bois



Rue Filaterie

Rue Montpelaz

2 très belles devantures plaquées en bois, bien intégrées à la façades

5.2 – Les maisons nobles et demeures bourgeoises, les maisons bourgeoises

Origine : Médiévale, XVII^{ème}, XVIII^{ème}, XIX^{ème} et début XX^{ème} siècle

Localisation : Les maisons nobles et les demeures bourgeoises et/ou anciens hôtels particuliers, se trouvent principalement dans l'intramuros, intégrées au tissu urbain des maisons de bourg, rue Charles de Gaulle, rue Filaterie, mais également regroupées pour former des ensembles caractéristiques comme celles de la place de l'Hôtel de ville.

Quelques maisons bourgeoises plus récentes, se trouvent dans les faubourgs au sud de la ville.

Architecture :

Les maisons nobles et les demeures bourgeoises se distinguent par leur emprise au sol sur des parcelles larges. De ce fait, les gabarits diffèrent selon la surface de parcelle construite : largeur, hauteur et volume des toitures. Certaines peuvent être accompagnées d'un jardin. La typologie des façades révèle leur époque de construction ou de transformation : regroupement de parcelles, alignement et hiérarchisation des ouvertures, surélévation, rajout de modénature et/ou de balcon etc...

Dans cette famille, les maisons à arcades constituent une variante par leur unité : organisées autour de la place de l'Hôtel de Ville, elles sont construites au-devant de maisons plus anciennes, sur des parcelles médiévales étroites et longues. L'architecture des arcades suit le style de leur époque de construction : XV^{ème} ou XVI^{ème} siècle en arc brisé ou plus tardive avec arc plein-cintre ou surbaissé. Les plus anciennes sont plafonnées par des croisées d'ogive, mais le plus souvent un plancher horizontal vient fermer le couvrement d'origine. Les élévations reprennent la typologie des façades de maison de bourg, et ont été adaptées et modifiées au fil des siècles : création de balcons et de portes fenêtres, modification des ouvertures existantes, traitement de l'enduit. En façade il ne reste que peu de vestige visible des bâtiments d'origine médiévale, si ce n'est quelques encadrements moulurés de porte d'entrée.

A partir du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} les maisons bourgeoises se développent. Elles se caractérisent par la régularité des ouvertures, la présence de modénature*, la reprise de code « parisien » (avec quelques toitures à la Mansart), ou « néo-régionaliste ». Elles sont isolées sur leur parcelle, entourées d'un jardin et d'une clôture, et constituent une variante originale dans cette typologie.

Caractéristiques architecturales

Emprise et gabarit : 3 variantes distinctes

Maisons nobles et demeures bourgeoises simples ou avec modénature.

- Insérées dans les fronts bâtis ou isolées
- Présence possible d'un terrain clos
- La largeur et le nombre de travées varient selon la dimension de la parcelle sur lesquelles elles sont implantées.
- 3 niveaux (R+ 2+ combles)
- Volume des toitures : adaptation à la géométrie du plan



Rue de Hauteville, maison des seigneurs de Montfalcon : façade alignée sur la rue



Place de l'Hôtel de Ville, chateau de Montfort : en retrait sur sa parcelle



Rue de Hauteville : ancien couvent, façades alignées sur rue



Rue du Pont neuf : façade d'un ancien hôtel particulier inséré au front bâti

Maisons à arcades

- Parcelles étroites pouvant être réunies, 1 à 3 travées par immeuble.
- 3 niveaux (R+ 2+ combles)
- Volume des toitures à 2 pans avec faitage parallèle à la rue



Place de l'hôtel de Ville : maisons à arcades : unité du front bâti, continuité du vélum des toitures et de l'enfilade des arcades

Maison bourgeoise XIX^{ème}, début XX^{ème}

- Isolée sur sa parcelle
- Présence de clôture et jardin attenant
- Plan carré/ rectangulaire ou en T
- Rez de chaussée sur cave+2 à 3 niveaux d'habitation
- La façade principale est soit en pignon soit sur mur gouttereau (latéral)



Route de Fuly : maison bourgeoise fin XIX^{ème} avec jardin

Les toitures

- Matériaux : tuile écaille en terre cuite et ardoise.
- Les passées de toit sont très larges et très présentes : elles soulignent la partie haute des façades sur rue. Elles sont caissonnées horizontalement avec des planches larges, ou suivent la pente du toit.
- Présence de coyaux* en bas de versant (atténuation de la pente) pour les toitures les mieux conservées
- Présence ponctuelle de lucarne mais les combles ne sont pas habités
- Quelques souches de cheminées en brique subsistent
- Les toitures des maisons à arcades adoptent la même typologie que celles des maisons de bourg.
- Les toitures des maisons bourgeoises XIX^{ème} sont souvent à croupe, les pannes de la charpente sont toujours visibles en passée de toit, avec moulures et contrefiches



Rue GI De Gaulle: toiture à 4 pans sur tour, corniche à modillons



Rue du Collège : toiture à 4 pans coyau



Rue Montpelaz : importance de la passée de toit



Rue du Pont neuf : passée de toit travaillée en corniche



Rue du Pont neuf : passée de toit simple en planche suivant la pente du toit



Route de Fuly : traitement d'une passée de toit sur maison d'XX^{ème}

Le volume de toiture s'adapte au bâtiment mais la récurrence des matériaux et leur mise en œuvre sont essentielles à la qualité architecturale de ces édifices. Les passées de toit sont profondes et soulignent la partie haute des façades, en particulier celle des maisons à arcades.



Rue du Pont Neuf : corniche pierre sous toiture

Les façades : plusieurs variantes

Maisons de nobles ou demeures bourgeoises

- Largeur variable de la façade sur rue
- Alignement vertical des ouvertures pour les façades créées ou remaniées après le XVIème siècle.
- Entrée par porche ou par des larges portes avec encadrement mouluré
- Modénatures possible sur les maison nobles : corniche pierre sous toiture, bandeaux horizontaux, encadrement mouluré des ouvertures



Rue de Hauteville, maison des Comtes de Hauteville : façade alignée sur la rue



Rue Montpelaz, maison noble : façade médiévales avec front bâti sur rue, pas d'alignement des ouvertures

Maisons à arcades :

- Largeur de 1 à 3 travées maximum, avec regroupement possible
- Hauteur R+2
- Les arcades sont en arc brisé, plein-cintre ou surbaissé*
- Le couvrement peut être à croisée d'ogive, ou plafonné*
- les ouvertures sont alignées verticalement.
- Les fenêtres sont toujours plus hautes que larges
- Présence de balcon avec ferronnerie

Maisons bourgeoises XIXème

- Rarement plus de 3 travées par façade,
- L'entrée est marquée en retrait ou avec perron et emmarchement.
- Grande symétrie des ouvertures
- Présence de petit balcon
- Importance de la modénature : corniche, bandeau horizontal, encadrement des ouvertures, chaîne d'angle, soubassement, et parfois décors de l'enduit.



Place de l'Hôtel de Ville : 2 types de maisons à arcades

Arcade médiévale en tiers point avec 3 travées d'ouvertures plus tardives



Arcade surbaissée (XVII° ou XVIII° siècle) avec 2 travées d'ouverture et traitement moderne de l'enduit (années 1930)

Pour les 3 variantes :

L'ensemble de la façade sur rue est uniformément enduite, sauf pour les rez-de-chaussée qui peuvent être construits en pierre de taille et pour les modénatures en pierres de taille.



En couronnement : traitement du décor de l'enduit imitation pan de bois



Accentuation de la modénature (ouverture et chaîne d'angle), et décor de l'enduit

Les menuiseries :

- Portes d'entrée en bois dont la mise en œuvre reflète l'époque de sa réalisation et le statut de la demeure : vantaux en planches, à panneaux (plats ou en pointe de diamant); quelques impostes* vitrées.
- Quelques fenêtres à petit bois, avec partition du vitrage XIXème (3 ou 4 carreaux par vantail plus hauts que larges), ou début XXème (art-déco)
- Volets en bois peints : les plus fréquents et les plus caractéristiques sont à persiennes, avec un mécanisme orientant les lames



place de l'Hôtel de Ville : porte en planches cloutées



Rue du Pont Neuf : porte à panneaux



Rue Charles De Gaulle : porte à

Fenêtres, occultations, portes et devantures respectent la qualité architecturale des façades (matériaux et mise en œuvre).



rue Montpelaz : vantaux bois à panneaux et imposte vitrée, linteau sculpté.



rue de Hauteville : vantaux d'un porche en planches cloutées

imposte vitrée et ferronnerie

imposte vitrée et ferronnerie

panneaux vitrée avec ferronnerie



Place de l'hôtel de Ville : volets persiennés bois à lames orientables



Avenue Roosevelt partition caractéristique vitrages (art-déco) début XX^{ème}

5.3 – Les villas

Origine :

On distingue 2 types de villas : les villas construites dans les années 1930/1940 et les villas construites après-guerre dans les années 1945-1960.

Localisation :

Les villas remarquables sont situées dans les faubourgs sud de la ville, et peuvent être regroupées dans des lotissements, essentiellement rue du Mont-Blanc et rue des Forts.

Architecture :

Les éléments architecturaux qui les distinguent sont représentatifs du style de leur époque de construction : entre deux guerres ou après-guerre. La qualité de leur implantation et leur unité sont étroitement liées à la présence des jardins attenants.

Avant-guerre la construction des villas dépend du développement des usines rue du Mont-Blanc. On y retrouve des éléments caractéristiques des années 1930/1940, un pas vers le Mouvement Moderne avec des formes pures, une géométrie stricte, et une réinterprétation du style local : un gabarit massif, l'usage de larges passées de toit, des volets bois pleins, et des matériaux « locaux » (pierre en sous bassement et bois peints).

Les villas plus tardives de la rue des Forts sont des chalets modernes, et présentent une architecture caractéristique de la Haute-Savoie. C'est une déclinaison du « chalet du skieur » du célèbre architecte mégevan Henri Jacques le Même, très à la mode dans les années 50-60, pour les maisons de vacances comme pour l'habitat individuel (ici lié à l'industrialisation du territoire). Elles constituent ici un lotissement.

Ces villas ont en commun : façade principale en pignon, donnant sur la rue, composition symétrique des ouvertures, présence de balcon et aménagement de garage en rez-de-chaussée. Les façades plus contemporaines peuvent abandonner la symétrie au profit d'un jeu plus subtil des ouvertures. La distinction des matériaux et leur colorimétrie fait ressortir la composition des façades quelle que soit l'époque de construction.

Caractéristiques architecturales

Emprise et gabarit

- Plan ramassé, rectangulaire ou carré
- Maison en R+1 ou +2
- Combles pouvant être aménagés
- Rez-de-chaussée occupé par le garage
- Balcons simple ou filant avec serrurerie

Les toitures

- Toitures à 2 pans, parfois avec une demi-croupe
- Tuile mécanique terre cuite (à gorge d'écoulement)
- Présence d'éléments décoratifs
- Avancée de toiture importante avec sous face en bois peint et pannes apparentes.
- Belles cheminées en brique



Avant-guerre : maison double partagée symétriquement



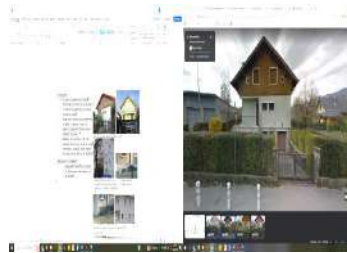
Après-guerre : maison avec pignon sur rue



Toiture à croupe ou droite, pannes apparentes travaillées et peintes

Les façades

- Façades composées très simples
- Partition horizontale pour les maisons des années 60 : soubassement en pierre ou crépi gris, étage avec crépi clair, pignon bardé de bois foncé.
- Recherche de symétrie des ouvertures.
- Dimension des ouvertures adaptée à l'espace intérieur, des formes libres
- L'entrée est marquée en retrait, elle est souvent reportée en angle
- Modénature*: réduite aux encadrements de fenêtre, (précadres en béton), appuis de fenêtre, soubassement traité en pierre apparente (plaquage)...
- Matériaux de construction : béton et plaquage pierre ou bardage bois, pavés de verre
- Ferronneries : quelques garde-corps en serrurerie et ferronnerie sur les fenêtres



Béton enduit, pierre plaquée ou bois en plaquage, précadres des menuiseries, balcon filant au premier étage



Multiplication des ouvertures : les précadres en béton font ressortir les matériaux la composition géométrique



Soubassement avec plaquage de pierre

En rénovation le maintien des modénatures et des matériaux d'origine est essentiel à la qualité de ces villas sous peine de les banaliser

Les menuiseries :

- Portes d'entrée bois à panneau avec vitrage opaque
- Portes de garage en bois avec ou sans vitrage en partie haute
- Fenêtres en bois peint à partition (celles d'origine étaient à carreaux plus larges que hauts)
- Volets bois pleins à cadre peints bicolores (blanc et soutenue), ou volets roulant avec caissons intégrés en intérieur



Modèle des menuiseries d'origine, carreaux plus large que haut



Modèle des volets d'origine bicolores avec teinte soutenue



Volet roulant d'origine avec caisson intégré et porte bois avec vitrage



Porte de style anglo-saxon



Menuiserie pvc à grand vitrage, volets à panneaux aplatis car peints uniformément en gris pastel

5.4 – Les immeubles

Immeuble : édifice conçu à la construction pour être divisé en habitations (appartements) pour plusieurs particuliers, juxtaposées sur plusieurs étages.

Origine :

XIX^{ème} siècle et XX^{ème} siècle

Localisation :

Les immeubles repérés sont peu nombreux, ils sont disséminés dans l'intramuros et dans les faubourgs.

Architecture :

Le tissu urbain est jalonné de quelques immeubles construits en tant que tel au XIX^o et début du XX^o siècle. Certaines maisons de bourg, de faubourg et des maisons bourgeoises ont été transformées en immeubles, par regroupement, surélévation du dernier niveau et création d'une entrée indépendante. La typologie de ces bâtiments adopte alors celle de l'immeuble et non du l'édifice d'origine.

Peu nombreux, ces immeubles XIX^o et début du XX^o siècle sont le plus souvent insérés dans un tissu existant plus ancien de maison de bourg ou de faubourg et ne constituent pas de front bâti homogène. Construits à des époques différentes, ils présentent 2 variantes : immeubles simples ou immeubles avec modénature. Ils se différencient des maisons de bourg par le nombre d'étages et de travées, la décomposition horizontale des niveaux, un soubassement* parfois marqué.

Les immeubles de la seconde partie du XX^{ème} siècle se distinguent par leur nombre leur implantation, leur gabarit et leur technique constructive. La cité rue Marcoz D'Ecle est représentative de cette époque et présente un intérêt patrimonial pour la ville, architectural pour le style et les techniques constructives innovantes à l'époque, paysager pour son implantation dans un vaste espace vert orienté vers la rivière, historique car ce quartier d'immeubles collectifs est un des premiers construits pour loger la nouvelle population liée à l'essor industriel de Rumilly.

Ces immeubles sont représentatifs de leur époque de construction : XIX^{ème}, art-déco et après-guerre.

Caractéristiques architecturales : immeubles XIX^{ème}, début XX^{ème} siècle

Emprise et gabarit

- Immeubles en R+2 à R+4, construits à l'alignement de la rue ou isolés sur une parcelle
- Largeur variable (3-à 7 travées) selon leur insertion dans le tissu urbain.
- Regroupement possible de plusieurs parcelles et donc de plusieurs maisons de bourg ou faubourg
- Rez-de-chaussée occupé par des commerces
- Quelques immeubles fin XIX^{ème} ou début XX^{ème} avec modénature en relief (Encadrements et appuis de fenêtre)
- Balcons individuels ou au droit de plusieurs ouvertures



Rue du Pont Neuf : immeuble avec modénature XIX^{ème}, regroupement de 2 parcelles, rez-de chaussée marqué, recherche de symétrie.



Rue Centrale : immeuble simple, regroupement de 2 demeures bourgeoises et surélévation d'un étage, recherche de symétrie.



Rue de l'Hôtel de Ville : ancienne maison noble transformée en immeuble au début XX^{ème} : recherche de symétrie, le traitement du soubassement est différencié, ferronnerie, et menuiseries de qualité (style art-déco).

Les façades

- Façades composées très simples, mais axées avec des verticalités marquées
- recherche de symétrie des ouvertures.
- Modénature*: réduite aux encadrements de fenêtre pour les plus simples ou plus chargée : appui de fenêtre, chaîne d'angles, bandeau, soubassement...
- Matériaux de construction : moellons de pierre enduit, modénature* en ciment moulé
- Ferronneries : quelques garde-corps en serrurerie et ferronnerie sur les portes d'entrée

L'alignement, la symétrie des ouvertures, l'unité des matériaux (enduit et menuiserie) et le traitement des commerces sont garants de la qualité des façades.



Rue Girod : immeuble XIXème avec modénature, symétrie des ouvertures et des commerces



Rue Édouard André : immeuble XXème avec modénature, tendant art-déco régionaliste

Place Amoudry : immeuble simple, modénature limitée aux encadrements des ouvertures. Regroupement de 2 maisons et rehaussement de 2 niveaux, avec recherche de symétrie

Les toitures

- Toitures à 2 pans ou avec croupe
- Tuile mécanique terre cuite (à gorge d'écoulement) ou ardoise
- Avancée de toiture importante avec sous face en bois peint (lames larges), ou traitée en corniche moulurée.
- Lucarnes alignées sur les travées de fenêtres
- Cheminées en brique



Rue Girod : passée de toit avec modillon



Rue Édouard André : passée de toit caissonnée sur immeuble Art Déco



Place d'Armes : lucarnes alignées avec les fenêtres



Av Roosevelt: toiture avec croupe, pannes apparentes

Les menuiseries :

- Portes d'entrée vitrées avec ferronnerie, à panneau et imposte vitrée
- Fenêtres à partition XIXème (3 à 4 carreaux par vantail)
- Volets bois à persiennes, avec mécanisme orientant les lames
- Devantures commerciales en bois, plaquée ou en tableau



Rue Édouard André : volet persienné avec lames orientables, menuiserie début XXème avec partition du vitrage, belles portes art déco en métal



Rue Centrale : fenêtre bois traditionnelle, volet persienné avec lames orientables, menuiserie XIXème avec partition verticale du vitrage

Vitrines bois plaquées ou en tableau, incluant la porte d'entrée de l'immeuble



Rue du Pont neuf



Rue Centrale : porte à panneau et imposte vitrée



Rue des Boucheries : porte à panneau et imposte vitrée



rue du Pont neuf : porte vitrée avec ferronnerie

Caractéristiques architecturales : immeubles de la seconde partie du XXème siècle rue Marcoz d'Ecle

Emprise et gabarit

- Implantation dans un espace paysager
- Immeubles isolés, 4 façades dont 2 pignons
- Plan rectangulaire
- 1 ou 2 entrées
- R+4 ou 5 selon la pente
- Présence de balcons ou loggias
- Toitures 2 pans en bac à très faible pente
- Présence de garages

Les façades

- Nouveaux matériaux (béton, métal, verre) et bois (bardage rapporté ultérieurement)
- Nouvelles techniques de mise en œuvre (préfabrication)
- Composition répétitive des étages et des travées verticales
- Jeu des menuiseries, des matériaux, des creux et des pleins
- Modénature : bandeaux béton, différence de matériaux et d'épaisseur de la « peau »
- Blocs d'entrée en débord de la façade
- Grande surface des ouvertures et des vitrages



Jeu des bandeaux horizontaux et des travées verticales marquées par des creux ou des matériaux différents.



Façade entrée avec garage



façade arrière avec loggias



Immeuble du Champ du Comte dans les années 60-70, extrait d'une carte postale ancienne

5.5 – Bâtiments singuliers, hors typologie

Origine :

Fin XVIII^{ème}, XIX^{ème} siècle et début XX^{ème} siècle

Localisation :

À travers la ville, principalement au-delà de l'enceinte médiévale.

Architecture :

Ces bâtiments hors gabarit sont construits généralement à l'intérieur de parcelles clôturées. On distingue parmi eux les anciens couvents convertis en bâtiments scolaires, des écoles, mais également des équipements tels que la gare, l'ancienne poste ou la manufacture de tabac (transformée en musée), ou encore des anciens entrepôts (5 rue Girod).

Construits à des époques différentes, ces bâtiments sont tous uniques et ne présentent pas de typologie commune. Cependant, pratiquement tous les bâtiments religieux et les écoles, datant principalement du XIX^{ème} siècle, présentent une régularité et une symétrie dans les ouvertures, soulignées par une modénature plus ou moins marquée.

Les ponts des différentes époques sont intégrés à cette catégorie.



Pass. de l'église, école publique Léon Bailly : encadrement marqué des fenêtres et cordon horizontal en pierre



Passage de la Visitation, ancien couvent des Visitandines, bâtiment fin XIX^{ème} : régularité et symétrie des ouvertures, modénature marquée



Place de la Manufacture, bâtiment XIX^{ème} : régularité militaire des ouvertures avec encadrement peu marqué et cordon horizontal



Pass. de l'église ; ancienne cure bâtiment fin XIX^{ème} devenue école publique Léon Bailly : régularité et symétrie des ouvertures, modénature peu marquée.



Rue des écoles, groupe scolaire, bâtiment XIX^{ème} : régularité et symétrie des ouvertures, modénature peu marquée.



Rue du Collège, groupe scolaire, bâtiment fin XIX^{ème} régularité et symétrie des ouvertures, modénature peu marquée.



La Poste : bâtiment en béton des années 1930/40



Halle place de la Grenette, reconstruite au XIX^{ème} siècle



Pont en béton Édouard André, 1933

5.6 – Lexique

Gabarit

Emprise au sol, hauteur des façades et volume de la toiture avec débord de toit

Composition des façades

Selon les époques :

- distribution des ouvertures, alignées ou non, à intervalles réguliers ou non
- hiérarchisation et différenciation, ou non des différents niveaux
- soubassement : il compose la base de l'immeuble, sur tout ou partie du rez-de-chaussée

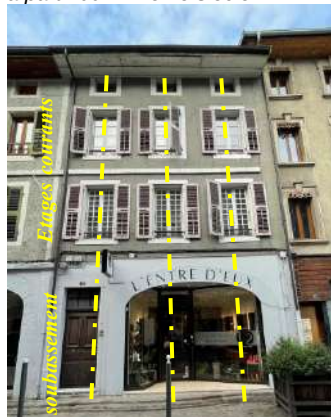
couronnement : partie haute de la façade qui peut inclure la partie basse de la toiture selon les époques de construction de l'immeuble, et la passée de toit.

- modénature : éléments structurels et/ou décoratifs qui participent à l'ornementation d'une façade : encadrements des ouvertures, soulignement des chaines d'angle, marquage des niveaux par des corniches moulurées ou cordons plats horizontaux, etc...



époque médiévale : les niveaux sont soulignés par un cordon en pierre moulurée, les encadrements de fenêtres sont sculptés dans la pierre.

à partir du XVII^{ème} siècle



alignement des fenêtres et recherche de symétrie, étages soulignés

époque médiévale



absence de recherche d'alignement et de symétrie, les différents niveaux ne sont pas différenciés : l'enduit est identique sur toute la hauteur



Corniche haute à modillons qui, avec la toiture, constituent le couronnement



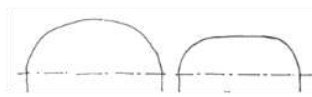
corniche moulurée

époque XIX^{ème} : le relief des encadrements et des appuis de fenêtre sont très marqués, les moulures sont rapportées (en mortier ou ciment moulé)

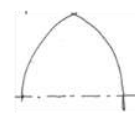
- arcade en plein cintre ou surbaissée : ouverture cintrée dans un mur avec différents rayons de courbure



Arc en plein cintre



arc en anse de panier ou surbaissé



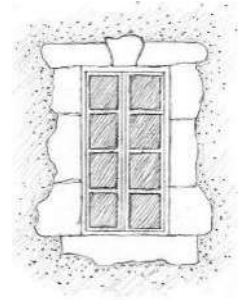
arc brisé ou en ogive

Enduit

- *Décrouter* : supprimer la couche extérieure de l'enduit et laisser les moellons de pierre à nu avec le rejointoiement apparent
- *Détourer les pierres* : dégager les « queues » des pierres de taille en soulignant leur dessin irrégulier au lieu de dresser des lignes droites. Cette partie de la pierre non taillée n'est pas destinée à être vue.



moellons de pierre décrouvés



pierre de taille détourée

Escalier hors-œuvre :

Escalier se trouvant en dehors du bâtiment, (construit hors-œuvre).
De plan arrondi ou polygonal, il est ouvert sur l'extérieur.

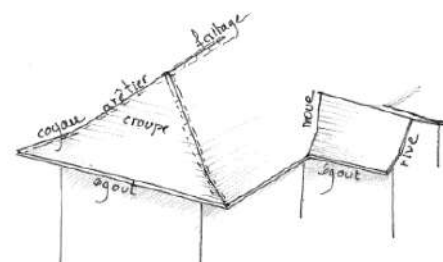
- Il dessert les différents logements, par l'intérieur ou par des coursives.



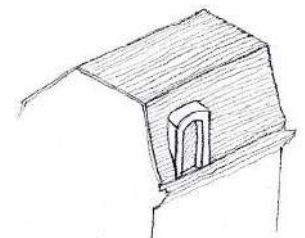
escalier avec coursive

Toiture :

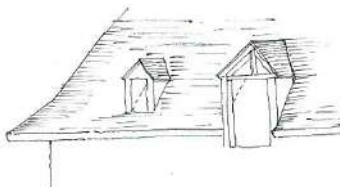
- *coyau* : adoucissement de la pente en bas de versant
- *faitage*
- *égout*
- *rive*
- *croupe*
- *toiture à la « Mansart »* : chaque versant est formé de deux pans dont les pentes sont différentes
- *tabatière* : châssis de toit métallique de petite dimension
- *lucarnes* : ouvrage en charpente, avec ouverture verticale, toiture à 2 pans et 2 joues latérales



Coyau, arêtier, faitage, croupe, égout, rive



Toiture à la Mansart avec lucarne



Lucarne simple en pleine toiture ou lucarne pendante, en prolongement de la façade, avec gouttière interrompue



Tabatière



Lucarne pendante ou lucarne « porte »

6 – Patrimoine bâti et paysager

Le patrimoine de Rumilly

Les cartes suivantes présentent le patrimoine de Rumilly repéré dans le diagnostic, décliné comme suit :

- Les tracés historiques : remparts, portes-enceinte, enclos religieux
- Le patrimoine bâti : typologies architecturales, éléments particuliers (escalier historique, devanture, passage, mur, ...)
- Le petit patrimoine : fontaines, bassins, croix....
- Le patrimoine paysager : structures arborées, parcs et jardins, espaces libres, perceptions visuelles.

Dans le cadre du diagnostic les constructions, les arbres, les alignements arborés et les espaces libres ont été catégorisés sur la base de critères prédéfinis* :

- Remarquable de niveau 1,
- Remarquable de niveau 2,
- Intéressant

La valeur des ensembles a aussi été prise en compte pour les constructions et les espaces libres qui peuvent constituer un ensemble homogène (exemple : une série de bâtiments ou une enfilade de jardins) ou un ensemble constituant une unité (exemple : un bâtiment divisé en plusieurs unités foncières)

* Les grilles d'enquête ainsi qu'une sélection photographique représentative de l'inventaire bâti est paysager réalisés sont présentés en annexe du présent document.

PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER CATEGORISE

- Limite communale
- - - Courbe de niveau (pas de 5m)
- Cours d'eau
- Bâti dur
- Parcelle
- PROTECTIONS**
- Monument Historique
- Périmètre de protection des abords
- Site classé
- Site inscrit

HISTOIRE

- Porte-enceinte
- Rempart - Elements identifiés
- Rempart - Elements supposés
- Rempart - Restitution hypothétique
- Ancien clos religieux

PATRIMOINE BATI

- Maison noble, demeure bourgeoise
- Maison de bourg
- Dépendances
- Maison de faubourg
- Maison bourgeoise
- Villa
- Immeuble
- Bâtiment singulier, hors typologie
- Petit-patrimoine
- Escalier intérieur historique
- ★ Devanture
- ↔ Passage
- Mur

PATRIMOINE PAYSAGER

- ↔ Séquence végétale

Perceptions visuelles

- ☆ Point repère
- Ouverture visuelle
- Vue axiale ou échappée visuelle

Structures arborées

- Alignement d'arbres - Remarquable 1
- Alignement d'arbres - Remarquable 2
- Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 1
- Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 2

Parcs et jardins

- Parc ou jardin arboré
- Jardin
- Jardin sur berges
- Jardin ou espace vert public
- Jardin ou espace vert public de berges

Espaces libres à dominante végétale

- Espace boisé
- Espace boisé sur berges - Ripisylve
- Espace végétalisé sur berges
- Espace végétalisé

Espaces libres à dominante minérale

- Cour et abords
- Place publique
- Passage
- Cheminement

CATEGORISATION

- REMARQUABLE-1
- REMARQUABLE-2
- INTERESSANT-3
- ENSEMBLE

Légende des cartes du patrimoine

SPR de Rumilly (74)

- PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

- Document de travail

- Limite communale
- Courbe de niveau (pas de 5m)
- Cours d'eau
- Bâti
- Parcelle
- PROTECTIONS**
- Monument Historique
- Périmètre de protection des abords
- Site classé
- Site inscrit

HISTOIRE

- Porte-encolte
- Rempart - Elements identifiés
- Rempart - Elements supposés
- Rempart - Restauration hypothétique
- Ancien cloître religieux

PATRIMOINE BÂTI

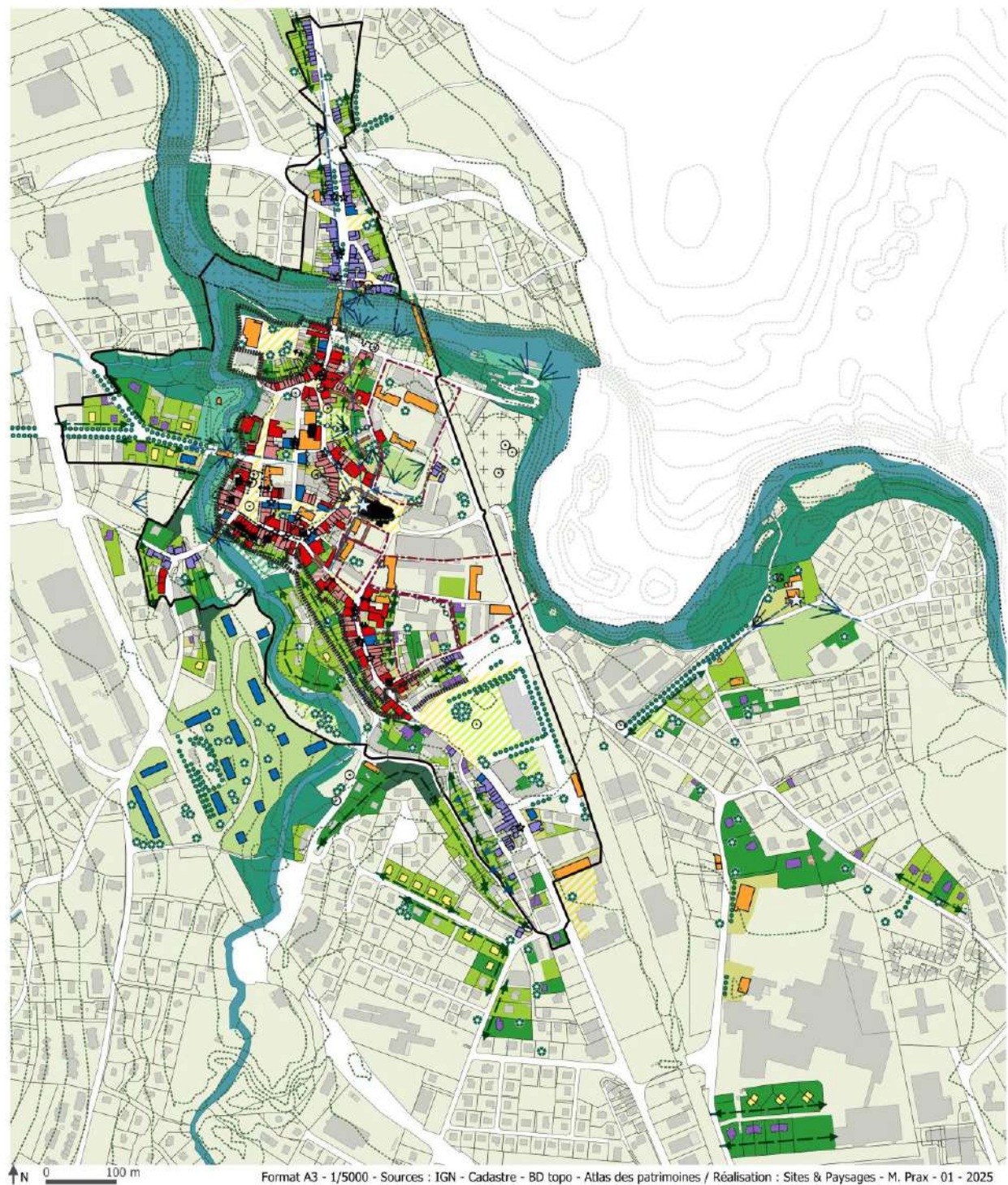
- Maison noble, demeure bourgeoise
- Maison de bourg
- Dépendances
- Maison de faubourg
- Maison bourgeoise
- Villa
- Immeuble
- Bâtiment singulier, hors typologie

PATRIMOINE PAYSAGER

- Petit-patrimoine
- Escalier intérieur historique
- ☆ Devanture
- Passage
- Mur
- Séquence végétale
- Perceptions visuelles
- ☆ Point repère
- Ouverture visuelle
- Vue axiale ou échappée visuelle
- Structures arborées
- Alignement d'arbres
- Arbre isolé ou en bouquet

Parcs et jardins

- Parc ou jardin arboré
- Jardin
- Jardin sur berges
- Jardin ou espace vert public
- Jardin ou espace vert public de berges
- Espaces libres à dominante végétale
- Espace boisé
- Espace boisé sur berges - Ripisylve
- Espace végétalisé sur berges
- Espace végétalisé
- Espaces libres à dominante minérale
- Cour et abords
- Place publique
- Passage
- Cheminement



Format A3 - 1/5000 - Sources : IGN - Cadastre - BD topo - Atlas des patrimoines / Réalisation : Sites & Paysages - M. Prax - 01 - 2025

Carte du patrimoine bâti et paysager repéré

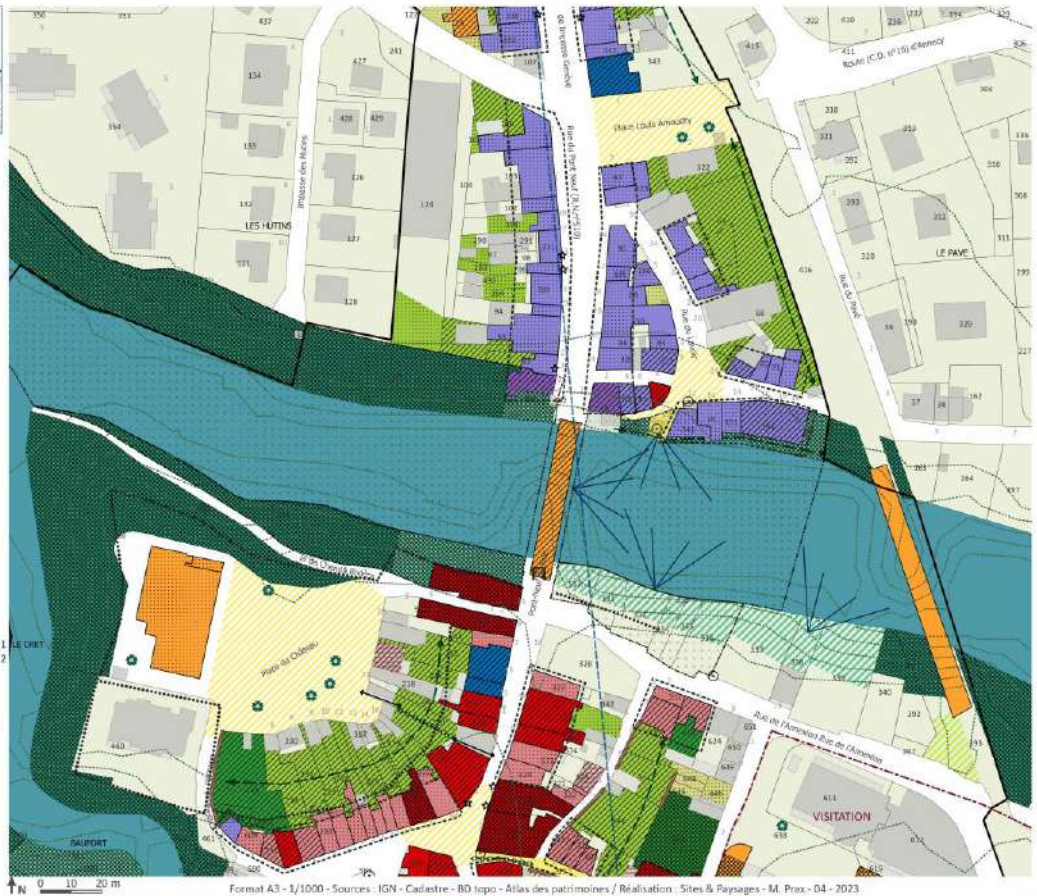
SPR de Rumilly (74)
Document de travail
Planche 1/15

- PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER**
CATEGORISE
- Limite communale
 - Courbe de niveau (pas de 5m)
 - Cours d'eau
 - Bâti dur
 - Parcelle
- PROTECTIONS**
- Monument Historique
 - Périmètre de protection des abords
 - Site classé
 - Site inscrit
- HISTOIRE**
- Porte-enclente
 - Rempart - Eléments identifiés
 - Rempart - Eléments supposés
 - Rempart - Reconstitution hypothétique
 - Ancien clos religieux
- PATRIMOINE BÂTI**
- Maison noble, demeure bourgeoise
 - Maison de bourg
 - Dépendances
 - Maison de faubourg
 - Maison bourgeoise
 - Villa
 - Immeuble
 - Bâtiment singulier, hors typologie
 - Petit-patrimoine
 - Escalier intérieur historique
 - Devanture
 - Passage
 - Mur
- PATRIMOINE PAYSAGER**
- Séquence végétale
- Perceptions visuelles**
- ☆ Point repère
 - Ouverture visuelle
 - Vue axiale ou échappée visuelle
- Structures arborées**
- Alignement d'arbres - Remarquable 1
 - Alignement d'arbres - Remarquable 2
 - Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 1
 - Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 2
- Parcs et jardins**
- Parc ou jardin arboré
 - Jardin
 - Jardin sur berges
 - Jardin ou espace vert public
 - Jardin ou espace vert public de berges
- Espaces libres à dominante végétale**
- Espace boisé
 - Espace boisé sur berges - Ripisylve
 - Espace végétalisée sur berges
 - Espace végétalisée
- Espaces libres à dominante minérale**
- Cour et abords
 - Place publique
 - Passage
 - Cheminement
- CATEGORISATION**
- REMARQUABLE 1
 - REMARQUABLE 2
 - INTERESSANT 1
 - ENSEMBLE



SPR de Rumilly (74)
Document de travail
Planche 2/15

- PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER**
CATEGORISE
- Limite communale
 - Courbe de niveau (pas de 5m)
 - Cours d'eau
 - Bâti dur
 - Parcelle
- PROTECTIONS**
- Monument Historique
 - Périmètre de protection des abords
 - Site classé
 - Site inscrit
- HISTOIRE**
- Porte-enclente
 - Rempart - Eléments identifiés
 - Rempart - Eléments supposés
 - Rempart - Reconstitution hypothétique
 - Ancien clos religieux
- PATRIMOINE BÂTI**
- Maison noble, demeure bourgeoise
 - Maison de bourg
 - Dépendances
 - Maison de faubourg
 - Maison bourgeoise
 - Villa
 - Immeuble
 - Bâtiment singulier, hors typologie
 - Petit-patrimoine
 - Escalier intérieur historique
 - Devanture
 - Passage
 - Mur
- PATRIMOINE PAYSAGER**
- Séquence végétale
- Perceptions visuelles**
- ☆ Point repère
 - Ouverture visuelle
 - Vue axiale ou échappée visuelle
- Structures arborées**
- Alignement d'arbres - Remarquable 1
 - Alignement d'arbres - Remarquable 2
 - Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 1
 - Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 2
- Parcs et jardins**
- Parc ou jardin arboré
 - Jardin
 - Jardin sur berges
 - Jardin ou espace vert public
 - Jardin ou espace vert public de berges
- Espaces libres à dominante végétale**
- Espace boisé
 - Espace boisé sur berges - Ripisylve
 - Espace végétalisée sur berges
 - Espace végétalisée
- Espaces libres à dominante minérale**
- Cour et abords
 - Place publique
 - Passage
 - Cheminement
- CATEGORISATION**
- REMARQUABLE 1
 - REMARQUABLE 2
 - INTERESSANT 1
 - ENSEMBLE



SPR de Rumilly (74)
Document de travail

Planche 4/15

PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

CATÉGORISÉ

- Limite communale
- Courbe de niveau (pas de 5m)
- Cours d'eau
- Bâti dur
- Parcelle

PROTECTIONS

- Monument Historique
- Périmètre de protection des abords
- Site classé
- Site inscrit

HISTOIRE

- Porte-enclente
- Rempart - Eléments identifiés
- Rempart - Eléments supposés
- Rempart - Restitution hypothétique
- Ancien clos religieux

PATRIMOINE BÂTI

- Maison noble, demeure bourgeoise
- Maison de bourg
- Dépendances
- Maison de faubourg
- Maison bourgeoise
- Villa
- Immeuble
- Bâtiment singulier, hors typologie
- Petit-patrimoine
- Escalier intérieur historique
- Devanture
- Passage
- Mur

PATRIMOINE PAYSAGER

- Séquence végétale
- Point repère
- Ouverture visuelle
- Vue axiale ou échappée visuelle

Structures arborées

- Alignement d'arbres - Remarquable 1
- Alignement d'arbres - Remarquable 2
- Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 1
- Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 2

Parcs et jardins

- Parc ou jardin arboré
- Jardin
- Jardin sur berges
- Jardin ou espace vert public
- Jardin ou espace vert public de berges

Espaces libres à dominante végétale

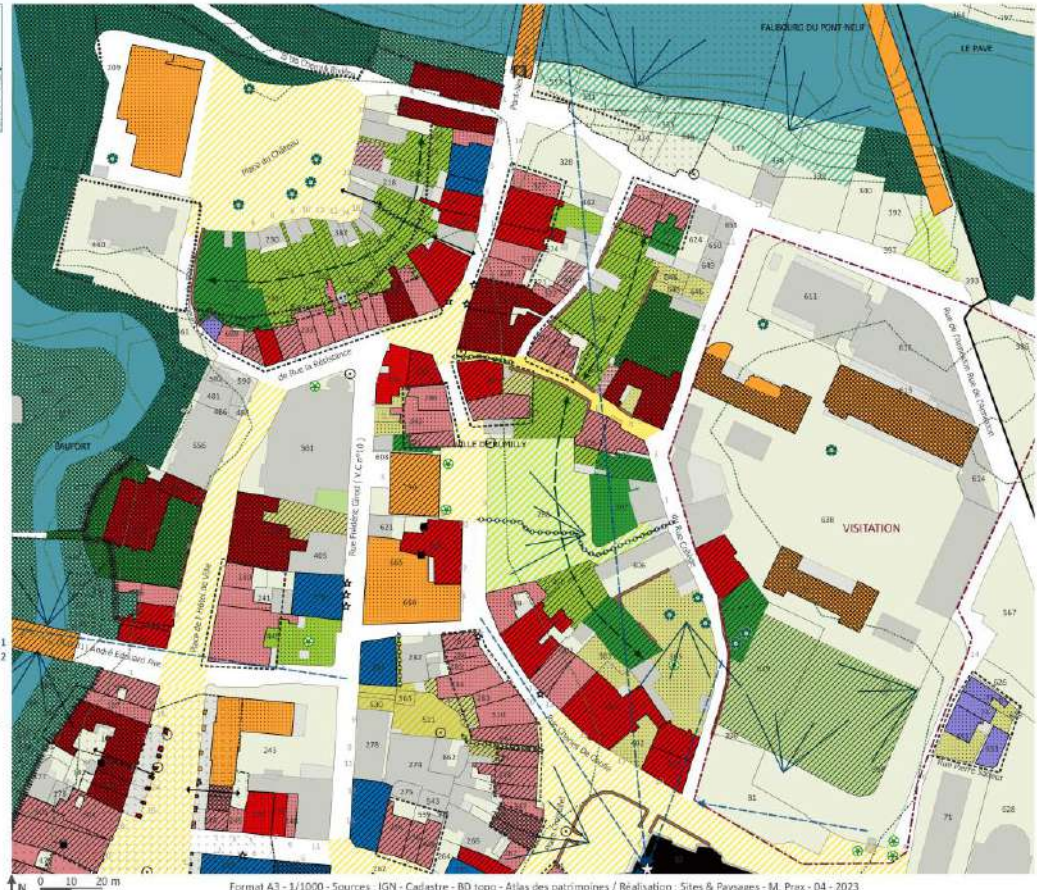
- Espace boisé
- Espace boisé sur berges - Ripisylve
- Espace végétalisé sur berges
- Espace végétalisé

Espaces libres à dominante minérale

- Cour et abords
- Place publique
- Passage
- Cheminement

CATÉGORISATION

- REMARQUABLE 1
- REMARQUABLE 2
- INTERESSANT 3
- ENSEMBLE



SPR de Rumilly (74)
Document de travail

Planche 5/15

PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

CATÉGORISÉ

- Limite communale
- Courbe de niveau (pas de 5m)
- Cours d'eau
- Bâti dur
- Parcelle

PROTECTIONS

- Monument Historique
- Périmètre de protection des abords
- Site classé
- Site inscrit

HISTOIRE

- Porte-enclente
- Rempart - Eléments identifiés
- Rempart - Eléments supposés
- Rempart - Restitution hypothétique
- Ancien clos religieux

PATRIMOINE BÂTI

- Maison noble, demeure bourgeoise
- Maison de bourg
- Dépendances
- Maison de faubourg
- Maison bourgeoise
- Villa
- Immeuble
- Bâtiment singulier, hors typologie
- Petit-patrimoine
- Escalier intérieur historique
- Devanture
- Passage
- Mur

PATRIMOINE PAYSAGER

- Séquence végétale
- Point repère
- Ouverture visuelle
- Vue axiale ou échappée visuelle

Structures arborées

- Alignement d'arbres - Remarquable 1
- Alignement d'arbres - Remarquable 2
- Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 1
- Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 2

Parcs et jardins

- Parc ou jardin arboré
- Jardin
- Jardin sur berges
- Jardin ou espace vert public
- Jardin ou espace vert public de berges

Espaces libres à dominante végétale

- Espace boisé
- Espace boisé sur berges - Ripisylve
- Espace végétalisé sur berges
- Espace végétalisé

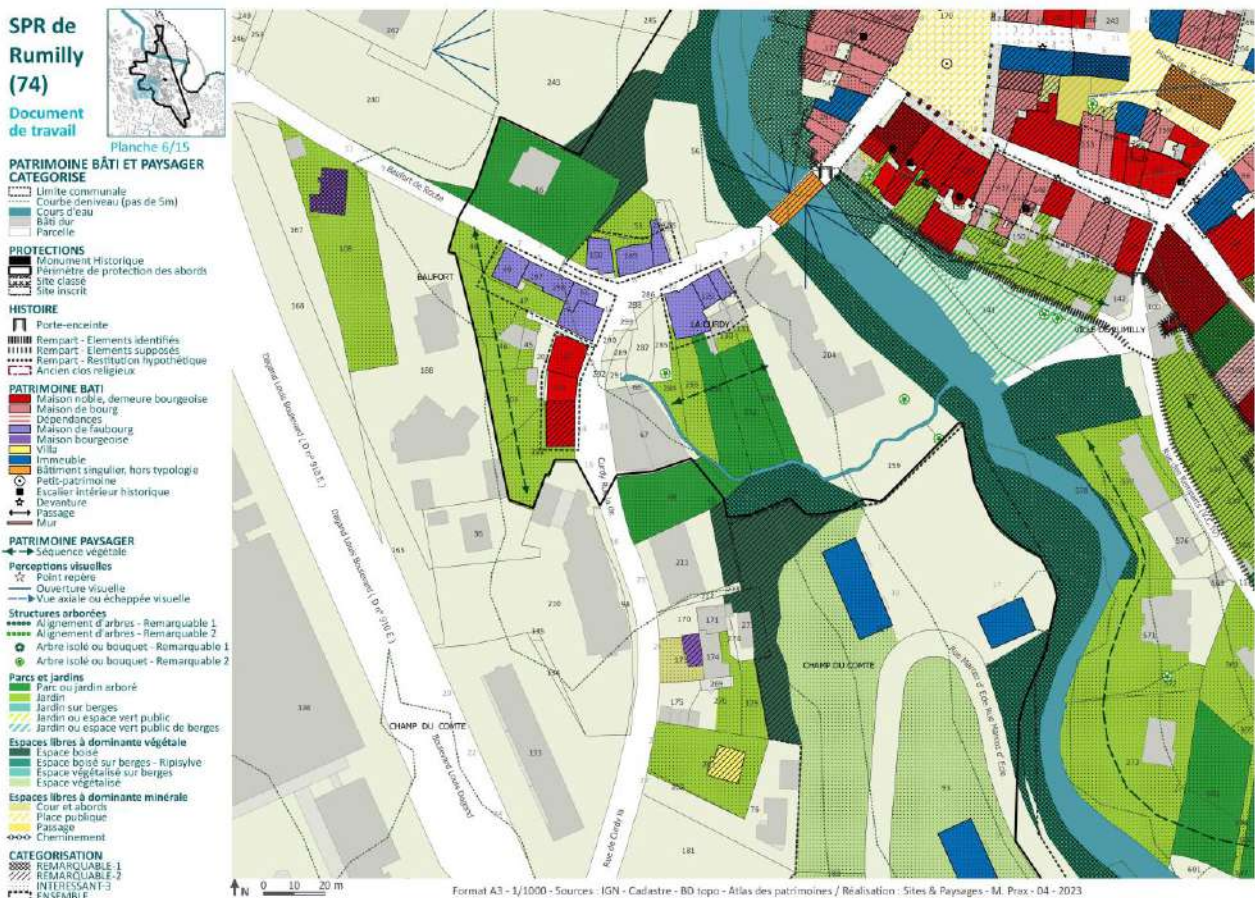
Espaces libres à dominante minérale

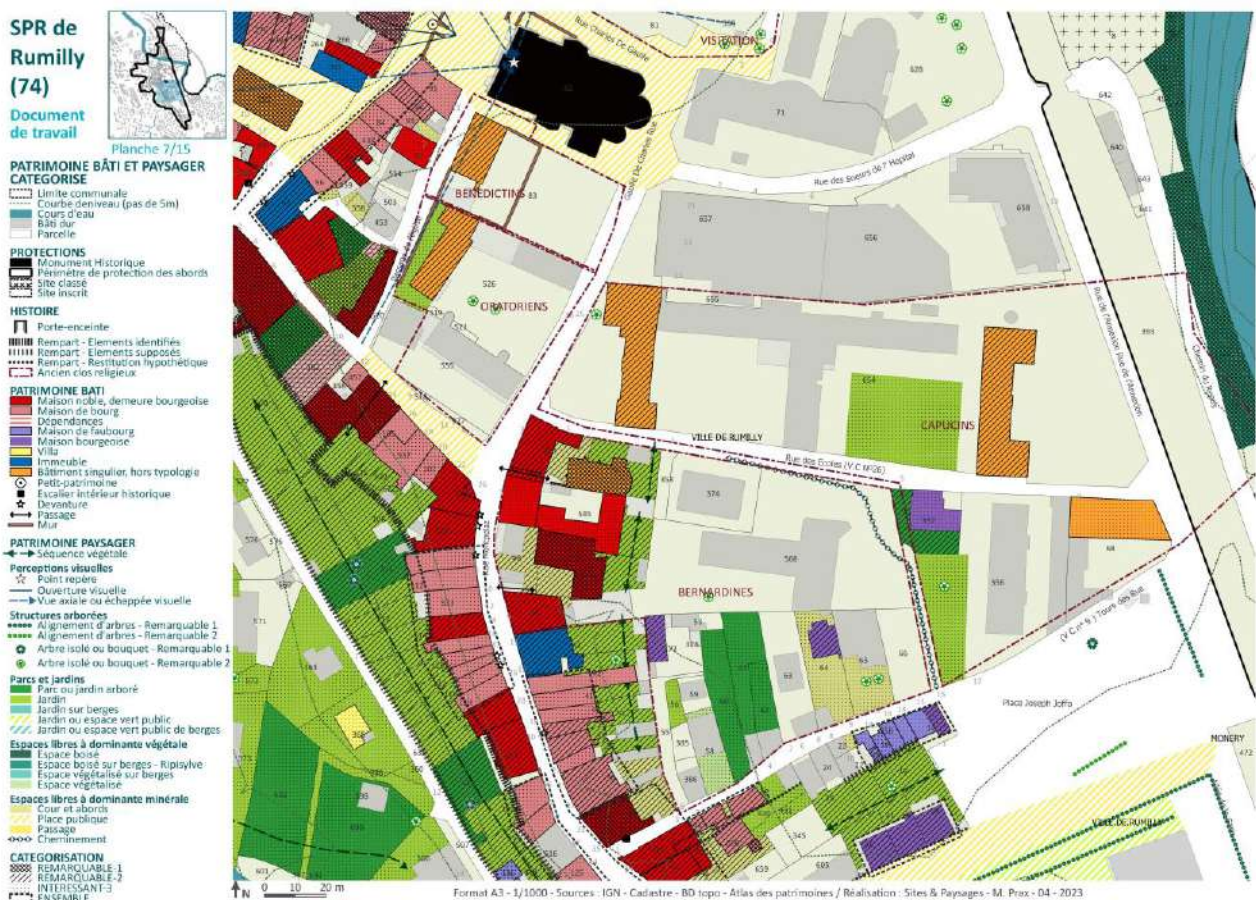
- Cour et abords
- Place publique
- Passage
- Cheminement

CATÉGORISATION

- REMARQUABLE 1
- REMARQUABLE 2
- INTERESSANT 3
- ENSEMBLE







SPR de Rumilly (74)
Document de travail
Planche 10/15

PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

CATÉGORISE

--- Limite communale
--- Courbe de niveau (pas de 5m)
--- Cours d'eau
--- Bâti dur
--- Parcelle

PROTECTIONS
--- Monument Historique
--- Périmètre de protection des abords
--- Site classé
--- Site inscrit

HISTOIRE
--- Porte-en-croix
--- Rempart - Eléments identifiés
--- Rempart - Eléments supposés
--- Rempart - Reconstitution hypothétique
--- Ancien cimetière religieux

PATRIMOINE BÂTI
--- Maison noble, demeure bourgeoise
--- Maison de bourg
--- Dépendances
--- Maison de faubourg
--- Maison bourgeoise
--- Villa
--- Immeuble
--- Bâtiment singulier, hors typologie
--- Petit-patrimoine
--- Escalier intérieur historique
--- Devanture
--- Passage
--- Mur

PATRIMOINE PAYSAGER
--- Séquence végétale
--- Point repère
--- Ouverture visuelle
--- Vue axiale ou échappée visuelle

Structures arborées
--- Alignement d'arbres - Remarquable 1
--- Alignement d'arbres - Remarquable 2
--- Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 1
--- Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 2

Parcs et jardins
--- Parc ou jardin arboré
--- Jardin
--- Jardin sur berges
--- Jardin ou espace vert public
--- Jardin ou espace vert public de berges

Espaces libres à dominante végétale
--- Espace boisé
--- Espace boisé sur berges - Ripisylve
--- Espace végétalisé sur berges
--- Espace végétalisé

Espaces libres à dominante minérale
--- Cour et abords
--- Place publique
--- Passage
--- Cheminement

CATÉGORISATION
--- REMARQUABLE 1
--- REMARQUABLE 2
--- INTÉRESSANT 3
--- ENSEMBLE



Format A3 - 1/1000 - Sources : IGN - Cadastre - BD topo - Atlas des patrimoines / Réalisation : Sites & Paysages - M. Prax - 04 - 2023.

SPR de Rumilly (74)
Document de travail
Planche 13/15

PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

CATÉGORISE

--- Limite communale
--- Courbe de niveau (pas de 5m)
--- Cours d'eau
--- Bâti dur
--- Parcelle

PROTECTIONS
--- Monument Historique
--- Périmètre de protection des abords
--- Site classé
--- Site inscrit

HISTOIRE
--- Porte-en-croix
--- Rempart - Eléments identifiés
--- Rempart - Eléments supposés
--- Rempart - Reconstitution hypothétique
--- Ancien cimetière religieux

PATRIMOINE BÂTI
--- Maison noble, demeure bourgeoise
--- Maison de bourg
--- Dépendances
--- Maison de faubourg
--- Maison bourgeoise
--- Villa
--- Immeuble
--- Bâtiment singulier, hors typologie
--- Petit-patrimoine
--- Escalier intérieur historique
--- Devanture
--- Passage
--- Mur

PATRIMOINE PAYSAGER
--- Séquence végétale
--- Point repère
--- Ouverture visuelle
--- Vue axiale ou échappée visuelle

Structures arborées
--- Alignement d'arbres - Remarquable 1
--- Alignement d'arbres - Remarquable 2
--- Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 1
--- Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 2

Parcs et jardins
--- Parc ou jardin arboré
--- Jardin
--- Jardin sur berges
--- Jardin ou espace vert public
--- Jardin ou espace vert public de berges

Espaces libres à dominante végétale
--- Espace boisé
--- Espace boisé sur berges - Ripisylve
--- Espace végétalisé sur berges
--- Espace végétalisé

Espaces libres à dominante minérale
--- Cour et abords
--- Place publique
--- Passage
--- Cheminement

CATÉGORISATION
--- REMARQUABLE 1
--- REMARQUABLE 2
--- INTÉRESSANT 3
--- ENSEMBLE



Format A3 - 1/1000 - Sources : IGN - Cadastre - BD topo - Atlas des patrimoines / Réalisation : Sites & Paysages - M. Prax - 04 - 2023.

SPR de Rumilly (74)
Document de travail
Planche 8/15

PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

CATÉGORISE

--- Limite communale
--- Courbe de niveau (pas de 5m)
--- Cours d'eau
--- Bâti dur
--- Parcelle

PROTECTIONS

■ Monument Historique
■ Périmètre de protection des abords
■ Site classé
■ Site inscrit

HISTOIRE

■ Porte-encainte
■ Rempart - Eléments identifiés
■ Rempart - Eléments supposés
■ Rempart - Restauration hypothétique
■ Ancien clos religieux

PATRIMOINE BÂTI

■ Maison noble, demeure bourgeoise
■ Maison de bourg
■ Dépendances
■ Maison de faubourg
■ Maison bourgeoise
■ Villa
■ Immeuble
■ Bâtiment singulier, hors typologie
○ Petit-patrimoine
○ Escalier intérieur historique
○ Devanture
○ Passage
○ Mur

PATRIMOINE PAYSAGER

→ Séquence végétale

Perceptions visuelles

☆ Point repère
→ Ouverture visuelle
→ Vue axiale ou échappée visuelle

Structures arborées

● Alignedement d'arbres - Remarquable 1
● Alignedement d'arbres - Remarquable 2
● Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 1
● Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 2

Parcs et jardins

■ Parc ou jardin arboré
■ Jardin
■ Jardin sur berges
■ Jardin ou espace vert public
■ Jardin ou espace vert public de berges

Espaces libres à dominante végétale

■ Espace boisé
■ Espace boisé sur berges - Ripisylve
■ Espace végétalisée sur berges
■ Espace végétalisée

Espaces libres à dominante minérale

■ Cour et abords
■ Place publique
■ Passage
■ Cheminement

CATÉGORISATION

■ REMARQUABLE 1
■ REMARQUABLE 2
■ INTÉRESSANT 3
■ ENSEMBLE



Format A3 - 1/1000 - Sources : IGN - Cadastre - BD topo - Atlas des patrimoines / Réalisation : Sites & Paysages - M. Prax - 04 - 2023.

SPR de Rumilly (74)
Document de travail
Planche 11/15

PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

CATÉGORISE

--- Limite communale
--- Courbe de niveau (pas de 5m)
--- Cours d'eau
--- Bâti dur
--- Parcelle

PROTECTIONS

■ Monument Historique
■ Périmètre de protection des abords
■ Site classé
■ Site inscrit

HISTOIRE

■ Porte-encainte
■ Rempart - Eléments identifiés
■ Rempart - Eléments supposés
■ Rempart - Restauration hypothétique
■ Ancien clos religieux

PATRIMOINE BÂTI

■ Maison noble, demeure bourgeoise
■ Maison de bourg
■ Dépendances
■ Maison de faubourg
■ Maison bourgeoise
■ Villa
■ Immeuble
■ Bâtiment singulier, hors typologie
○ Petit-patrimoine
○ Escalier intérieur historique
○ Devanture
○ Passage
○ Mur

PATRIMOINE PAYSAGER

→ Séquence végétale

Perceptions visuelles

☆ Point repère
→ Ouverture visuelle
→ Vue axiale ou échappée visuelle

Structures arborées

● Alignedement d'arbres - Remarquable 1
● Alignedement d'arbres - Remarquable 2
● Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 1
● Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 2

Parcs et jardins

■ Parc ou jardin arboré
■ Jardin
■ Jardin sur berges
■ Jardin ou espace vert public
■ Jardin ou espace vert public de berges

Espaces libres à dominante végétale

■ Espace boisé
■ Espace boisé sur berges - Ripisylve
■ Espace végétalisée sur berges
■ Espace végétalisée

Espaces libres à dominante minérale

■ Cour et abords
■ Place publique
■ Passage
■ Cheminement

CATÉGORISATION

■ REMARQUABLE 1
■ REMARQUABLE 2
■ INTÉRESSANT 3
■ ENSEMBLE



Format A3 - 1/1000 - Sources : IGN - Cadastre - BD topo - Atlas des patrimoines / Réalisation : Sites & Paysages - M. Prax - 04 - 2023.

SPR de
Rumilly
(74)Document
de travail

Planche 14/15

PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

CATÉGORISE

--- Limite communale
--- Courbe de niveau (pas de 5m)
--- Cours d'eau
--- Bâti dur
--- Parcelle

PROTECTIONS

■ Monument Historique
■ Périmètre de protection des abords
■ Site classé
■ Site inscrit

HISTOIRE

■ Porte-enceinte
■ Rempart - Eléments identifiés
■ Rempart - Eléments supposés
■ Rempart - Restauration hypothétique
■ Ancien clos religieux

PATRIMOINE BÂTI

■ Maison noble, demeure bourgeoise
■ Maison de bourg
■ Dépendances
■ Maison de faubourg
■ Maison bourgeoise
■ Villa
■ Immeuble
■ Bâtiment singulier, hors typologie
○ Petit-patrimoine
■ Escalier intérieur historique
■ Devanture
■ Passage
■ Mur

PATRIMOINE PAYSAGER

→ Séquence végétale

Perceptions visuelles

☆ Point repère
→ Ouverture visuelle
→ Vue axiale ou échappée visuelle

Structures arborées

● Alignedement d'arbres - Remarquable 1
● Alignedement d'arbres - Remarquable 2
● Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 1
● Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 2

Parcs et jardins

■ Parc ou jardin arboré
■ Jardin
■ Jardin sur berges
■ Jardin ou espace vert public
■ Jardin ou espace vert public de berges

Espaces libres à dominante végétale

■ Espace boisé
■ Espace boisé sur berges - Ripisylve
■ Espace végétalisée sur berges
■ Espace végétalisée

Espaces libres à dominante minérale

■ Cour et abords
■ Place publique
■ Passage
■ Cheminement

CATÉGORISATION

■ REMARQUABLE 1
■ REMARQUABLE 2
■ INTÉRESSANT 3
■ ENSEMBLE



Format A3 - 1/1000 - Sources : IGN - Cadastre - BD topo - Atlas des patrimoines / Réalisation : Sites & Paysages - M. Prax - 04 - 2023

SPR de
Rumilly
(74)Document
de travail

Planche 12/15

PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

CATÉGORISE

--- Limite communale
--- Courbe de niveau (pas de 5m)
--- Cours d'eau
--- Bâti dur
--- Parcelle

PROTECTIONS

■ Monument Historique
■ Périmètre de protection des abords
■ Site classé
■ Site inscrit

HISTOIRE

■ Porte-enceinte
■ Rempart - Eléments identifiés
■ Rempart - Eléments supposés
■ Rempart - Restauration hypothétique
■ Ancien clos religieux

PATRIMOINE BÂTI

■ Maison noble, demeure bourgeoise
■ Maison de bourg
■ Dépendances
■ Maison de faubourg
■ Maison bourgeoise
■ Villa
■ Immeuble
■ Bâtiment singulier, hors typologie
○ Petit-patrimoine
■ Escalier intérieur historique
■ Devanture
■ Passage
■ Mur

PATRIMOINE PAYSAGER

→ Séquence végétale

Perceptions visuelles

☆ Point repère
→ Ouverture visuelle
→ Vue axiale ou échappée visuelle

Structures arborées

● Alignedement d'arbres - Remarquable 1
● Alignedement d'arbres - Remarquable 2
● Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 1
● Arbre isolé ou bouquet - Remarquable 2

Parcs et jardins

■ Parc ou jardin arboré
■ Jardin
■ Jardin sur berges
■ Jardin ou espace vert public
■ Jardin ou espace vert public de berges

Espaces libres à dominante végétale

■ Espace boisé
■ Espace boisé sur berges - Ripisylve
■ Espace végétalisée sur berges
■ Espace végétalisée

Espaces libres à dominante minérale

■ Cour et abords
■ Place publique
■ Passage
■ Cheminement

CATÉGORISATION

■ REMARQUABLE 1
■ REMARQUABLE 2
■ INTÉRESSANT 3
■ ENSEMBLE



Format A3 - 1/1000 - Sources : IGN - Cadastre - BD topo - Atlas des patrimoines / Réalisation : Sites & Paysages - M. Prax - 04 - 2023

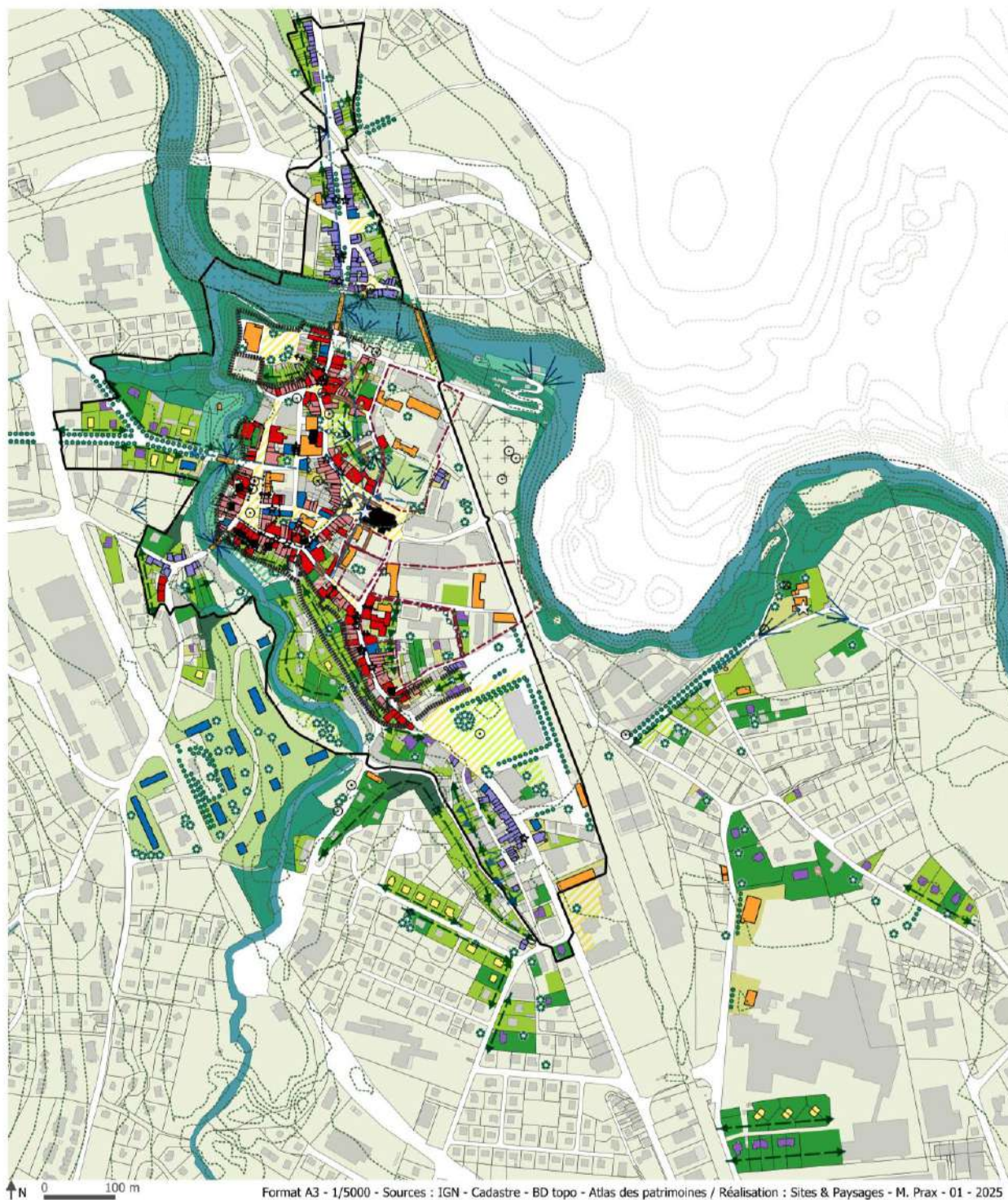


7 – Proposition de périmètre de SPR

7.1 – Délimitation du périmètre du SPR

« Construction » du périmètre du SPR

L'étude du patrimoine de Rumilly a révélé des éléments et des ensembles patrimoniaux bâtis et paysagers d'intérêt dans l'emprise du périmètre des abords de l'église Saint-Agathe et au-delà.



Patrimoine bâti et paysager repéré dans l'emprise du périmètre des abords de l'église Saint-Agathe et au-delà : patrimoine avec typologie et catégorisation

-  Limite communale
-  Courbe deniveau (pas de 5m)
-  Cours d'eau
-  Bâti dur
-  Bâti léger
-  Parcelle

PROTECTIONS

-  Monument Historique
-  Périmètre de protection des abords
-  Site classé
-  Site inscrit

HISTOIRE

-  Porte-enceinte
-  Rempart - Elements identifiés
-  Rempart - Elements supposés
-  Rempart - Restitution hypothétique
-  Ancien clos religieux

PATRIMOINE BATI

-  Maison noble, demeure bourgeoise
-  Maison de bourg
-  Dépendances
-  Maison de faubourg
-  Maison bourgeoise
-  Villa
-  Immeuble
-  Bâtiment singulier, hors typologie
-  Petit-patrimoine
-  Escalier intérieur historique
-  Devanture
-  Passage
-  Mur

PATRIMOINE PAYSAGER

-  Séquence végétale

Perceptions visuelles

-  Point repère
-  Ouverture visuelle
-  Vue axiale ou échappée visuelle

Structures arborées

-  Alignement d'arbres
-  Arbre isolé ou en bouquet

Parcs et jardins

-  Parc ou jardin arboré
-  Jardin
-  Jardin sur berges
-  Jardin ou espace vert public
-  Jardin ou espace vert public de berges

Espaces libres à dominante végétale

-  Espace boisé
-  Espace boisé sur berges - Ripisylve
-  Espace végétalisé sur berges
-  Espace végétalisé

Espaces libres à dominante minérale

-  Cour et abords
-  Place publique
-  Passage
-  Cheminement

Légende de la carte du Patrimoine bâti et paysager



Patrimoine bâti et paysager repéré dans l'emprise du périmètre des abords de l'église Saint-Agathe et au-delà

Critères d'éligibilité d'un SPR (qui émanent des différents documents officiels) :

Le SPR doit constituer un site

- Avec un caractère de lisibilité : le périmètre doit être clairement identifiable et lisible au plan urbain et paysager, les habitants doivent pouvoir s'approprier les limites du périmètre
- Avec un caractère d'ensemble, de cohérence : une homogénéité des lieux, une forte identité, une densité significative de bâtiments et d'espaces d'intérêt avéré. Il est envisageable d'intégrer des faubourgs, des espaces naturels et agricoles s'ils forment un ensemble cohérent avec la ville

Le SPR doit contenir un patrimoine remarquable d'intérêt public

- Un patrimoine de premier ordre à conserver, à restaurer, à réhabiliter ou à mettre en valeur : patrimoine historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager
- Une exigence d'authenticité, existante ou restituable ;
- Le caractère remarquable doit justifier l'assistance technique et financière de l'État et la fiscalité Malraux liée aux SPR ;

Le SPR doit bénéficier d'une mobilisation de la collectivité, à travers :

- Des moyens de gestion adaptés : un SPR doit être géré activement par la collectivité elle-même qui en bénéficie dans le cadre de ses propres politiques de développement.
- Une problématique urbaine ou un développement territorial indissociable de la mise en valeur patrimoniale. Tout est lié : SPR, abords de MH, PLUi, OPAH, RHI, PRI, Opérations de revitalisation des centres....
- Un développement de la promotion et de l'animation du SPR

Le périmètre proposé pour le SPR de Rumilly comprend :

1/ Le centre historique intra-muros (qui fait partie des abords PDA de l'église Sainte-Agathe ISMH, la place de la Mairie et la partie des berges du Chéran autour du Pont-Neuf sont aussi en site inscrit)

- La ville ancienne, qu'on appelait autrefois la « ville basse », au pied du château, qui a conservé sa structure médiévale, dense, au parcellaire étroit, aux rues sinueuses bordées de fronts bâtis continus
 - o Place et passage du Château, rue du Pont Neuf, passage du Montbonnot, passage de la Visitation, rue de la Résistance, rue Charles de Gaulle, place de l'Hôtel de Ville, rue Centrale, rue André de Montfort, rue Frédéric Giraud, rue Filaterie, place Grenette, place Croisollet, rue d'Hauteville, rue Montpellaz, rue des Remparts...
- La « ville haute », site des anciens enclos religieux, devenu quartier d'équipements publics au cours du XIXe-XXe siècle
 - o Place et passage de l'Église, rue du Collège, rue de l'annexion, rue du Repos, rue des Écoles, rue des Tours



2/ Les faubourgs anciens (qui font partie des abords PDA de l'église Sainte-Agathe ISMH)

- Les faubourgs historiques, faubourgs-rues formés au droit des trois portes de la ville. Ils présentent des alignements de maisons de faubourg et de petits immeubles bien marqués le long des rues et une unité d'ensemble donnant sur l'espace public (hauteurs, façades, toitures).
 - o Faubourgs du Pont-Neuf et de la Sauge (rue du Pont-Neuf, impasse de Genève, rue du Lavoir, rue de la Sauge), qui présentent une continuité morphologique malgré la rupture du viaduc
 - o Faubourg de Curdy (rue de la Curdy, route de Baufort),
 - o Faubourg des Terreaux (Place d'Armes, avenue Gantin, rue des Terreaux, la gare, l'ancienne Manufacture des Tabacs devenue musée de la Ville et sa place)
- Le quartier Beaufort, lotissement de villas formé dès l'ouverture du Pont Édouard André en 1930 (avenue Édouard André, avenue Franklin Roosevelt)



Faubourg du Pont-Neuf, impasse de Genève



Faubourg de la Sauge, rue de la Sauge



Faubourg des Terreaux, avenue Gantin



Faubourg de la Curdy, rue de la Curdy



Quartier Beaufort avenue Édouard André, immeuble



Quartier Beaufort avenue Édouard André, villa

3/ Les berges du Chéran, au-delà de la voie SNCF

- Les berges du Chéran et leur ripisylve, y compris les bâtiments en bas du chemin du Bernoud et le site de l'ancienne station d'épuration en bas du chemin des Bains.
- Le site du cimetière, entre la voie SNCF et les berges du Chéran
- La chapelle de l'Aumône, les bâtiments attenants et son espace de présentation.



La chapelle de l'Aumône

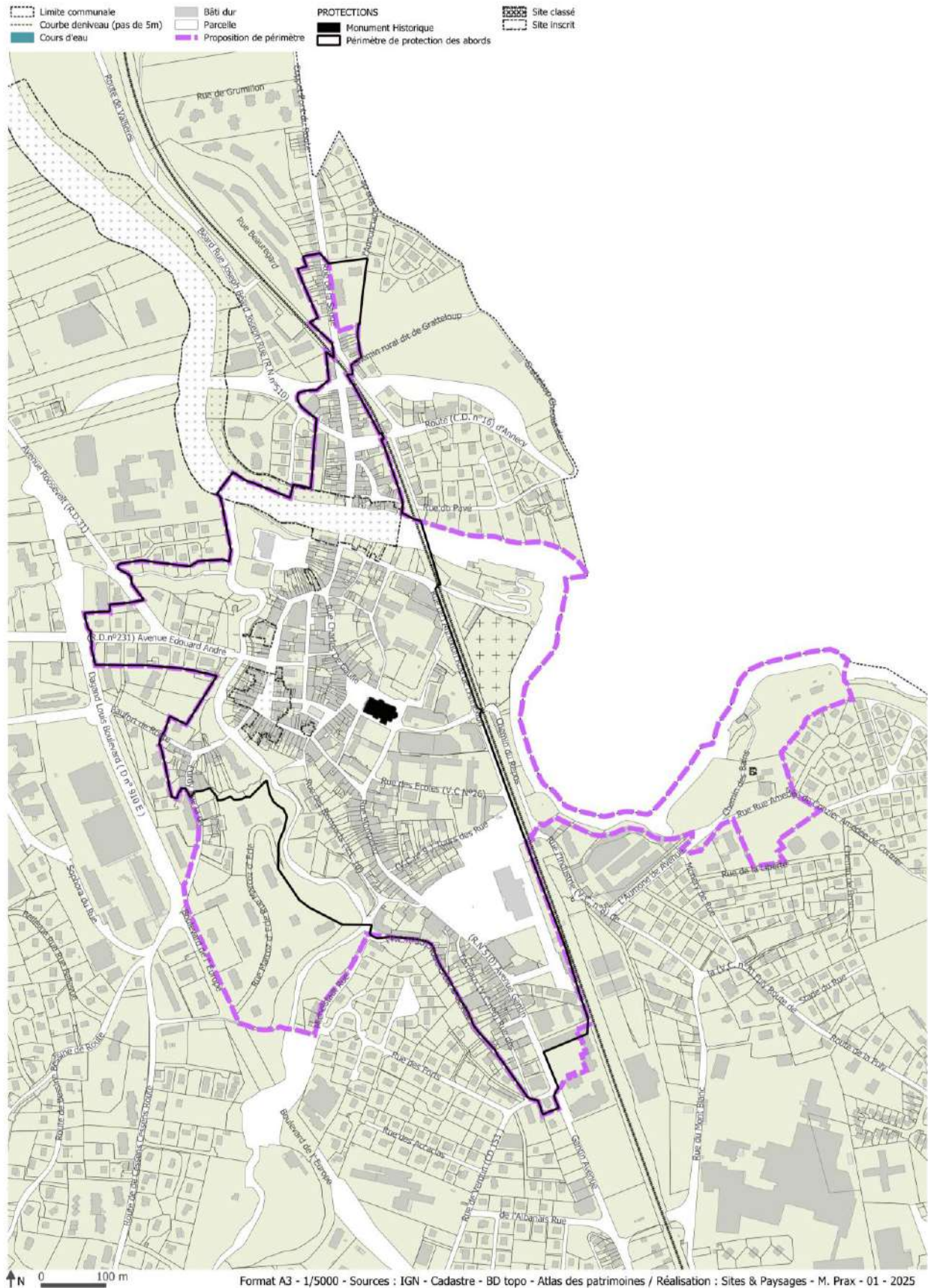


Chemin du Bernoud, berges du Chéran

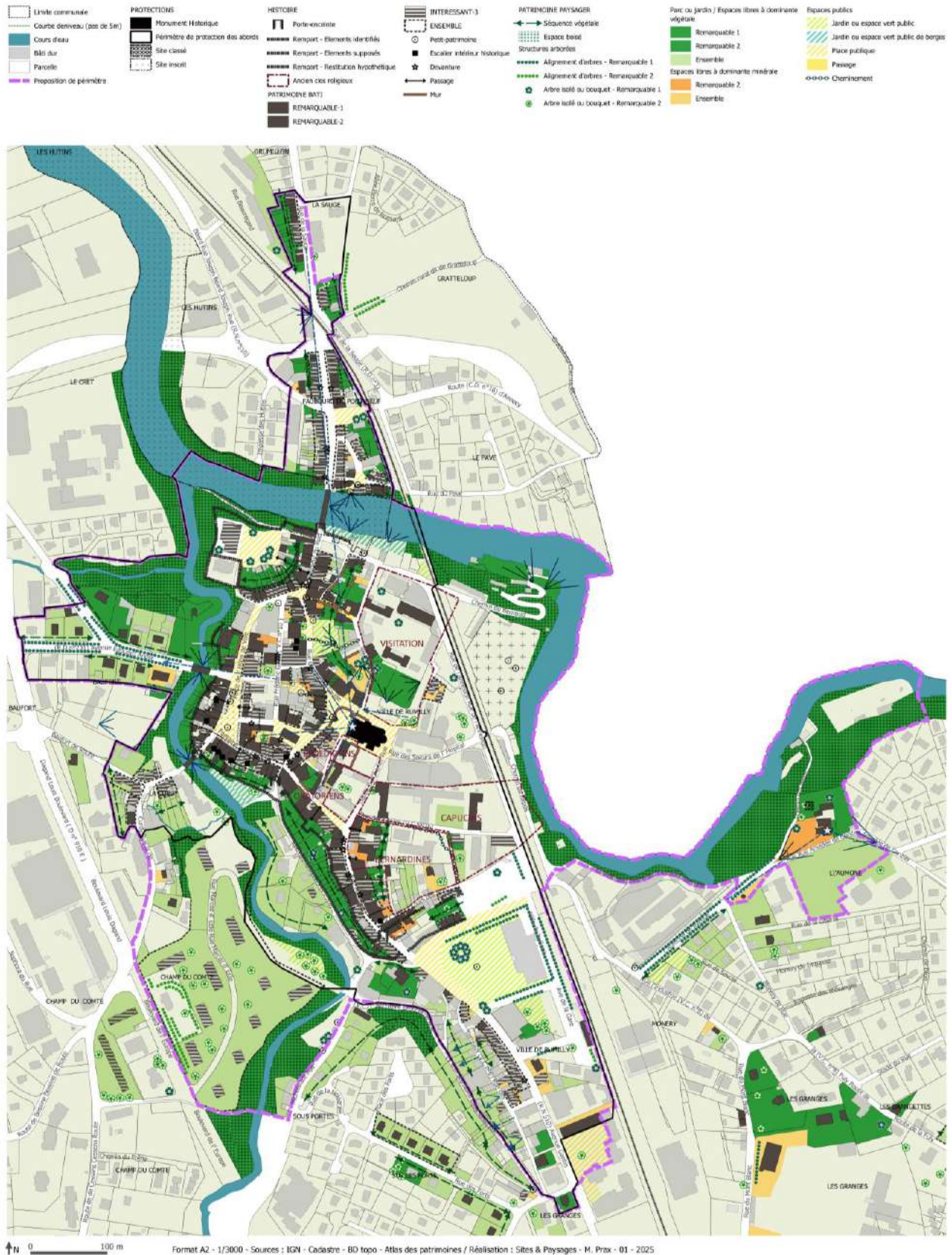
4/ Le Champ du Comte et les berges de la Nephaz

- Cet ensemble desservi par la rue Marcoz d'Ecle est situé en face du centre historique, de l'autre côté de la Nephaz. Il comprend plusieurs immeubles de logements sociaux construits dans les années 60. Conçus par les architectes Brière et Gouaux, disciples de l'architecte Novarina, ils sont représentatifs du style de leur époque, mais n'ont pas un caractère architectural remarquable. L'ensemble est surtout remarquable pour sa composition paysagère encore préservée avec de grands espaces ouverts en herbe et arborés. Il est bordé au sud est par l'épaisse ripisylve des berges de la Nephaz.



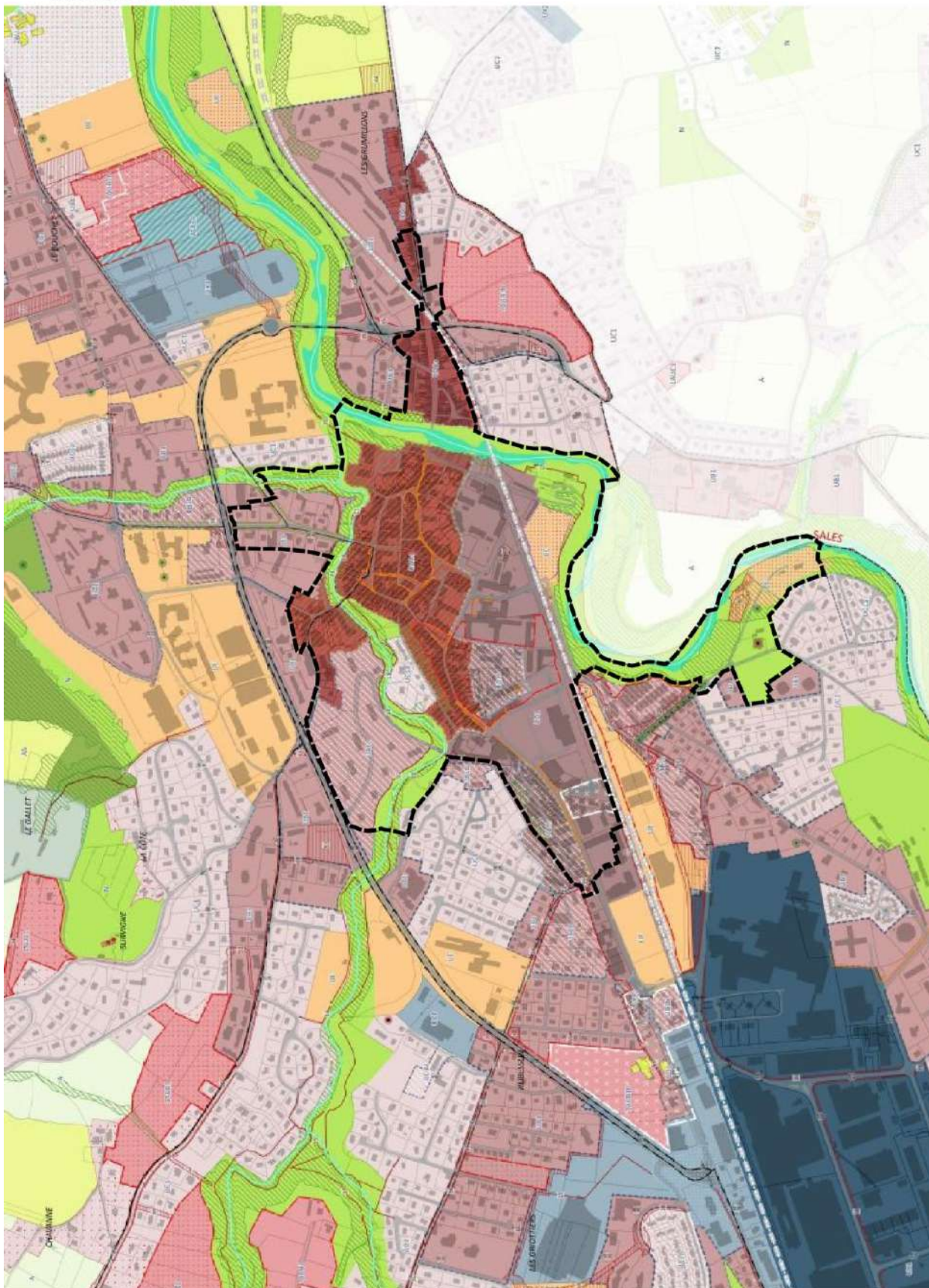


Périmètre proposé pour le SPR



Périmètre proposé pour le SPR et patrimoine inventorié

■ ■ Proposition périmètre



Le périmètre proposé pour le SPR reporté sur le PLUI.

Zones urbaines

-  UA1 : Cœur de ville de Rumilly
-  UA1a : Centralité historique de la ville
-  UA1b : Maisons de ville issues de la trame historique
-  UB1 : Secteurs de confortement et de renouvellement du cœur du noyau urbain
-  UB1a / UB1b / UB1c : Secteurs de densités spécifiques
-  UB3 : Tissu d'intensification pavillonnaire et autres secteurs de mutation
-  UB3a : Tissu d'intensification pavillonnaire des communes-bourgs et villages
-  UC1 : Lisières des pôles urbains
-  UC1a : Ilots sur trame d'une densité supérieure
-  UC2 : Hameaux à densité encadrée
-  UE : Equipements recevant du public
-  UT : Développement touristique
-  UX1 : Zone à vocation industrielle
-  UX2 : Zone mixte à dominante artisanale
-  UX3 : Zone tertiaire
-  UX4 : Zone commerciale

Zones à urbaniser

-  1AU : Extension des pôles urbains à vocation résidentielle
-  2AU : Zone à urbaniser différée
-  AUe : Zone à urbaniser à vocation d'accueil et de service au public
-  1AUx : Zone à urbaniser à vocation économique
-  2AUx : Zone à urbaniser à vocation économique différée

Zones agricoles

-  A : Zone agricole
-  AS : Zone agricole sensible
-  AX : STECAL - Activité économique atypique ou service public en zone A

Zones naturelles

-  N : Zone naturelle
-  NF : Zone naturelle boisée
-  Ne : Equipements publics en zone N
-  Nx : STECAL - Activités de loisirs ou touristiques en zone N

Légende zonage PLUI

7.2 – Justifications du périmètre du SPR

Le périmètre proposé pour le SPR de Rumilly est un site bien défini, constitué par **la ville ancienne** (ville intra-muros et faubourgs historiques) **dans son écrin paysager** (berges du Chéran, berges de la Néphaz, ensemble paysager du Champ du Comte).

Une cohérence d'ensemble qui induit la lisibilité du périmètre au plan urbain et paysager

- **Cohérence de la ville ancienne**
 - On retrouve une cohérence d'ensemble (historique et morphologique) entre le centre ancien (la ville intra-muros) et les faubourgs historiques qui se sont développés aux portes de la ville
 - Il y a une homogénéité dans la forme urbaine et l'architecture de la ville ancienne avec celle des faubourgs du Pont-Neuf, de la Curdy et des Terreaux, qui forment un tout.
 - On trouve à l'intérieur de cette ville ancienne une forte identité et une densité significative de bâtiments et d'espaces d'intérêt.
- **Cohérence de la ville ancienne avec son écrin paysager**
 - Les rivières encaissées du Chéran et la Néphaz sont à l'origine de la formation du site stratégique d'implantation de la ville : une terrasse qui surplombe la confluence des deux cours d'eau. Les ripisylves et les falaises impressionnantes qui les bordent en font des structures paysagères majeures.
 - De l'autre côté de la Néphaz, le Champ du Comte, ancienne propriété du seigneur du lieu, aménagé dans les années 60 constitue un poumon vert très proche et très visible de la ville ancienne.

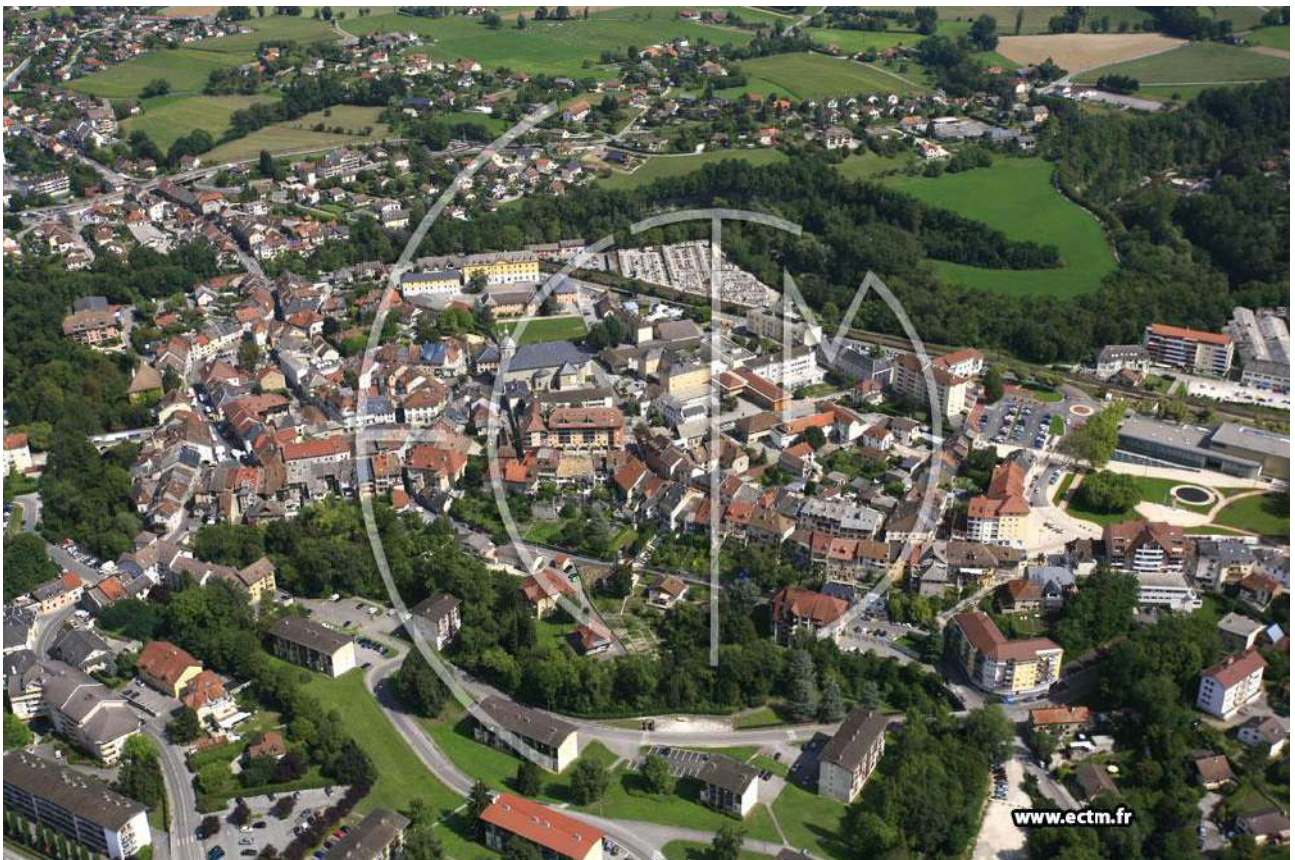


Photo www.ectm.fr

Une haute qualité patrimoniale de la ville ancienne

- **Qualité patrimoniale du centre ancien** (ville intra-muros) qui se lit dans :
 - Patrimoine architectural : la densité du patrimoine bâti remarquable dans la ville basse et dans la ville haute (anciens enclos religieux reconvertis en sites d'équipements publics)
 - Patrimoine urbain :
le tracé de l'enceinte et des portes que l'on peut reconstituer,
les rues au caractère médiéval de la ville basse avec des fronts bâtis continus et des séries d'arcades sur la place de l'hôtel de Ville,
les hauts murs et les grilles qui délimitent les anciens enclos religieux de la ville haute
les espaces publics diversifiés : places, rues, passages sous arcades
 - Patrimoine paysager :
Les espaces libres au caractère « secret » que sont les cours et les continuités de jardins arrières qui soulignent la structure urbaine ainsi que les passages donnant accès à ces espaces.
- **Qualité patrimoniale des faubourgs anciens**, aux portes de la ville historique qui se lit dans :
 - L'homogénéité architecturale de ces ensembles constitués, avec des fronts bâtis continus,
 - Les espaces publics, d'une grande diversité : place d'Armes, place de la Manufacture, impasse de Genève, rue du Lavoir, les rues rectilignes ou celles qui ont gardé leur profil médiéval
 - Les espaces libres : jardins, parcs, alignements d'arbres



L'église Sainte Agathe. Ville de Rumilly



La Grenette de Rumilly, ancienne halle aux blés
www.rumilly-tourisme.com



Place Hôtel de Ville

Une haute qualité paysagère de l'écrin de la ville ancienne

- **Qualité paysagère des berges** du Chéran et de la Néphaz qui se rejoignent ici (confluence)
 - o La ripisylve quasi continue dessine le tracé des deux rivières, c'est l'enceinte naturelle de la ville ancienne
 - o Le côté encaissé des berges (une partie en falaise) apporte un aspect sensationnel souvent représenté dans l'iconographie. Il permet des vues plongeantes depuis certains points.
 - o La chapelle de l'Aumône, d'origine très ancienne, marquait un passage à gué sur le Chéran qui existait avant la construction du pont de Rumilly par le comte de Genève. Ce site de passage serait donc antérieur à la ville.
 - o Qualité architecturale du Pont-Neuf, du viaduc SNCF et de l'ensemble des bâtiments de la chapelle de l'Aumône.
 - o La ville a déjà réalisé des aménagements le long de la Néphaz, il y a une opportunité de valoriser les berges du Chéran avec un cheminement continu, reliant les berges aux espaces qui les bordent : chemin du Bernoud (vues sur le Pont-Neuf et le viaduc SNCF), cimetière, site de l'Aumône, chemin des Bains (ancienne usine électrique).
- **Qualité paysagère du Champ du Comte :**
 - o Cette opération immobilière des années 60 (logements HLM) est surtout remarquable par sa qualité paysagère bien conservée : de grands espaces ouverts en herbe ponctués d'arbres, élargissent ici l'écrin paysager de la ville ancienne. La juxtaposition et le contraste entre la ville ancienne très dense et la ville du Mouvement Moderne qui compose avec le paysage* sont saisissants. * En 1943, Le Corbusier écrit dans *Manière de penser l'urbanisme : La nature intervient de façon essentielle dans la fonction habiter (soleil, espace, verdure et ciel)*. (...) *Par l'urbanisme et par l'architecture, les sites et les paysages peuvent entrer dans la ville.*



Photo www.ectm.fr

Un périmètre de SPR pour la ville ancienne de Rumilly et son écrin paysager, afin de répondre aux enjeux :

- De préservation et de mise en valeur du bâti ancien (façades, toitures, abords, cours comprises)
- De préservation et de mise en valeur du patrimoine paysager et des grands espaces ouverts
- De qualité des espaces publics, et de la place de la nature en ville,
- De qualité architecturale, urbaine et paysagère des nouvelles constructions qui s'inséreront dans le périmètre.

Description et motivation des limites du SPR de Rumilly

 Limite communale
 Proposition de périmètre
 Périmètre de protection des abords
 Site classé
 Site inscrit



↑ N 0 100 m

Format A3 - 1/5000 - Sources : IGN - Cadastre / Réalisation : Sites & Paysages - M. Prax - 01 - 2025

Limites du SPR au nord

Au nord-est la limite du périmètre se cale sur la rue de la Sauge (dans le SPR), puis sur les limites parcellaires des jardins des maisons de faubourg, puis sur le tracé SNCF qui constitue une rupture.
 Au nord-ouest la limite du périmètre se cale sur les limites parcellaires des jardins de maisons de faubourg, puis sur puis sur un tronçon du tracé SNCF, puis sur l'angle du Bd Dagand et de la rue Béard, et enfin sur les limites parcellaires jusqu'au Chéran.

- Le SPR englobe le faubourg du Pont-Neuf et le faubourg de la Sauge qui le prolonge. Ces deux faubourgs historiques constitués au-delà du Pont-Neuf présentent une continuité morphologique malgré la rupture du passage SNCF et du bd Dagand. L'emprise de la rue de la Sauge, les berges du Chéran, le pont Neuf et le viaduc SNCF sont dans le SPR
- Le SPR laisse à l'extérieur de son périmètre un tissu urbain sans cohérence constitué de lotissements pavillonnaires, d'immeubles collectifs récents, de bâtiments d'activités et de terrains nus voués à l'urbanisation.

AU NORD, A L'INTERIEUR DU SPR

Le faubourg du Pont-Neuf façade sur le Chéran, vu depuis la ville ancienne

AU NORD, A L'INTERIEUR DU SPR



Fb Pont-Neuf Rue du Pont-Neuf



Fb Pont-Neuf impasse de Genève



Rue de la Sauge

AU NORD, A L'EXTERIEUR DU SPR



Immeuble récent Rue de la Sauge



Rue de la Sauge



Lotissement impasse des Hutins

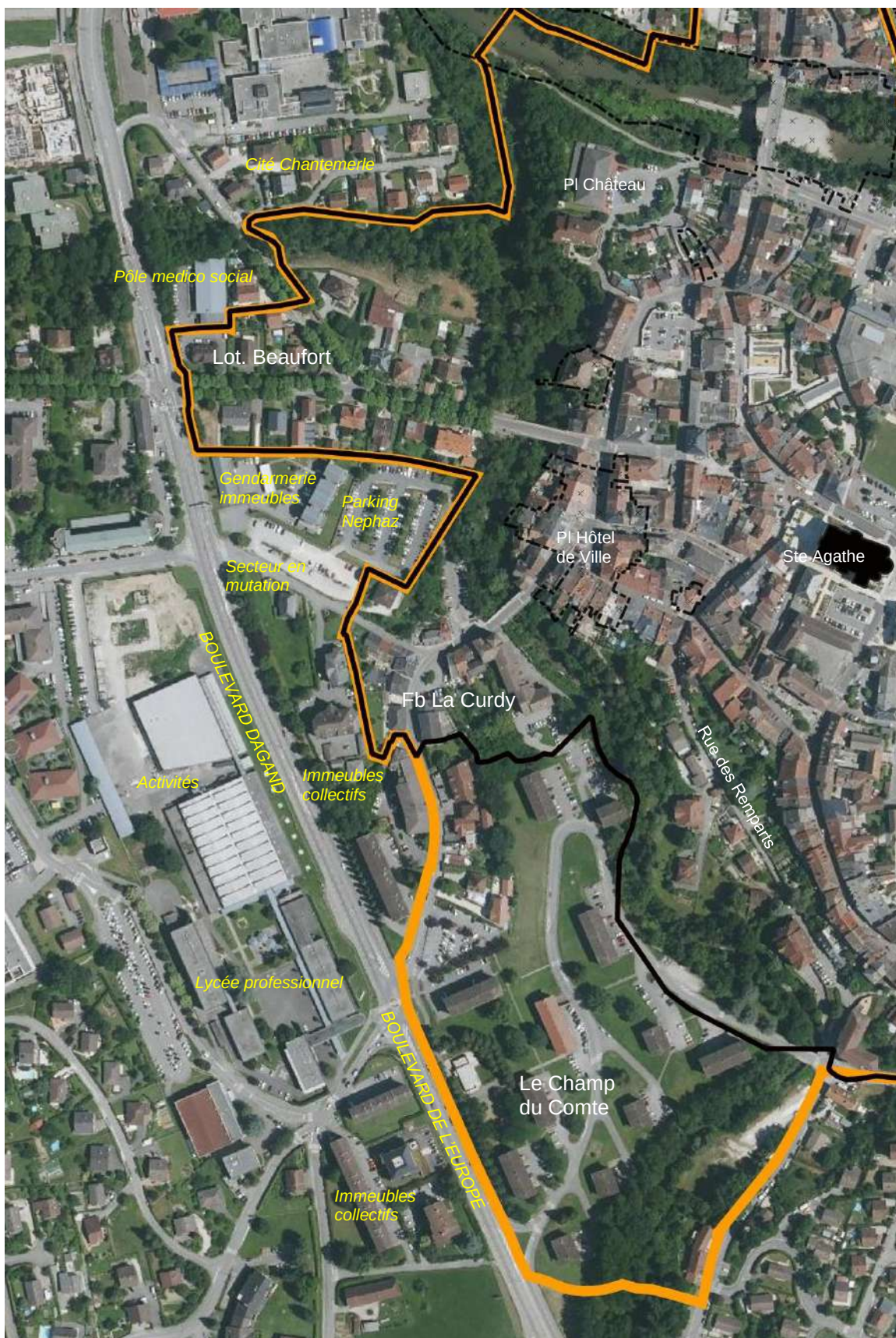


Immeubles rue Béard



Ambiance routière bd Dagand

Limites du SPR à l'ouest



A l'ouest la limite du périmètre se cale sur les berges du Chéran et de la Néphaz (confluence, lieu d'implantation de l'ancien château) puis sur les limites parcellaires du lotissement Beaufort (avenue Édouard André et avenue Franklin Roosevelt), puis sur les parcelles constituant le faubourg de la Curdy. Il suit la rue de la Curdy (comprise dans le SPR), puis longe le boulevard de l'Europe (hors SPR) jusqu'aux berges de la Néphaz qu'il intègre.

- Le SPR englobe :
 - le site de l'ancien château et toute la ville ancienne
 - le lotissement Beaufort, faubourg qui s'est constitué dès la création du pont Édouard André en 1930
 - le faubourg de la Curdy, qui s'est constitué de l'autre côté du pont de la Curdy dans la continuité de la rue des Boucheries (ville ancienne) et s'égrène jusqu'au boulevard de l'Europe
 - le Champ du Comte, ensemble d'immeubles des années implantés dans un vaste espace paysager.
- Le SPR laisse à l'extérieur de son périmètre :
 - la cité Chantemerle de l'autre côté du ruisseau, un lotissement des années 60, sans grande qualité ni cohérence d'ensemble et assez remanié
 - le pôle médico-social de Rumilly, avenue Édouard André
 - boulevard Dagand : la gendarmerie, un immeuble récent, un secteur en mutation et le parking de la Néphaz en contrebas puis de part et d'autre du boulevard : des ateliers, le lycée professionnel, des immeubles collectifs plus ou moins récents
 - boulevard de l'Europe : des immeubles collectifs plus ou moins récents

A L'OUEST, A L'INTERIEUR DU SPR



Passage du Château, ville ancienne



Place de l'Hôtel de Ville, côté berges



Pont Édouard André et ville ancienne



Lotissement Beaufort av Edouard André



Pont de la Curdy et ville ancienne (rue des Boucheries)



Faubourg de la Curdy, Rue de la Curdy



Le Champ du Comte en bordure du boulevard Dagand



Le Champ du Comte



Paysage d'ensemble

Covisibilité avec la ville ancienne



Vue sur la ville ancienne (rue des Remparts)

Le Champ du Comte est situé juste en face du centre historique, avec une covisibilité évidente en raison de la topographie. Les immeubles conçus par des architectes disciples de l'architecte Novarina ne sont pas remarquables mais représentatifs du style de leur époque (grille structurante, toit à pans, emploi du bois). C'est surtout la qualité du site que l'on retient, car la composition paysagère de cet ensemble d'immeubles est encore bien préservée avec des cette étendue d'espaces en herbe, non cloisonnés et arborés. Le Champ du Comte est aussi représentatif de l'histoire industrielle de Rumilly, importante au XXe siècle. C'est le premier ensemble d'HLM construit, sur un beau terrain, très près du centre-ville. Il y avait à l'époque une volonté de les inclure dans la ville.

A L'OUEST, A L'EXTERIEUR DU SPR



Boulevard de l'Europe : immeubles collectifs situés juste en face du Champ du Comte



Boulevard Dagand activités et logements collectifs



boulevard Dagand gendarmerie, logements collectifs récents, parking et secteur en mutation (démolition-reconstruction)

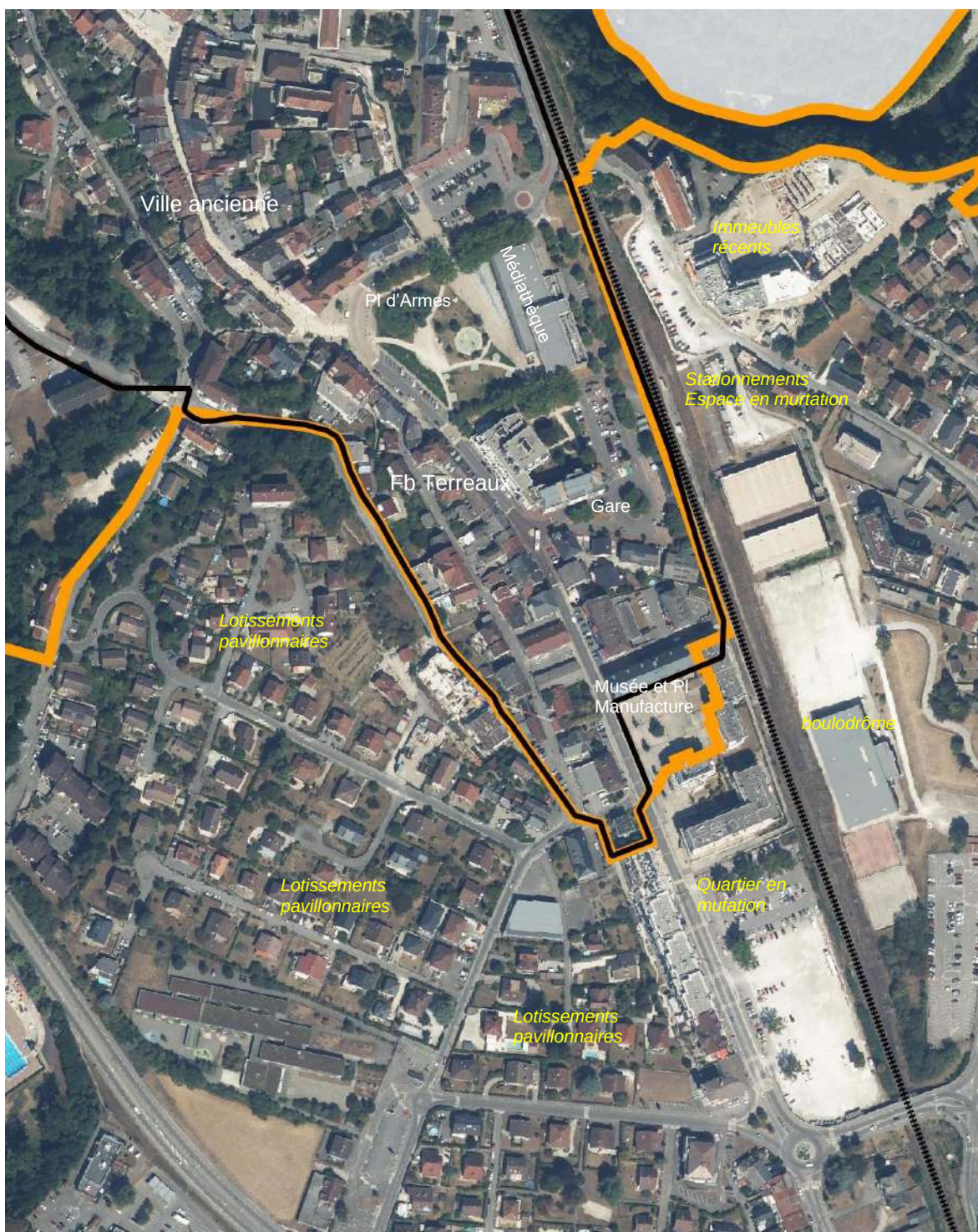


Cité Chantemerle



Pôle medico social av Roosevelt

Limites du SPR au sud



Au sud la limite du périmètre se cale sur la rue de la Croix Noire (la rue est dans le SPR), puis sur les limites de la parcelle n°2 (maison bourgeoise n°40 avenue Gantin). Elle traverse l'avenue Gantin, contourne la place de la Manufacture au droit des nouveaux immeubles (seule cette partie de la place est incluse dans le SPR), et enfin suit le tracé de la voie SNCF (la voie SNCF n'est pas dans le SPR).

- Le SPR englobe :
 - le faubourg des Terreaux : avenue Gantin, rue des Terreaux, rue de la Croix Noire
 - la maison bourgeoise située n°40 avenue Gantin, parcelle n°2
 - le musée (ancienne Manufacture) et sa place, le quartier de la gare.
 - la place d'Armes et la médiathèque

- Le SPR laisse à l'extérieur de son périmètre :
 - des lotissements pavillonnaires des années 60, 70 et plus récents qui ne sont pas en cohérence avec le faubourg des Terreaux
 - un secteur en mutation au sud de l'avenue Gantin (démolition des anciennes casernes)
 - de l'autre côté de la voie SNCF (qui marque une rupture nette infranchissable) le boulodrome et son espace d'exposition, des stationnements et des espaces en mutation

AU SUD, A L'INTERIEUR DU SPR



Faubourg des Terreaux Avenue Gantin



Faubourg des Terreaux Avenue Gantin



Faubourg des Terreaux Avenue Gantin



Avenue des Terreaux



Maison 40 av Gantin_p2



Place de la Manufacture



Place d'Armes



Médiathèque



Façade sur Place d'Armes

AU SUD, A L'EXTERIEUR DU SPR



Lotissement pavillonnaire rue des Forts



Place des Forts



Lotissement pavillonnaire rue des Acacias



Immeubles récents au sud de la place de la Manufacture
Secteur en mutation



Derrière la voie SNCF l'espace d'exposition du boulodrome

Limites du SPR à l'est



Limite haute de cette partie du périmètre : elle se cale sur la rive droite du Chéran. A partir de la voie SNCF elle suit d'abord la limite parcellaire des fonds de jardin, puis se cale sur la limite communale jusqu'au niveau de l'ancienne station d'épuration. Limite basse de cette partie du périmètre : à partir de la voie SNCF elle suit la limite parcellaire des berges, puis franchit l'avenue de l'Aumône pour inclure dans le périmètre le château d'eau (au n°8 parcelle 228) et stade de l'Aumône (parcelle 371).

- Le SPR englobe :
 - Les berges arborées du Chéran, y compris le viaduc SNCF, les espaces et bâtiments du chemin du Bernoud, le site de l'ancienne station d'épuration.
 - Le cimetière de Rumilly, y compris espaces et bâtiments environnants
 - La chapelle de l'Aumône, les bâtiments attenants et son espace de présentation.
 - Le château d'eau

- Le SPR laisse à l'extérieur de son périmètre :
- des lotissements pavillonnaires des années 60, 70 et plus tard qui ne sont pas en cohérence avec les berges

A L'EST, A L'INTERIEUR DU SPR



Berges et bâtiments du chemin Bernoud



Berges et bâtiments du chemin Bernoud



Viaduc SNCF



Chapelle de l'Aumône et stade de l'Aumône



Château d'eau



Chapelle de l'Aumône



Chapelle de l'Aumône, dépendances



Chapelle de l'Aumône dépendances



Site de l'ancienne station d'épuration

A L'EST, A L'EXTERIEUR DU SPR photos www.ectm.fr



lotissement pavillonnaire du Pavé



Immeubles et lotissement au sud de l'avenue de l'Aumône



Immeubles et lotissement à l'est de la chapelle,

7.3 – Objectifs à l'intérieur du périmètre du SPR

Objectifs architecturaux

- Conserver les bâtiments remarquables* répertoriés
- Privilégier la réhabilitation de l'existant à la démolition-reconstruction
- Privilégier la qualité architecturale des interventions sur le bâti ancien
 - Respecter les caractéristiques architecturales des typologies
 - Intervenir sans perte de valeur patrimoniale (enjeu principal sur les extérieurs dont les cours)
- Privilégier la qualité architecturale des nouvelles constructions.
 - Une architecture contemporaine qui s'insère bien dans le tissu historique

Dans tous les cas : éviter la banalisation !

** les immeubles du Champ du Comte ne seront pas protégés dans le plan de gestion du SPR*



Place Grenette



Projet ilot des Tours

Objectifs urbains du SPR

- Maintenir le caractère de chaque entité urbaine
- Rechercher une cohérence des toitures
- Poursuivre la mise en valeur des espaces publics
- Minimiser la place et l'emprise visuelle de la voiture
- Favoriser la place du piéton et la découverte du patrimoine de la ville
- Préserver et valoriser les cours intérieures



Rue Montpelaz



Projet ilot des Tours

Objectifs paysagers du SPR

- Préserver et mettre en scène les perspectives et vues remarquables
- Préserver la trame naturelle végétale et arborée qui accompagne les cours d'eau
- Mettre en valeur la présence d'eau dans la ville
- Préserver le patrimoine arboré des alignements et arbres isolés ou en bouquet
- Conserver le patrimoine paysager des parcs et jardins arborés, des cœurs d'îlots et continuités de jardins
- Conserver les espaces ouverts du Champ du Comte



Jardin le long de la Néphaz



Vue depuis la rue Pierre Salteur_Demotz de La Salle_p638-39

7.4 – Document de gestion proposé pour le SPR de Rumilly

Un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) serait le document de gestion approprié pour le SPR de Rumilly.

L'inventaire du patrimoine bâti fait état d'un patrimoine remarquable et intéressant. Quelques maisons nobles ou demeures bourgeoises recèlent des cours arrières ou des passages de qualité dont l'évolution peut être gérée par le règlement du PVAP, comme c'était le cas dans les règlements des AVAP (Les AVAP de Vienne 38, Romans 26, Chambéry 73 ont réglementé les sols et façades des passages et cours intérieures).

Il n'était pas prévu dans la mission de faire une étude des intérieurs. Cependant il a été possible de pousser quelques portes d'anciennes demeures et de visiter les parties communes de quelques immeubles. Il ne nous a pas été donné à voir des décors intérieurs intéressants au point de justifier l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Un aperçu des passages de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue Hauteville, certains ouverts au public, d'autres privés



Hotel-de-Ville-pl-26_p179_



Hotel-de-Ville-pl-9_p244_



Hotel-de-Ville-pl-9_p243-244_



Hotel-de-Ville-pl-15-19_p546_



Hotel-de-Ville-pl-15_p548_



Hauteville-r-14_p104_

8 – Annexes : Inventaire du patrimoine

8.1 – Patrimoine bâti

Bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques

Eglise sainte Agathe.
Monument Historique inscrit en totalité
(10/07/2009)



L'église existe depuis le IX^{ème} siècle mais a connu des reconstructions successives. L'édifice est endommagé par un tremblement de terre en 1822. De 1823 à 1835, l'architecte Ruphy élabore plusieurs plans de reconstruction, rejetés. En 1830, l'architecte Ernest Melano propose à son tour un plan qui n'est pas retenu. En 1837, la décision est prise de conserver le second plan de Melano. L'église est totalement démolie, à l'exception de la tour de clocher et de la sacristie, puis reconstruite. Le curé de la paroisse demande à ce que la chapelle de Conzié, datant de 1474, soit conservée.

L'église néo-classique est consacrée en 1843.

En 1853, le conseil de fabrique commande aux peintres Laurend Baud et Alberti les fresques de l'église, ensemble de décors peints en trompe l'oeil. D'importants travaux de réaménagement et de restauration ont lieu dans les années 1970. Un mur est construit dans l'église en 1974 pour séparer le chœur de la nef.

L'église est un édifice de plan basilical. La nef et les bas-côtés voûtés en berceau se terminent chacun par une abside en cul de four. La nef est séparée des bas-côtés par une série de colonnes toscanes jumelées. Le cul de four du chœur est orné d'une Sainte Agathe comparaissant devant le consul Quintien entouré de lecteurs. L'ensemble des peintures inférieures des nefs et des absides sont recouvertes de décors en trompe l'oeil représentant des statues en pierre dans des niches. Les principaux sujets sont les vertus et les saints. Sur la chapelle nord, l'Espérance, l'Humilité, la Prière et la Chasteté sont représentées sous l'apparence de statues de femmes dans des niches feintes. La Charité, Saint Anthelme, Saint Bernard, Saint Aloys et Saint Antoine figurent de la même manière sur les murs de la chapelle sud. La voûte de la chapelle sud présente l'Assomption de la Vierge et celle de la chapelle nord Saint-François de Sales sur un nuage entouré d'anges. L'arc triomphal est entouré d'écoinçons figurant le jardin des oliviers au nord et la Résurrection au sud. Les piliers de la nef sont surmontés d'écoinçons ornés au nord de trophées évoquant l'Eucharistie, les tables de la Loi et les attributs du pouvoir épiscopal.

Source : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00118428>

Patrimoine bâti remarquable

Méthode de sélection et de catégorisation

Critères qui permettent de qualifier le patrimoine bâti (= le sélectionner) :

1	Critères de sélection du patrimoine bâti	Intérêt architectural propre	Intérêt urbain
	– Le critère architectural est privilégié dans la sélection, plutôt que le contexte (exemple : un bâtiment patrimonial peut-être retenu même s'il est « dévalorisé » par le fait d'être coincé entre deux immeubles - cas des maisons- ou même s'il est tout seul, isolé dans un tissu urbain différent ou banalisé). – La grille convient pour les bâtiments de toutes les époques (médiéval, classique, 19ème : habitat équipements ou industriel, 20ème) – Ensembles : c'est le nombre d'éléments qui est essentiel en termes de patrimoine	Toiture – toiture caractéristique du lieu – toiture savante (ardoises, décor épi et crête, forme particulière) Composition architecturale – composition ordonnée (travées et niveaux marqués, axes de symétrie) – composition élaborée (ex : monumentale) Modénature, décor – éléments d'architecture – style élaboré – présence de décor Matériaux : pierre de taille Critère d'exception : – un intérêt exceptionnel, rare ou unique pour la commune Etat du bâtiment – bien conservé, ou assez bien conservé (les bâtiments qui ne présentent plus d'intérêt sont écartés : altérations successives, vétusté)	Rôle dans l'espace public ou dans le paysage – volume imposant, structurant – visibilité dans une perspective, point d'appel – position sur une place, dans une rue (immeuble d'angle tenant la rue) Ensemble, série ou séquence – unitaire (immeubles identiques ou constituant une unité à l'origine) – homogène (immeubles présentant) Intérêt historique – bâtiment témoin d'une époque ou d'une activité

2	Catégorisation	Remarquable niveau 1	Remarquable niveau 2	Intéressant
	Critères retenus pour classer dans la catégorie	Etat du bâtiment – Bien conservé Intérêt architectural propre (remplit 3 critères/3) – Composition – modénature, décor – toiture caractéristique ou savante ou – critère d'exception – intérêt historique Ensemble – série ou séquence unitaire ou homogène Peut renforcer ce classement – Intérêt urbain (situation)	Etat du bâtiment – Bien/assez bien conservé Intérêt architectural propre (remplit 2 critères/3) – Composition – modénature, décor – toiture caractéristique ou savante ou – intérêt historique Ensemble – série ou séquence unitaire ou homogène Peut renforcer ce classement – matériau pierre – Intérêt urbain (situation)	Intérêt architectural propre (remplit 1 critère/3) – Composition – modénature, décor – toiture caractéristique ou savante Ensemble – de qualité architecturale ordinaire (minimale) qui constituent le tissu urbain d'une rue ou un front bâti

Résultat de l'inventaire du patrimoine bâti remarquable

Le résultat de l'inventaire est cartographié.

Les bâtiments sont identifiés par typologie et catégorisés :

- remarquable niveau 1 ou 2 , soit c1 ou c2,
- intéressant c3,
- ensemble

Une sélection représentative de l'inventaire est présentée dans les pages suivantes.

**1 maisons nobles - anciens hôtels particuliers
demeures et maisons bourgeoises
Catégorie : Remarquable c1 et c2, Intéressant c3**

Critères de sélection et mode de catégorisation
d'un bâtiment : se reporter aux tableaux 1 et 2

1.1 Maisons nobles , anciens hôtels particuliers et demeures bourgeoises



Ancien hôtel XVII^{ème}
alignement vertical recherché
Pont-Neuf-r-1-3-5_p221 -c2



Demeure bourgeoise
XVI^{ème} - XVII^{ème}
Pont-Neuf-r-2_p318
Visitation-pass-1_p644 -c1



Ancien hôtel XVII^{ème} -
début XIX^{ème} : entrée
centrée et symétrie
recherchée
Pont-Neuf-r-4_p319 -c1



Ancien hôtel XVII^{ème}
alignement vertical
recherché
**Pont-Neuf-r-10-12-
14_p326 -c2**



ancien hôtel XVII^{ème} symétrie
recherchée
Pont-Neuf-r-11_p212 -c2



demeure bourgeoise XVI^{ème}-
XIX^{ème}
Pont-Neuf-r-21-19_p549-584
-c1



demeure bourgeoise
XVI^{ème}- XIX^{ème}
Pont-Neuf-r-21_p549-c1



demeure bourgeoise
Visitation-pass-2_p349-c2



demeure bourgeoise
**Visitation-pass-7-9_p604-
644-c1**



maison noble médiévale
(Château de Montfort)
Hotel-de-Ville-pl-8_p563 -c1



demeure bourgeoise, origine médiévale
Hotel-de-Ville-pl-14_p194-408-407 -c2



ancien hôtel XVII^{ème} - début
XIX^{ème} symétrie recherchée
De Gaulle-r-9_p582 -c2



maison noble (Mayard de
Tournon) -c1
De Gaulle-r-10-12_p620 -c2



demeure bourgeoise
transformée au XX^{ème}
siècle
De Gaulle-r-15_p401-c2



demeure bourgeoise
De Gaulle-r-19_p403 -c2



demeure bourgeoise médiévale
Filaterie-r-1_p252-c2



ancien hôtel XVII^{ème}
Filaterie-r-18_p143-c2



maison noble, (des Comtes de Hauteville)
Hauteville-r-2_p98-c1



maison noble, (maison des Comtes de Hauteville)
Hauteville-r-4-6_p98-c1



maison noble
Hauteville-r-5_p87-c2



maison noble (ancien collège royal)
Hauteville-r-7_p86-c1



ancien hôtel XVII^{ème}
Resistance-r-17_p580-c1



ancien hôtel XVII^{ème} : entrée centrée, très grande hauteur de l'étage
Montpelaz-r-4_p110-c2



bâtiments de l'ancien couvent des Bernardines
Montpelaz-r-3_p593-c2



bâtiment de l'ancien couvent des Bernardines
Montpelaz-r-5_p545-c2



maison noble (maison des seigneurs de Montfalcon)
Hauteville-r-14_p104-c1



demeure bourgeoise
Montpelaz-r-28_p634-c2



demeure bourgeoise
Montpelaz-r-37-39_p455-29-c2



maison noble
Montpelaz-r-30_p442-c2



demeure bourgeoise
Montpelaz-r-33_p35-c1



ancienne demeure bourgeoise dénaturée, (visible cote Nephaz)
Montpelaz-r-50-52_p128-129-c3



ancienne demeure bourgeoise dénaturée
Montpelaz-r-54-56_p130-133-c3



Maison noble ou demeure bourgeoise
Lavoir-r-8_p82-c2



demeure bourgeoise médiévale
Resistance-rue-1_p234-c2

1.2 Maisons nobles et demeures bourgeoises à arcades



maison médiévale à arcades : arcade à croisée d'ogive
Hotel-de-Ville-pl-9 p243-244 – c1 et c2



maison médiévale à arcades
Hot.-de-Ville-pl-11_p250 c2



maison médiévale à arcades
Hotel-de-Ville-pl-13_p251-c2



maison d'origine médiévale à arcades
Hotel-de-Ville-pl-15-19-21 – p-546-161 -c2



maison d'origine médiévale à arcades
Hôtel-de-Ville-pl-23_p167-c2



maison d'origine médiévale à arcades
Hôtel-de-Ville-pl-25_p-341-c1



Arcades plus tardive à plafond
Hotel-de-Ville-pl-21-23-25_p546-161-162-163



maison d'origine médiévale à arcades
Hotel-de-Ville-pl-20-22_p-181-341-c1



maison d'origine médiévale à arcades
Hôtel-de-Ville-pl-24_p341-c1



maison d'origine médiévale à arcades
Hotel-de-Ville-pl-26_p180-179-c1

1.3 Maisons bourgeoises XIX^{ème} - début XX^{ème}



maison de faubourg transformée en maison bourgeoise
Sauge-r-1_p25 - c2



maison bourgeoise
Pont-Neuf-r-23_p303 -c2



maison bourgeoise avec toiture à la Mansart, corniche à modillons, lucarne moulurée...
Pont-Neuf-r-22_p79 -c2



maison bourgeoise XIX^{ème} symétrie recherchée, modénature
Grenette-pl-9_p435 - c2



ancienne maison
bourgeoise, transformée
en immeuble
Girod-r-1_p294 -c3



maison bourgeoise
De Gaulle-r-2_p295 -c2



maison bourgeoise
Ecoles-r-5_p357 -c3



maison bourgeoise
Filaterie-r-10_p147 -c2



maison bourgeoise avec
modénature et jardin d'hiver
Montpelaz-r-41_p630 -c2



maison bourgeoise
avec modénature
Montpelaz-r-14_p114 -c2



maison bourgeoise
Anciens Moulins-1-3_p456 -c1



maisons bourgeoise
rue des Tours-5_p377 -c2



maison bourgeoise
Tours-r-9_p64 -c2



maison bourgeoise
Tours-r-20_p14 -c2



maisons bourgeoises avec modénature,
mais dénaturés par dégroutage
Place d'Armes-pl-1-3-5_p26-21-20 -c2



maison bourgeoise
insérée dans un tissu de
faubourg
Place d'Armes-8_p470 -c2



maison bourgeoise
Gantin-av-36_p299 -c2



maison bourgeoise avec toiture
à la Mansart, corniche à
modillons, lucarne moulurée
Gantin-av-40_p2 -c1



maison bourgeoise début
XX^{ème}
Verdun-r-9_p28-c1



maison bourgeoise début
XX^{ème}
Lilas-imp-1_p23 -c2



maison bourgeoise (ou
immeuble) début XX^{ème}
Roosevelt- av-1_p-12 -c2



maison bourgeoise début XX^{ème}
Roosevelt-av-2_p9 -c2



maison bourgeoise début XX^{ème}
avec commerce
Edouard-André-av-9_p-106 -c2



maison bourgeoise début
XX^{ème}
Andre-Edouard-av-8_p229 -c2



maison bourgeoise début XX^{ème}
Edouard-André-av-10 -c2



maison bourgeoise début XX^{ème}
Edouard-André-av-12_p10 -c2



demeure bourgeoise ; ensemble maison (cadastre 1811) et dépendances (après 1864)
Curdy-r-14_p201 -c2(dépendances)-c3(maison)



maison bourgeoise début XX^{ème}
Baufort-route-11_p108 -c2



maison bourgeoise début XX^{ème}
Curdy-r-25_p73 -c3



un vestige de l'ancien couvent
Collège-r-2_p638- c2



maison bourgeoise début XX^{ème}
Fuly-rte-3_p506 -c1



maison bourgeoise début XX^{ème}
Fuly-rte-9_p82-c1



maison bourgeoise début XX^{ème}
Fuly-rte-13_p81-c2



maison bourgeoise début XX^{ème}
Fuly-rte-15_p80-c2



maison bourgeoise début XX^{ème}
Fuly-rte-17_p79-c2



maison bourgeoise début XX^{ème}
Fuly-rte-19_p78 -c2



maison bourgeoise début XX^{ème}
Monery-r-1_p147 c2



maison bourgeoise début XX^{ème}, avec dépendance
Industrie-r-12_p303-c2



maison bourgeoise début XX^{ème}, maison double
Rosiers-imp-3_p475 -c2



maison bourgeoise XIX^{ème},
Mont-Blanc-route-1_p320-c1



maison bourgeoise début XX^{ème}
Mont-Blanc-route-3_p474-c1



lotissement de maisons bourgeoises début XX^{ème}
Pasteur-r-2_p54-33 à 36 -c1

2 Maisons de bourg, maisons de faubourg Catégorie : Remarquable c1 et c2, Intéressant c3 et ensembles

Critères de sélection et mode de catégorisation
d'un bâtiment : se reporter aux tableaux 1 et 2

2.1 Maisons de bourg et ensembles



maisons de bourg, ensemble
**Résistance-r-5-7-9-11_p229-227-
225 -c2et c3**



maison de bourg
**Résistance-r-11-
13_p225-226 -c2.**



maison de bourg
Pont-Neuf-r-8_p573 -c2



maisons de bourg (ens. avec
demeure bourgeoise c2)
De Gaulle-r-3-1_p297-349 -c2



maisons de bourg, ensemble
De Gaulle-r 26 à 16-c2 et c3



maisons de bourg
**De Gaulle-r-8-6-4_p291-
292-296 -c2 et c3**



maisons de bourg,
ensemble **De Gaulle-r-16-
18-20-22_p287-286-285-
284 -c2 et c3**



maison de bourg, ensemble
**Boucheries-r-4-6_p172-
547 -c3**



maisons de bourg, ensemble
**Boucheries-r-10-12-14_p167-
166-165 -c3**



maisons de bourg, ensemble
**Grenette-pl-1-3_p276-538-
448 -c2**



maisons de bourg
Grenette-pl-7_p94 -c3



maisons de bourg, ensemble
**Croisollet-pl-6-4-2_p93-92-
91 -c2 et c3**



maisons de bourg, ensemble
Croisollet-pl-5-7_p348-268 -c1



maisons de bourg, ensemble
**Croisollet-pl-11-13-
15_p269-270-271 -c2**



maison de bourg
**Croisollet-pl-17_p661 -
c2**



maisons de bourg, ensemble
Filaterie-r- ensemble.



maisons de bourg, ensemble
Filaterie-r- ensemble.



maisons de bourg, ensemble
Filaterie-r- ensemble.



maisons de bourg
Filaterie-r-3_p253 -c3



maison de bourg avec
devanture bois
Filaterie-r-10_p147 -c2



maisons de bourg, ensemble avec
devantures
Filaterie-r-6-8-10_p152-148-147



Maison de bourg
Filaterie-r-7_p254-c2



maison de bourg, façade
style années 1930
Filaterie-r-16_p144 -c2



ancien hôtel XVII^{ème} divisé
verticalement, façade de
maison de bourg
Filaterie-r-9_p257-c3



ancien hôtel XVII^{ème} divisé
en maison de bourg, ex
arcades au 11 et 13
**Filaterie-r-9-11-13_p257-
258 -c3**



maisons de bourg, ensemble
Montpelaz-r



maisons de bourg,
ensemble
Montpelaz-r



maisons de bourg, ensemble
avec devanture
**Montpelaz-r-4-6-8_p110-111-
112 -c2 et c3**



ancienne demeure
bourgeoise
transformée avec
devanture
**Montpelaz-r-
2_p109 -c2**



maisons de bourg, ensemble avec
devanture
**Montpelaz-r-18-20-22_p115-116-
117 -c3**



maison de bourg avec
devanture
**Montpelaz-r-22_p117 -
c3**



maisons de bourg, ancien hôtel
Montpelaz-r-13_p43 -c2



maison de bourg avec
devanture
Montpelaz-r-19_p40 -c3



maison de bourg avec
devanture
Montpelaz-r-21_p39 -c2



maison de bourg avec
devanture
Montpelaz-r-24_p118 -c3



maisons de bourg, ensemble
avec devanture
Montpelaz-r-24-22-20-18-16_p118-117-116-115-114- -c3 et c2



maisons de bourg,
ensemble
Montpelaz-r-38-40_p122-123 -c3



maisons de bourg, arrière
Montpelaz-r-29-31_p36 -c2



maisons de bourg
Hôtel-de-ville-pl-16_p557 -c2



maisons de bourg
Hôtel-de-ville-pl-18_p187 -c3



maisons de bourg, ensemble
Annexion-r-2-4-6_p-312-370 -ens. c3 et c2



maisons de bourg décolorées
Annexion-r-4-6_p-370 -c2

2.2 -Maisons de faubourg et ensembles



maisons de faubourg -ensemble.
Sauge-r-3-5-7_p24-23-22 - c3



maisons de faubourg -
ensemble
**Sauge-r-15-13-11-9-7-5_p18-
20-21-22-23-24 - c2- c3**



maisons de faubourg
ensemble.
**Sauge-r-12-10-
8_p52-51-50 - c3**



Sauge-r-15_p18 -c2



maisons de faubourg
Sauge-r-11-13_p20 -ens.c2



maisons de faubourg
**Sauge-r-17 à 23_p17-16-15-
14 -ens. c2 et c3**



maisons de faubourg
Geneve-imp -ens.c2 et c3



maisons de faubourg
**Genève-impaires -
ens.-c3**



maison de faubourg
Genève-r-4_p-60-c2



maison de faubourg
Genève-r-6_p59-c2



anciennes maisons de
faubourg regroupées en
immeuble
Genève-r-21-23_p117-118 -c2



maison de faubourg
Lavoir-r-16_p394 -c2



maisons de faubourg ensemble
Lavoir-r-



maison de faubourg
**Lavoir-r-28-30_p67-66 -
c3**



maison de faubourg
Lavoir-r-5_p196 -c3



maison de faubourg
Lavoir-r-4_p80_c2



maisons de faubourg -
ensemble
Lavoir-r.- c2 et c3



maisons de faubourg.
Curdy-r -c3



maisons de faubourg -
ensemble
Curdy-r.-c3



maisons de faubourg
ensemble
**Baufort-route-1-3-5-
7_p51-298-297-49 -c3**



maison de faubourg avec
atelier
Verdun-av-6_p26-c3



maison de faubourg avec
dépendances
Monery-r-9_p480 -c3



maison de faubourg
**Pierre salteur-r-8_p652-653
-c3**



maisons de faubourg -
ensemble
**Salteur-r-12-10-8_p75-
74-652-c3**



maison de faubourg
Armes-pl-10 -p7 - c3



maison de faubourg
Armes-pl-14 -p65 -c2



maisons de faubourg -
ensemble
**Gantin-av-6-8-10- _p516-
56-55 -c3**



maisons de faubourg -
ensemble
**Gantin-av-12-14-16_p54-
53-52 -c3**



maisons de faubourg -
ensemble
**Gantin-av-16-18-20-
22_p52-51-40-7-49 -c3.**



maisons de faubourg
ensemble
**Gantin-av-22-24-26_p49-
48-47-453 -c3**



maison de faubourg -
ensemble
**Terreaux-r-5-7-9_p45-44-
43-c3**



maison de faubourg avec
jardin
Terreaux-r-1-3_p59 -c3



maison de faubourg
Terreaux-r-16_p528 -c3



maisons de faubourg
Terreaux-r-20-22_p26-c3



maisons de faubourg qui ont
été surélevées
Verdun-r-4-6_p25-26 -c3

3 Villas
Catégorie : Remarquable c1 et c2, Intéressant c3
et ensembles

Critères de sélection et mode de catégorisation
d'un bâtiment : se reporter aux tableaux 1 et 2

Pavillonnaire début XX^{ème} et après-guerre



lotissement de villas doubles
début XX^{ème}
Pasteur-r-5-11_p29-31 -c1



lotissement de villas doubles
début XX^{ème}
Pasteur-r-7-9_p40-41-c2



Villa XX^{ème} après-guerre
Verdun-r-8_p85 -c2



Villas XX^{ème} : après-guerre
alignement
Fort-r_



Villas XX^{ème} après-guerre
Forts-r1_p97-c2



Villas XX^{ème} après-guerre
Forts-r-4_p27 -c2



Villas XX^{ème} après-guerre
Forts-r-6_p31 -c2



Villas XX^{ème} après-guerre
Forts-r-8_p32 -c2



Villas XX^{ème} après-guerre
Forts-r-10_p33 -c2



Villas XX^{ème} après-guerre
Forts-r-12_p34 -c2



Villas XX^{ème}
Fort-r-14_p35 -c2



villa XX^{ème} après-guerre
Andre-Edouard-av-5_p30 -c2



villa XX^{ème} après-guerre
Andre-Edouard-av-7_p29 -c2



villa XX^{ème} après-guerre
Andre-Edouard-av-6_p5 -c2



villa XX^{ème} après-guerre
Andre-Edouard-av-14_p11 -c2

4- Immeubles
Catégorie : Remarquable c1 et c2, Intéressant c3 et ensembles

Critères de sélection et mode de catégorisation d'un bâtiment : se reporter aux tableaux 1 et 2

immeuble simple et immeuble bourgeois



immeuble XIX^{ème}
Hôtel de Ville-pl-1 et Centrale-r-2-4_p250 -c2



immeuble XIX^{ème}
Centrale-r-2-4 et Hôtel de Ville-pl-1_p250 -c2



immeuble XIX^{ème}
Centrale-r-6_p249- c1



immeuble XIX^{ème}
Centrale-r-6_p249- c1



ancienne maison noble transformée en immeuble début XX^{ème}
Hotel-de-Ville-pl-3_p560 -c1



immeuble XIX^{ème}
Boucheries-r-6-8_p547-168 -c2



petit immeuble XIX^{ème} avec modénature marquée, belle menuiserie en acier
Girod-r-4_p239 c2



immeuble XIX^{ème} avec modénature marquée
Girod-r-7_p566 -c2



immeuble XIX^{ème}
Grenette-pl-4-6_p255 -c2



immeuble XIX^{ème}
Grenette-pl-15-17_p97 Hauteville-r1 -c2



immeuble XIX^{ème}
Grenette-pl-5_p265 -c3



immeuble début XX^{ème}, art déco
Girod-r-13-15_p277 -c2



immeuble avec façade début XX^{ème}
Montpelaz-r-11-13_p43 -c2



immeuble XIX^{ème}
Gantin-av-2_p62 -c2



immeuble
Gantin-av-5_p71 -c2



immeuble début XX^{ème} art déco
Andre-Edouard-av-3_p220 -c2



ancien hôtel d'hébergement
transformé début XX^{ème}
Amoudry-pl-1_p343 -c2



immeuble XIX^{ème} avec
modénature marquée,
regroupement de 2 façades
**Pont-Neuf-r-15-13_p215-
216 -c2**



Ensemble d'immeubles du Champ du Comte - fin XX^{ème}
Marcoz d'Ecle-r-1 à 31_p93-180 -c3



Ensemble paysager remarquable, implantation des
immeubles dans un espace enherbé et arboré, qui n'a pas
été dénaturé.

**5- Bâtiments singuliers ou hors typologie,
Catégorie : Remarquable c1 et c2, Intéressant c3
et petit patrimoine**

Critères de sélection et mode de catégorisation
d'un bâtiment : se reporter aux tableaux 1 et 2

Anciens enclos religieux



groupe scolaire
Pass. de l'église_p526-c2



groupe scolaire
College-r-2_p638 -c1



presbytère (ancienne cure),
Pass. de l'église-2_p83-c2



groupe scolaire
Annexion-r-17_p654 -c2



Trésor public et France service
Ecoles-r-2_p654



groupe scolaire
Collège-r-2_p638-c1

Bâtiments religieux



Chapelle de l'Aumône, ancien prieuré
Aumone-av-5_p156-214 -c1



Chapelle de l'Aumône, ancien
prieuré
Aumone-av-5_p156-214 -c1



Chapelle de l'Aumône, ancien prieuré
Aumone-av-5_p156-214 -c1



Eglise sainte Agathe, Monument
Historique inscrit



Chapelle de Baufort
André E av_p2_c2



Chapelle de l'ancien couvent des
Bernardines **Ecole-r-1_p594 -c1**

Bâtiments publics - Ouvrages d'art et petit patrimoine



Ancienne manufacture transformée en musée
Place de la Manufacture -c1



Poste, bâtiment en béton construit dans les années 1930-1940
Général de Gaulle -r-8 p290 -c2



Halle en pierre XIX^{ème}
Halle place de la Grenette -c1



Gare
Gare-pl_p531-c2



Château d'eau
Aumone-r_p228 -c2



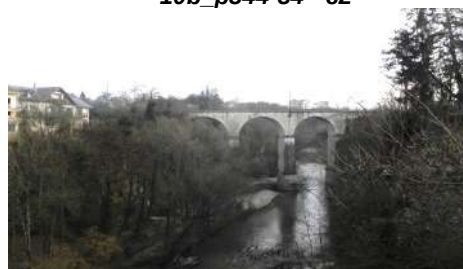
Bâtiment début XXe
Mont-Blanc-rte-10-10b_p344-34 -c2



Bâtiment début XXe
Michelstadt-r-1_p159 -c2



Pont Edouard André en béton, 1935 c2



Viaduc SNCF c2



Pont Neuf en béton 1942 c2



Pont de la Curdy c2



Lavoir- petit patrimoine
Lavoir r10



Monument aux morts -petit patrimoine
Place d'Armes-



Fontaine **Place de l'Hôtel de Ville**



Fontaine **rue Charles de Gaulle**



Fontaine **rue de la Résistance**

Bâtiments industriels



Bâtiments de l'usine Nestlé Mont-Blanc-r-5_p313_c2



*Anciens entrepôts
Girod-r-5_p288 c3*

8.2 – Patrimoine paysager

Inventaire du patrimoine paysager et catégorisation

Typologie de patrimoine paysager végétal	Intérêt paysager propre	Intérêt paysager fonction du contexte
- Structures arborées - Les arbres isolés ou en bouquet - Les alignements d'arbres - Parcs et Jardins - Ensembles, composition urbaine et paysagère	- Le critère végétal : taille, âge, essence (rareté, originalité, témoin d'une époque, représentations sociales...), silhouette... - Le critère historique : lien avec du patrimoine bâti repéré, signalé sur une carte ancienne - La composition paysagère d'un parc ou d'un jardin - Le nombre de structures arborées, dans un parc par exemple	- Le critère de situation, rôle dans le paysage - Localisation (quartier bâti dense, résidentiel, campagne...) - Position par rapport à la rue, - Rôle urbain (signal, structuration) - Le critère de perception - Ouverture de vues remarquables - Mise en scène de patrimoine bâti, urbain ou paysager : espace de présentation ou écran paysager

La présence d'eau, les espaces publics et les vues sont inventoriés mais ne font pas l'objet de catégorisation.

Grille de catégorisation Critères retenus pour catégoriser	Remarquable Catégorie 1	Remarquable Catégorie 2	Intéressant
1. Historique - Accompagnement de bâti patrimonial - Espace ou élément signalé dans l'iconographie ou les textes anciens - Composition paysagère d'un parc ou d'un jardin historique 2. Végétal – Structures arborées - Taille, âge, essence (rareté, originalité, témoin d'une époque...), silhouette... - Nombre de structures arborées dans un parc ou jardin 3. Urbain (situation) - Espace de respiration dans un tissu dense - Espace constitutif d'une continuité verte - Effet signal ou élément repère du paysage 4. Perception - Espace d'ouverture de vues, - Espace de mise en scène d'un bâtiment, d'un élément de patrimoine, d'une vue	3 critères	2 critères	1 critère
	Peut renforcer ce classement : - L'intérêt urbain (situation) - Le caractère du patrimoine bâti associé - Le critère de perception : ouverture vues, mise en scène du patrimoine bâti		

	Remarquable Catégorie 1	Remarquable Catégorie 2	Intéressant
Intérêt pour le classement du SPR	Tous ces éléments de qualité serviront à justifier l'emprise du périmètre du SPR		Les espaces ouverts et jardins accompagnent le tissu urbain et les bâtiments. Ils peuvent être inclus dans le SPR.
Statut envisagé dans le PVAP	Le travail de hiérarchisation est à affiner en phase PVAP : valider les structures arborées, parcs et jardins qui seront à conserver. - Les éléments retenus seront à conserver, à maintenir libres de constructions ou à renouveler, pourront avoir des règles spécifiques dans le PVAP en plus des règles générales - Ils devront rester perceptibles depuis l'espace public - Des exceptions possibles (réduction, suppression), au cas par cas (conditions à définir dans le PVAP)		Réduction du jardin ou de l'espace admise sous condition (Règles du PVAP adaptées)

Patrimoine paysager

ARBRES ISOLES, OU BOUQUET D'ARBRES



Place du Château – c1



Place du Château – c1



Rue de la Résistance_p561 – c2



Rue André de Montfort_p449 – c2



De Gaulle-r-8 – c2



De Gaulle-r-8 – c2



Rue Charles de Gaulle_p654_Ecole René Darnet – c2



Rue Charles de Gaulle_p526_Ecole Léon Bailly – c2



Rue du Collège_p638_Demotz de La Salle – c1



Rue Pierre Salteur_Demotz de La Salle_p638-639 – c1



Rue du Collège_p305 – c1



Rue du Collège_p305 – c1

ARBRES ISOLÉS, OU BOUQUET D'ARBRES



Place de la Grenette_p252 – c2



Pont de la Curdy_p164 – c2



Rue des Remparts_ Chemin de la Vieille Tannerie_ Promenade de la Néphaz – c2



Rue des Remparts_p600 – c2



Rue Pierre Salteur – c2



Rue des Remparts_p111 – c1



Rue des Remparts_p108-111 – c1



Rue des Remparts_p441 – c1



Rue des Remparts_p507 – c1



Rue Marcoz d'Ecle_p294 – c2



Côte des anciens Moulins_p456_Depuis la rue des Remparts – c1



Rue des Tours_p65 – c2

ARBRES ISOLES, OU BOUQUET D'ARBRES



Rue de l'Annexion_Place
Joseph Joffo – c1



Rue de l'Annexion_p68 – c1



Rue de l'Annexion_p628 –
c2



Avenue Gantin_Place
d'Armes – c1



Avenue Gantin – c1



Avenue de la Gare – c1



Avenue de la Gare – c1



Avenue de la Gare_p360 –
c2



Avenue de la Gare_p360 –
c2



Place de la Manufacture –
c2



Place Louis Amoudry_p322
– c1



Parking de la Néphaz_p221-
224 – c1



Rue Amédée de Conzier_
Rue de Savoie_p156 – c1



Rue Amédée de Conzier_
Rue de Savoie_p214 – c1



Rue de Savoie_p115 – c2



Rue de Savoie_p252 – c2

ALIGNEMENT D'ARBRES



Avenue de la Gare – c1



Avenue de la Gare – c1



Rue de l'Annexion – c1



Rue de l'Annexion – c1



Avenue de la Gare – c1



Avenue de la Gare – c1



Avenue de la Gare – c2



Rue de l'Annexion Place Joseph Joffo – c1



Rue Edouard André – c1



Avenue de l'Aumone – c1



Mont-Blanc-r-5_p313 – c1



Mont-Blanc-r-5_p313 – c1

PARCS ET JARDINS



Passage du Château_p235
– c2



Place du Château_p220 –
c2



Hotel-de-Ville-pl-8_p563 –
c1



Rue Frédéric Girod_p291 –
c2



Rue André de Montfort_p449
– c3



Passage du Montbornet-
1_p326 – c3



Rue du Collège_p308 – c2



Rue du Collège_p644 – c1



Rue du Collège_p314 – c2



Rue du Collège_p552 – c2



Rue du Collège_p305-vers
p303-302 – c2



Passage de l'Eglise
_p526_Ecole Léon Bailly –
c3



Rue du Collège_p638-639 –
c2



Visitation-pass-4-6_p297 –
c2



Visitation-pass-5-3-1_p603-316-317 – c2



Visitation-pass-7_p604 – c2



Eglise-impasse_p87 – c1



Rue d'Hauteville_p99-98 –
c1



Rue d'Hauteville_p86 – c1

PARCS ET JARDINS



Depuis le passage du Château_p460_La Néphaz – c1



Depuis le pont Edouard
André_p563-406-407-408-
191 – c1



Depuis le pont Edouard
André_La Néphaz_p186-
185-184 – c1



Pont de la Curdy_p164 – c2



Boucheries-r-5_p164 – c2



Boucheries-r-5_p164 – c2



Depuis le pont de la Curdy
_La Néphaz_p163-162-161
– c1



Pont de la Curdy_La Néphaz
– c1



Depuis le pont de la
Curdy_La Néphaz_p165-166
– c1



Le long de la Néphaz_Vers p165-166 – c1



Depuis le pont de la
Curdy_p164 – c1



Depuis le pont de la
Curdy_La Néphaz_p164-
162-161 – c1



Depuis le pont de la
Curdy_La Néphaz – c1



Depuis le pont de la
Curdy_La Néphaz – c1

PARCS ET JARDINS



Rue des Remparts_p500 – c2



Rue des Remparts_p533-534 – c2



Rue des Remparts_p534 – c2



Rue des Remparts_p512 – c2



Rue des Remparts – c2



Rue des Remparts – c2



Rue des Remparts – c2



Remparts-r-3-5_p136-135 – c2



Remparts-r_p442-122-123 – c2



Rue des Remparts_p123-122-441 – c2



Rue des Remparts_p112-512-114 – c2



Rue des Remparts-6_p577 – C3



Rue des Remparts-8_p363 – c3



Rue des Remparts-10_p600 – c3



Côte des anciens Moulins_p534 – c3



Côte des anciens Moulins_p130-129 – c2



Côte des anciens Moulins_p456 – c1



Rue de l'Annexion_p19-21 – c2



Rue des Tours_p356 – c3



Rue des Tours_p357 – c2

PARCS ET JARDINS



Rue des Tours_p32 – c3



Rue des Tours_p60-61 – c3



Rue des Tours_p56-377 – c3



Rue des Tours_p37 – C3



Rue des Ecoles_p594 – c2



Rue des Ecoles_p594 – c2



Rue des Ecoles_p654
Ecole René Darnet – c3



Gantin-av-40_p2 – c1



Avenue Gantin_p65 – C3



Avenue Gantin_p73 – c3



Lilas-imp-1_p24 – c3



Lilas-imp-1_p23 – c3



Verdun-r-8_p85 – c3



Forts-r-6_p97 – c3



Forts-r-6_p31 – c3



Forts-r-6_p32 – c3



Forts-r-10_p33 – C3



Forts-r-12_p34 – C3



Verdun-r-9_p28 – c1



Rue des Terreaux-22_p457 – c3



Rue des Terreaux-16_p25 – c3



Rue des Terreaux-16_p22 – c3



Rue des Terreaux-14_p236 – c3



Rue des Terreaux_p54-55 – c3

PARCS ET JARDINS



Rue des Terreaux_p55 – c3



Rue des Terreaux-10_p17 – c3



Rue des Terreaux-8_p15-556-557 – c3



Rue des Terreaux_p59 – c3



Rue de la Croix Noire_p271-272-473 – c3



Rue de la Croix Noire_p15-16-17 – c3



Rue de la Croix Noire_p235-236 – c3



Rue de la Croix Noire_p22-529-528 – c3



Rue de la Croix Noire_p529-528-24 – c3



Rue de la Croix Noire_p27-28-29-30-26 – c3



Rue de la Croix Noire_p459-458-457 – c3



Rue de la Croix Noire_p327-329-324 – c3



Depuis le pont Saint-Joseph_p303 – c1



Depuis le pont Saint-Joseph_p79-78-77-341 – c1



Depuis le pont Saint-Joseph_p549 – c1



Front bâti du Pont Neuf depuis la rue de l'Annexion – c1



Front bâti du Pont Neuf depuis la rue de l'Annexion – c1



Depuis le pont Saint-Joseph_p553-331-332-333-335-336 – c1

PARCS ET JARDINS



Rue du Lavoir_p72 – c2



Lavoir-r-24_p69 – c2



Pont-Neuf-r-47_p106 – c2



Pont-Neuf-r-23_p303 – c2



Sauge-r-6_p49 – c2



Jardins Arrière Rue de la Sauge – c2



Rue Amédée de Conzier_Rue de Savoie_p214 – c1



Avenue de l'Aumône_p100 – c3



Rue de Savoie_p103 – c3



Rue de Savoie_p115 – c3



Monery-r-1_p229 – c3



Monery-r-1_p147 – c3



Fuly-rte-15_p80 – c3



Fuly-rte-13_p81 – c3



Fuly-rte-19_p78 – c3



Fuly-rte-3_p506 – c2



Fuly-rte-9_p82 – c2



Fuly-rte-17_p79 – c2



Pasteur-r-2_p54 – c2



Mont-Blanc-r-3_p474 – c2



Mont-Blanc-r-3-imp Rosiers_p475 – c2



Mont-Blanc-r-1_p320 – c2

PARCS ET JARDINS



Andre-Edouard-av-10_p8 – c2



Roosevelt-av-2_p9 – c2



Roosevelt-av-1_p12 – c3



Andre-Edouard-av-5_p30 – c3



Andre-Edouard-av-7_p29 – c3



Andre-Edouard-av-8_p229 – c3



Andre-Edouard-av-12_p10 – c3



Andre-Edouard-av-14_p11 – c3



Curdy-r-27_p261 – c3



Beaufort-r-11_p108 – c3

ESPACES LIBRES A DOMINANTE VEGETALE



Rue Pierre Salteur_Demotz de La Salle_p638-39 – c2



Rue Pierre Salteur_Demotz de La Salle_p638 – c2



Rue Marcoz d'Ecle_p294 – c1



Rue des Tours_p58 – c3



Arrière Rue de la Sauge – c3



Champ-du-Comte – c3



Champ-du-Comte – c3



Champ-du-Comte – c3



Champ-du-Comte – c3

ESPACES LIBRES A DOMINANTE MINERALE



Passage de la Visitation_p349 – c2



Rue Maurice Girod_p561 – c2



Girod-r-1_p294 – c3



Girod-r-3_p608 – c3



Passage Croiselet – c2



Place de la Grenette_p252 – c2



Place de la Grenette_p252 – c2



Rue Charles de Gaulle_p402 – c3



Passage de l'Eglise_p96 – c3



Rue du Collège_p305 – c3



Rue du Collège_p306 – c3



Rue du Collège_p305 – c3



Rue du Collège_p645-646-647-648 – c3



Rue des Tours_p64 – c3



Rue des Tours_p55-377 – c3

ESPACES LIBRES A DOMINANTE MINERALE



Rue Charles de Gaulle_p544 – c2



Rue Montpelaz_p346-630 – c2



Rue des Tours_p36 – c2



Rue des Tours_p55-36-35 – c2



Salteur-r-8-10-12_p652-653-74-75 – c3



Curdy-r-25_p173 – c3



Armes-pl-14-16_p65 – c3



Avenue de la Gare_p71 – c3



Gantin-av-15_p73 – c3



Avenue Gantin_p306 – c3



Rue Jean Racine_p39-43-44 – c3



Rue de Verdun_p25-26 – c3



Rue des Terreaux_p59-60 – c3



Beard-r-4_p123 – c3



Beard-r-4_p123 – c3



Place Louis Amoudry_p343 – c3



Lavoir-r-5_p88 – c3

Patrimoine paysager non catégorisé

VUES



College-r-2



Rue du Collège_p305



De Gaulle-r



Filaterie-r-1



Rue Pierre Salteur_ Demotz de La Salle_p638



Hauteville-r-7



Sauge-r-1



Avenue de l'Aumone



Rue Amédée de Conzier



Rue Amédée de Conzier_
Rue de Savoie_p156



Rue Pierre Salteur_ Demotz
de La Salle_p638



Rue de l'Annexion



Rue du Lavoir_Pont Saint-
Joseph



Pont Saint-Joseph_vers
l'Ouest



Rue de l'Annexion

VUES



Pont Saint-Joseph



Pont Saint-Joseph_Le Chéran



Pont Edouard André



Pont de la Curdy_La Néphaz



Rue du Collège_p639



Parking Pierre Salteur



Place de l'Eglise_Vues sur Place Croisellet



Place de l'Eglise_Vues sur Place Croisellet



Rue A. de Montfort



Rue du Collège_p298_Jardins de la Vieille Ville



Bernoud-ch



Bernoud-ch



Impasse de Genève_Vers l'Ouest



Rue des Terreaux_p457



Rue des Terreaux_p25



Rue des Terreaux_p236



Rue des Terreaux_p17



Rue des Terreaux_p15-556-557